

saire du gouvernement pour la défense de ce projet, le Roi lui dicta des instructions parmi lesquelles on remarquait le passage suivant : « Le premier, le plus important de tous les arguments est celui-ci : — Il existe assez généralement en Europe l'idée qu'il est facile en très-peu de temps de s'emparer de la Belgique. Il y a dans cette idée un danger immense pour le pays, et le premier et le plus sacré des devoirs de tous ceux qui s'intéressent à son existence est de la détruire et d'y substituer l'opinion qu'on peut envahir la Belgique comme tous les pays du monde, mais qu'on ne saurait la conquérir qu'en faisant d'énormes sacrifices. De cette opinion il résulterait (ce que nous devons après tout le plus désirer) qu'on dirait : La Belgique est trop difficile à prendre, il vaut mieux la laisser tranquille¹. » Dans les deux Chambres, les propositions du gouvernement furent adoptées par une majorité considérable².

Ce résultat réjouit beaucoup le roi Léopold, qui se trouvait alors à Vienne avec le duc de Brabant. L'héritier du trône n'était pas moins satisfait. — Le régime constitutionnel, lui disait l'archiduc Charles-Louis, a

¹ *Annales parlementaires* de 1867-1868 (Sénat), p. 143.

² Le roi Léopold, qui s'identifiait avec l'honneur militaire de la Belgique, se sentit profondément blessé des imputations que lord Derby, sur la foi de versions erronées et de fausses traditions, dirigea, au mois de décembre 1854, contre la conduite des troupes belges à Waterloo. On apprendra donc sans surprise qu'il voulut une réfutation, et que son indignation donna naissance à un remarquable ouvrage ayant pour titre *Réponse aux allégations anglaises sur la conduite des troupes belges en 1815*, par un officier général. (Bruxelles, 1855, in-8°.) Cet officier général était le défenseur du projet d'organisation de 1853.

fait voir ailleurs qu'il menait les monarchies à la république. — « Il a prouvé chez nous, répondit le duc de Brabant, qu'il savait résister à l'entraînement républicain. Ce système constitutionnel peut être inapplicable à l'Autriche; mais on a pu voir qu'il convient à la Belgique et qu'en associant la force de l'opinion populaire à celle de la royauté, il lui prête un appui salutaire. Le roi des Belges, en portant à lui seul son armée à cent mille hommes, n'aurait pas produit le même effet en faveur du maintien de l'indépendance de son royaume qu'en associant son peuple à cette mesure et en lui donnant ainsi la sanction de la volonté nationale. »

Le roi Léopold et le duc de Brabant avaient reçu dans leur voyage, et surtout à Vienne, un accueil qui attestait l'estime profonde que la Belgique avait acquise en Allemagne comme ailleurs.

Le 17 mai, le roi adressa à M. H. de Brouckere la lettre suivante :

« Vous avez obtenu avec le cabinet un triomphe qui doit vous rendre bien heureux, et qui est pour moi la source de la plus grande satisfaction. Vous avez gagné une bataille parlementaire qui contribuera essentiellement à la sécurité de l'indépendance de la Belgique, et qui a produit une immense et bien salutaire impression à l'étranger. Depuis 1848, la Belgique n'a posé aucun acte qui lui fasse plus d'honneur, et qui soit mieux apprécié par l'étranger.

« Je m'empresse de vous communiquer un événement qui, je crois, donnera une sincère satisfaction au pays et au cabinet.

« J'ai demandé la main de l'archiduchesse Marie¹ à S. M. l'empereur d'Autriche pour mon fils le duc de Brabant, et j'ai vu avec plaisir que cette demande a été accueillie de la manière la plus affectueuse et la plus bienveillante par l'Empereur et toute la famille impériale.

« Le mariage pourrait avoir lieu, Dieu aidant, vers la fin du mois d'août.

« Veuillez remercier vos collègues en mon nom. Le cabinet connaît l'affection que je lui porte et qu'il a si bien justifiée, et vous personnellement vous avez dirigé cette importante affaire avec le plus grand zèle et le plus grand talent. Veuillez croire que je l'apprécie avec les sentiments les plus sincèrement affectueux. »

Le vœu du roi devait être exaucé. Le mariage de l'héritier du trône avec l'archiduchesse Marie fut célébré à Bruxelles, le 22 août. « Cette union, disait le ministre des affaires étrangères au Sénat et à la Chambre des représentants, comble les vœux et assure le bonheur d'un prince dont la Belgique est fière à juste titre; elle satisfait, en même temps, aux plus hautes convenances politiques. Elle sera un gage de perpétuité et de félicité pour la dynastie, comme elle est déjà un gage de sécurité pour le pays. Celui-ci, en effet, se voit rattaché par un nouveau lien à une antique monarchie essentiellement intéressée à consolider la paix du monde et à sauvegarder, de concert avec les autres puissances, les traités qui ont consacré la nationalité belge². »

¹ S. A. I. l'archiduchesse Marie-Henriette, fille de l'archiduc Joseph d'Autriche, palatin de Hongrie.

² Le mariage civil fut accompli au palais de Bruxelles; le bourgmestre

Mais déjà de redoutables complications menaçaient l'Europe et l'Orient. Le 30 novembre 1853, la flotte turque était détruite à Sinope par les Russes, qui allaient peut-être entrer triomphants dans Constantinople, si les forces navales de l'Angleterre et de la France, qui stationnaient à Besika, ne leur avaient barré la route. Le czar Nicolas, cependant, croyait encore que la France, où l'empire avait été rétabli par Napoléon III, le 2 décembre 1852, et l'Angleterre, toujours défiante, ne resteraient pas longtemps unies pour l'arrêter. On avait même répandu le bruit que, pendant son dernier séjour à Londres, et ensuite des insinuations du cabinet de Saint-Pétersbourg, le roi des Belges avait essayé de dissoudre l'alliance entre la France et l'Angleterre, et qu'il avait réussi, par son influence, à engager une haute personne à seconder ses efforts. Il était vrai que Léopold avait établi avec la Russie les rapports officiels, suspendus et ajournés par la cour de Pétersbourg depuis que le général Skryznecki avait été admis, en 1838, dans l'armée belge; mais cet établissement de rapports réguliers entre les deux gouvernements n'avait point influé sur les dispositions du roi Léopold à l'égard de l'alliance anglo-française. Un ancien ministre de France à Bruxelles a affirmé solennellement que, depuis l'avènement de l'empereur Napoléon III, le roi des Belges fut toujours l'instrument le plus efficace et le plus zélé pour le maintien de la

de la capitale, M. Charles de Brouckere, remplissait les fonctions d'officier de l'état civil. La bénédiction nuptiale fut ensuite donnée aux jeunes époux dans l'église collégiale des SS. Michel et Gudule par le cardinal-archevêque de Malines.

paix dans le monde et la bonne entente entre l'Angleterre et la France¹. Oui, le roi Léopold, voyant par-dessus tout l'intérêt de la Belgique, travaillait sans cesse et assidûment au maintien de la paix dans le monde; il avait donc été, dans le principe, opposé à la guerre orientale, mais en se gardant toutefois de faire surgir de nouvelles complications.

Dans un moment où l'invasion des principautés danubiennes pouvait engendrer une conflagration générale, le roi Léopold exprima le désir de voir naître en fait entre les deux cours des Tuileries et de Bruxelles un état de choses qui leur permît d'entretenir les mêmes relations amicales que leurs pays. Répondant à cette avance, l'empereur des Français donna au prince Napoléon plein pouvoir d'être à Bruxelles l'organe des mêmes sentiments de sa part. Le prince arriva à la cour du roi Léopold le 30 janvier 1854, et y séjourna jusqu'au 3 février. En appelant sur ce voyage l'attention du représentant de l'empire français près le roi de Saxe et le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, le ministre des affaires étrangères de France² écrivait : « L'empereur, en envoyant un prince de sa famille faire visite, à Bruxelles, à un souverain qui, par sa position et par son âge, est le véritable chef des Cobourg, se fait un plaisir de démontrer qu'il n'est pas un membre de cette illustre famille qu'il ne croie animé à son égard des sentiments les plus loyaux. » De son côté, le roi

¹ Cette déclaration a été faite au sénat de l'empire français par M. Ad. Barrot (séance du 9 février 1866).

² M. Drouyn de Lhuys.

Léopold mandait à un homme d'État qui avait toute sa confiance (18 février) :

« ... Nous nous trouvons dans une crise bien dangereuse. Si la France reste fidèle à sa politique actuelle et que les deux grandes puissances allemandes comprennent leur mission assez clairement indiquée, on peut espérer sortir de ces complications.

« Il est important que je sois personnellement bien instruit de ce qui se passe...

« Ce qui s'est passé en Angleterre depuis le mois de janvier a dû influencer notre politique; nous ne pouvions pas tolérer d'être représentés comme un *obstacle* à la politique anglaise. Les feuilles radicales ont été plus loin : elles ont recommandé de donner la Belgique à la France. Dans les pays où la presse égare l'opinion, il faut s'attendre aux plus grandes folies. Mon rôle est, comme depuis 1831, fort simple; je fais faire la manœuvre au navire qui est indispensable pour le préserver; bientôt vingt-trois ans de navigation donnent des titres à la confiance ¹. »

Le 27 février, M. H. de Brouckere et M. Ad. Barrot signaient à Bruxelles un traité définitif destiné à remplacer la convention commerciale du 13 décembre 1845;

¹ Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin, Laeken, 18 février 1854. — « Ainsi, le roi Léopold, dit un éminent publiciste, s'attendait *aux plus grandes folies* de la part de l'Angleterre en ce premier affolement causé par le désastre de Sinope; il craignait que l'opinion, égarée par la presse radicale, ne forçât les ministres à se venger du prince Albert sur le roi, son oncle, complice, disait-on, de ses sympathies moscovites... » Voir, sur cet épisode, les « Souvenirs du conseiller de la reine Victoria », par M. Saint-René Taillandier, dans la *Revue des Deux Mondes* du 13 janvier 1878.

en échange des avantages concédés aux houilles, aux fontes et aux fers, la Belgique sacrifia la contrefaçon des livres français.

Quelques jours avant le débarquement à Kamiesch, en Crimée, des armées de France et d'Angleterre, une entrevue eut lieu entre l'empereur Napoléon III et le roi Léopold. Comme l'empereur se trouvait alors au camp établi à Boulogne, le roi avait exprimé le désir de le rencontrer à Calais; Napoléon envoya à Bruxelles un de ses aides de camp pour demander que l'entrevue eût lieu à Boulogne même. Le 2 septembre, le roi, accompagné du duc de Brabant, partit d'Ostende et arriva dans la même journée à Calais, où l'empereur les attendait à bord de la corvette la *Reine-Hortense*, qui les conduisit à Boulogne. Le 4 septembre, ils étaient de retour à Bruxelles. Ce fut après cette entrevue que Napoléon III fit exprimer au roi le désir d'avoir son portrait pour le placer dans son cabinet. Il s'était ressouvenu d'avoir entendu sa mère, la reine Hortense, lui parler du roi Léopold, comme de quelqu'un qui lui avait témoigné beaucoup d'intérêt, dans des circonstances difficiles.

Ce voyage de Boulogne avait été décidé à l'insu du ministère. Il fut l'objet de pressantes observations. Comme le camp de Boulogne contenait des troupes qui étaient destinées à l'expédition de Crimée, le cabinet appréhendait que la présence du roi des Belges au milieu des soldats français ne donnât lieu à des interprétations erronées dans un moment où le ministre des affaires étrangères s'efforçait par-dessus tout de préserver de toute atteinte la neutralité du pays. Le cabinet était

même décidé à se retirer, lorsqu'une transaction vint empêcher cette crise ministérielle. Le roi partit pour Calais, après avoir promis qu'il s'abstiendrait de prendre part à aucune revue des troupes françaises¹.

Cependant les élections de 1854 avaient modifié la situation parlementaire en augmentant les forces des conservateurs. Or, le chef du cabinet avait annoncé qu'il céderait la place à d'autres le jour où une majorité se produirait, soit sur les bancs de la gauche, soit sur les bancs de la droite. Il tint sa parole le 2 mars 1855. Le 30, M. de Decker forma une nouvelle administration prise dans le centre droit, c'est-à-dire parmi les catholiques modérés et progressistes. Le roi Léopold avait une grande estime pour le caractère de M. de Decker et ses convictions unionistes fortement prononcées. De plus, il le considérait comme représentant spécialement les Flamands, même comme le seul ministre véritablement flamand qui eût siégé dans son conseil; et, aux yeux du roi, les Flandres étaient le cœur de la Belgique.

Pendant que notre patrie, grâce à son heureuse neutralité, se livrait paisiblement aux travaux de la paix, la Crimée était le théâtre d'une lutte gigantesque et acharnée. Enfin, Sébastopol succomba; les canons se turent et un congrès s'ouvrit à Paris. Le roi Léopold se rendit en Angleterre, où il séjourna du 15 au 30 mars 1856. Dans la séance du 8 avril, le président du con-

¹ Au mois de novembre, le prince royal et la duchesse de Brabant quittèrent Bruxelles pour visiter successivement l'Italie, l'Égypte, la Palestine et la Grèce. Leur absence se prolongea pendant plus de neuf mois.

grès de Paris (M. le comte Walewski) exprima l'idée que la presse de Belgique, par ses violences, avait mis en danger les relations amicales de ce pays avec la France. « Mais la presse dont il se plaignait — dit plus tard lord Clarendon, le plénipotentiaire principal de la Grande-Bretagne — n'était pas celle qui, rédigée et établie par des sujets belges, ne s'occupait que des intérêts nationaux. Il avait en vue des journaux publiés en Belgique par des exilés français pour être répandus clandestinement en France, et qui prêchaient parmi les classes inférieures et les troupes de ce pays, non-seulement la révolution, mais même l'assassinat de l'empereur. » Lorsque le protocole de cette séance, où les autres plénipotentiaires s'étaient associés à l'indignation manifestée par le comte Walewski, fut connu à Bruxelles, la représentation nationale s'émut vivement. Interpellé par un des membres les plus distingués de l'opposition¹, le ministre des affaires étrangères, M. le vicomte Ch. Vilain XIII, prononça ces énergiques paroles : « On désire savoir si l'un des gouvernements représentés au congrès a demandé au gouvernement belge quelque modification à la Constitution. — Aucune! — L'honorable M. Orts me demande si le cabinet, dans le cas où une pareille demande lui serait faite, serait disposé à proposer à la Chambre quelque changement à la Constitution. — Jamais! »

Mais des concessions justes avaient déjà été faites à la France.

Le ministre des affaires étrangères avait annoncé,

¹ M. Orts.

dans la séance du 1^{er} juin 1855, qu'à l'ouverture de la prochaine session, afin de lever toute espèce de doute sur le sens de la loi de 1833 relative aux extraditions, il présenterait aux Chambres un projet qui assimilerait l'assassinat d'un souverain étranger à l'assassinat de toute autre personne. Cet engagement, dont le roi appréciait la nécessité et l'importance, fut tenu : M. A. Nothomb, ministre de la justice, déposa un article additionnel à la loi de 1833. « Les circonstances, a-t-il dit depuis¹, étaient graves et difficiles. Il y avait à donner une satisfaction morale à un pays voisin, à un gouvernement puissant qui se plaignait amèrement et qui élevait contre nous des réclamations accentuées. » Quoique les diverses fractions de la Chambre fussent d'accord pour approuver le principe de la loi nouvelle, celle-ci donna lieu à de vives discussions ; les libéraux, très-hostiles au ministre de la justice, saisissaient avec empressement l'occasion de lui faire la guerre. La loi fut néanmoins votée à de grandes majorités par la Chambre et le Sénat. En la sanctionnant le 22 mars, le roi loua le talent et la fermeté dont le ministre avait fait preuve en cette circonstance².

Au mois de juin, on remarqua la visite que fit à la cour de Bruxelles l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche. Quelques semaines plus tard, le roi, accompagné cette fois du comte de Flandre et de la princesse Charlotte, retournait en Angleterre. Il fut de retour à Bruxelles le 10 juillet, presque à la veille

¹ *Annales parlementaires* (1868), p. 775.

² Le roi Léopold à M. A. Nothomb, ministre de la justice, Laeken, 10 avril 1856.

des fêtes splendides qui allaient consacrer la vingt-cinquième année de son règne¹.

Jours merveilleux, où la royauté belge obtint un triomphe sans exemple, où l'Europe entière applaudit le souverain qui allait être inauguré une seconde fois, et avec la même confiance dans l'avenir, par ceux-là mêmes qui lui avaient décerné la couronne en 1831 et qui, après vingt-cinq ans, se félicitaient de leur œuvre ! De telles fêtes ne se voient pas une fois en un siècle.

Le 21 juillet 1856, Léopold I^{er}, ayant à ses côtés le duc de Brabant et le comte de Flandre, et accompagné d'un brillant état-major, s'avance à cheval, à travers les flots pressés du peuple qui ébranle l'air de ses acclamations, vers l'arc de triomphe où l'attend le bourgmestre de Bruxelles suivi des échevins et du conseil communal. A cette même place les clefs de la capitale du nouveau royaume lui ont été présentées vingt-cinq ans auparavant. Après avoir répondu d'une voix émue à la patriotique allocution du bourgmestre, Léopold entre dans Bruxelles pour parcourir la route triomphale qu'il a suivie en 1831. L'allégresse populaire est profonde, éclatante; et un radieux soleil, comme vingt-cinq ans auparavant, illumine ce spectacle grandiose. A une heure, Léopold arrive sur la place où, le 21 juillet 1831, il a prêté le serment constitutionnel. Là, sur les marches de l'église Saint-Jacques, l'attendent les membres survivants du Congrès qui l'a élu roi, et à leur tête M. de Gerlache, l'ancien président de cette assem-

¹ C'était M. de Decker, chef du cabinet et ministre de l'intérieur, qui avait pris, par l'entremise des présidents des Chambres législatives, l'initiative de ces fêtes nationales.

blée fameuse, celui-là même qui, après avoir reçu le serment du prince Léopold de Saxe-Cobourg, lui a dit : « Sire, montez au trône. » En approchant de cette noble phalange de patriotes, le roi ne peut cacher son émotion, il se découvre, et tous les spectateurs suivent son exemple ; les acclamations cessent pour un moment. On veut entendre les paroles que le président du Congrès de 1831 va adresser au souverain qui a su consolider l'indépendance belge. Interprète éloquent de ses anciens collègues, il s'exprime en ces termes :

« Sire, il y a vingt-cinq ans, qu'à cette même place, en ce même jour, le Congrès belge reçut, au nom de la nation, le serment de Votre Majesté « d'observer la « Constitution et les lois du peuple belge et de maintenir « l'indépendance nationale. » Les hommes qui furent alors témoins de ce solennel engagement viennent affirmer aujourd'hui, à la face du ciel, que Votre Majesté a rempli toutes ces promesses et dépassé toutes nos espérances. Et la nation tout entière, Sire, vient l'affirmer avec nous. Elle vient attester que, pendant ce règne de vingt-cinq ans, son roi n'a ni violé une seule de ses lois, ni porté atteinte à une seule de ses libertés, ni donné cause légitime de plainte à un seul de nos concitoyens. Ici, tous les dissentiments disparaissent ; ici, nous sommes tous d'accord ; nous n'avons tous qu'un même cœur pour associer dans un commun amour et notre roi et notre patrie !

« Au milieu des commotions qui ont ébranlé tant de gouvernements, la Belgique est demeurée fidèlement attachée à son prince et aux institutions qu'elle s'est données. Cette sorte de phénomène, rare dans notre

siècle, ne peut s'expliquer que par l'heureux accord du roi et du peuple, cimenté par leur mutuel respect pour la foi jurée et pour la Constitution nationale. Une constitution qui suffit à un peuple avide de liberté et qui l'aime assez pour la supporter avec ses inévitables inconvénients; un peuple sensé, religieux et moral, qui se souvient de son passé, qui ne demande qu'à vivre en repos sous la protection de ses lois; un prince si sage, si habile, si conciliant, qu'au milieu d'opinions divergentes il a su conquérir l'estime et le respect de tous, en Belgique et à l'étranger, tel a été, Sire, le concours de circonstances vraiment providentielles qui a maintenu et consolidé ce nouvel État, qui l'a rendu paisible, prospère, et, nous osons l'espérer (et c'est notre dernier vœu), stable à tout jamais!

« Sire, l'histoire, un jour, après avoir rappelé nos vieilles gloires nationales, aura quelques belles pages à consacrer à la fondation de ce royaume et au règne de Léopold I^{er}, règne d'autant plus fertile en enseignements, que Dieu, tout en protégeant visiblement la Belgique, ne lui a pas épargné les jours d'épreuve.

« C'est à l'histoire à remémorer ce qu'il ne nous est même pas permis d'indiquer ici; c'est à elle à dire cet élan des esprits dans toutes les carrières : dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, et ce rapide développement de l'industrie qui a, pour ainsi dire, transformé cette nation, rendue à elle-même depuis à peine un quart de siècle.

« Sire, les membres du Congrès national sont profondément émus et touchés du sentiment délicat et bienveillant qui ramène à cette même place où nous

la reçûmes jadis, Votre Majesté, au milieu de cette vieille phalange de patriotes ardents, dévoués, courageux qui ont posé les premiers fondements de notre édifice social, qui ont fait la Belgique que nous voyons, constitué les assemblées et les pouvoirs qui la gouvernent.

« Votre présence ici, Sire, nous rappelle le souvenir de cette grande journée de juillet 1831, qu'aucune démonstration ne saurait rendre ; où les cœurs, ivres de joie et d'espérance, saluaient en Léopold I^{er} l'aurore d'une Belgique nouvelle se réveillant enfin, après deux siècles d'un long sommeil sous la domination de l'étranger. Les mêmes acclamations l'attendent aujourd'hui dans chacune de nos villes, car l'idée de cette fête est toute populaire : oui, Sire, c'est la voix du peuple qui sent le besoin d'exprimer sa gratitude à celui qui, après Dieu, a le plus contribué à le rendre heureux !

« Il ne nous reste maintenant, Sire, qu'à remercier le ciel, au nom de la patrie, en lui demandant de prolonger bien longtemps encore les jours précieux et le règne glorieux de Votre Majesté, pour affirmer de plus en plus l'avenir de notre pays, pour servir de conseil, d'exemple et de guide à ces jeunes princes, véritables enfants de la Belgique, qui sont appelés à continuer un jour les sages et nobles traditions du beau règne de Léopold I^{er}. »

Léopold, dont les yeux sont humides, montre avec respect à ses fils les fondateurs de la liberté belge ; puis, après avoir surmonté son émotion, il se couvre et répond aux membres de l'immortel Congrès : « Messieurs, je ne vous quitterai pas sans vous exprimer combien j'ai toujours apprécié les travaux du Congrès

national. Cette illustre assemblée représentait largement la nation, tous ses sentiments, tous ses intérêts. Elle a été entourée non-seulement de difficultés, mais de dangers réels; et, malgré cela, elle n'a jamais bronché. Elle a compris ce qui pouvait faire le bonheur du pays. Elle ne s'est laissé détourner par aucune intrigue, par aucune menace. Vous, Messieurs, vous avez fondé l'œuvre dont nous poursuivons l'accomplissement, et vous avez donné au pays le courage dont il avait besoin pour la mener à bonne fin. J'en conserve au fond de mon cœur le sentiment de la plus vive reconnaissance, et, je le répète, j'ai toujours apprécié la sagesse, le talent de cette assemblée, cependant si nombreuse, qui a donné à l'Europe un bel exemple, lequel, j'ose le dire, n'a guère été suivi. Je vous remercie, Monsieur le président, des sentiments que vous venez de m'exprimer au nom des membres du Congrès. C'est un bonheur pour moi, Messieurs, de vous voir aussi nombreux après tant d'années. »

En quittant la place Royale, Léopold descend au palais, où il reçoit le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince George de la Saxe royale et lord Westmoreland, ambassadeur extraordinaire de la reine d'Angleterre, qui tous trois se joignent ensuite au cortège. Celui-ci se dirige vers le nouveau *quartier Léopold*, où, sur une place décorée avec une magnificence extraordinaire, toutes les autorités du pays et les députations des communes sont réunies pour complimenter le souverain. Là, il reçoit les adresses du Sénat et de la Chambre des représentants et donne lecture d'un discours que le chef du cabinet avait soumis à son

approbation. Sous l'inspiration de ses ministres, Léopold y faisait un pressant appel à l'union.

« Je suis profondément ému, dit-il, des nobles sentiments que vous venez de m'exprimer dans un langage à la fois si affectueux et si élevé.

« Je crois pouvoir rappeler, dans cette circonstance solennelle, quelques passages du discours du 21 juillet 1831 :

« Je n'ai accepté la couronne que vous m'avez offerte
« qu'en vue de remplir une tâche aussi noble qu'utile,
« celle d'être appelé à consolider les institutions d'un
« peuple généreux et à maintenir son indépendance.

« Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle
« de vous voir heureux. »

« L'accomplissement de cette grande mission rencontrait de nombreuses difficultés.

« L'indépendance de ce bon peuple, conquise d'hier, se posait comme un problème devant l'Europe défiante et inquiète. Ses libres institutions, fondées en dehors de toute intervention de la royauté, n'avaient pu recevoir encore la consécration de l'expérience. Son administration improvisée attendait la réforme de ses lois organiques. Les esprits étaient divisés par des opinions passionnées et des influences jalouses. Les intérêts matériels, brusquement troublés, s'alarmaient de l'avenir.

« Bientôt, grâce au bon esprit du pays, l'ordre et l'unité apparurent au sein de cette confusion momentanée; aux doutes et aux inquiétudes succédèrent la confiance et la sécurité. Raffermi au dedans par l'organisation de ses diverses administrations et par la fondation d'une dynastie nationale, le pays sortit de son

funeste isolement et vit son indépendance garantie par les traités les plus solennels. Une intelligente activité fut imprimée aux travaux d'utilité publique. L'existence d'une armée, forte par l'instruction et la discipline, fut assurée. L'institution constitutionnelle de la garde civique devint pour elle un utile auxiliaire pour le maintien de l'ordre et la défense du pays. Les sources de la prospérité publique se rouvrirent. Le commerce et l'industrie se développèrent avec une rapidité qui tenait du prodige, et cette vieille et précieuse industrie du pays, l'agriculture, suivit ce mouvement par de sages améliorations. Les lettres, les sciences et les arts brillèrent comme aux plus beaux jours de notre histoire. — La Belgique se sentit vivre.

« Une épreuve manquait encore à notre nationalité : une crise éclata, profonde, universelle ; mais, dans cette crise même, la Belgique sut trouver de nouvelles forces, donner de nouvelles preuves de sa vitalité, acquérir de nouveaux titres à l'estime générale.

« J'aime à faire remonter à la nation elle-même l'honneur d'une situation privilégiée qui semble défier la hardiesse de nos espérances.

« L'antique moralité des populations belges, leur profond sentiment du devoir, leur bon sens, leur esprit pratique, leur déférence pour les vues paternelles de leur Roi, toutes ces qualités réunies ont puissamment contribué à leur faire éviter les dangers des entraînements et des exagérations, et à leur faire reconnaître instinctivement les vraies conditions de notre existence politique.

« Messieurs, depuis 1830, la Belgique a su, dans

l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, accomplir le travail de tout un siècle. Il nous reste un devoir à remplir, c'est de poursuivre et d'achever, dans le même esprit qui a présidé à ses origines, l'œuvre de sa jeune et brillante civilisation.

« Pour le passé, c'est l'union qui a fait notre force, aux jours de triomphe de notre nationalité, comme aux jours des épreuves dans lesquelles elle a retrempé sa vigueur. Pour l'avenir, c'est encore dans l'union que réside le secret de notre prospérité, de notre grandeur et de notre durée.

« Scellons de nouveau l'alliance entre la nation et la dynastie de son choix. Raffermissons l'union de tous les membres de la grande famille belge dans une commune pensée de dévouement à notre belle patrie. Inclignons-nous devant la Providence divine qui tient dans ses mains les destinées des nations, et qui, dans ses desseins impénétrables, a rappelé à elle une Reine chérie dont l'absence peut seule rendre incomplètes les joies de cette mémorable journée¹. »

Le roi, debout et la tête découverte, entend le *Te Deum* entonné par le cardinal-archevêque de Malines, assisté des autres prélats belges.

Les fêtes jubilaires durèrent trois jours à Bruxelles²,

¹ Ce discours n'était pas entièrement conforme au premier projet que M. De Decker, chef du cabinet, avait soumis au roi. Par un sentiment de modestie qui l'honore, Léopold avait demandé, entre autres, la suppression d'un passage qui résumait éloquemment ses longs et glorieux services. C'est l'extrait que nous donnons dans notre conclusion.

² On en trouvera le tableau détaillé dans le recueil intitulé *les Fêtes de juillet*, compte rendu, avec gravures, des solennités et cérémonies publiques, célébrées à Bruxelles, les 21, 22 et 23 juillet 1856, par LOUIS HYMANS.

puis continuèrent dans les chefs-lieux des provinces, où Léopold se rendit successivement avec la famille royale. On remarqua particulièrement les paroles qu'il adressa au conseil communal de Bruges : « De toutes les grandes villes de la Belgique, Bruges a été la première que j'ai visité lorsqu'il y a vingt-cinq ans j'arrivai en ce pays pour y prendre possession du trône que m'avait offert la volonté nationale. A cette époque, des dangers de toute espèce entouraient notre jeune nationalité ; aujourd'hui, nous pouvons le dire avec fierté, nous avons eu le bonheur d'en triompher. Après un quart de siècle, vous possédez, Messieurs, ce que bien des peuples n'obtiennent dans la suite des âges qu'au prix des discordes civiles, de tout leur sang versé, ce que même beaucoup d'entre eux ne semblent pas destinés à devoir jamais atteindre ; vous possédez les avantages qui sont les plus difficiles à réunir : l'ordre avec la liberté, la sécurité avec la légalité ; vous possédez encore, il faut le dire, une grande prospérité matérielle ; tandis que chez les autres, nous voyons que ceux qui ont la liberté sont loin d'être toujours dans une situation sûre et prospère, et que l'ordre n'est pas toujours non plus une garantie de la liberté. Ces avantages précieux, c'est au sentiment national largement développé qu'il appartient de les maintenir et de les faire fructifier. Pour moi, vous savez que je n'ai jamais cessé de m'occuper avec une affection et une sollicitude paternelle de la prospérité de notre patrie et de la ville de Bruges en particulier, que je serais heureux de voir reprendre tout à fait sa splendeur d'autrefois. C'est vers ce but commun que doivent tendre tous nos efforts. En

terminant, je dois recommander mes enfants à votre affectueuse fidélité. Lorsque je suis venu la première fois parmi vous, j'étais seul; aujourd'hui j'ai à mes côtés des princes pénétrés de leurs devoirs envers la Belgique et qui se montreront dignes de les remplir et de vous aider dans la noble tâche qui vous est imposée. »

Ces solennités extraordinaires trouvèrent des narrateurs dans tous les journaux de l'Europe; et elles firent partout une immense et salutaire impression. « Oui, disait le *Moniteur universel*, l'Europe a applaudi sincèrement à ces félicitations que le peuple belge et le roi Léopold se sont mutuellement adressées... Le peuple belge s'est montré noblement reconnaissant, et il a donné un exemple bien rare dans l'histoire de l'humanité, en rendant à son souverain vivant cette justice que, presque toujours, la reconnaissance des peuples n'accorde aux rois qu'après leur mort¹... »

Le 15 septembre, Léopold adressa à la nation un manifeste où il exprimait sa profonde gratitude. « J'aurais voulu, disait-il, me rendre jusque dans les plus humbles communes, pour m'y voir entouré de ces fidèles populations qui ne constituent pas la partie la moins importante du pays au bonheur duquel j'ai consacré toute une vie de sollicitude et de dévouement. Je suis heureux de pouvoir, par l'organe des administrations communales, faire parvenir au peuple belge

¹ Ce fut alors aussi que M. de Laguéronnière écrivit une remarquable notice politique sur le roi Léopold I^{er}. Voir *Études et portraits politiques contemporains* (Paris, 1856, in-8°), pp. 139-176.

tout entier l'expression vraie de la reconnaissance dont mon cœur est pénétré à la vue de tant d'affection et de tant de confiance. »

Cette confiance était un stimulant pour le roi. Dans ses épanchements intimes, il aimait à signaler ce rare et beau spectacle d'un pays reconnaissant après un règne déjà si long. Il espérait, Dieu aidant, disait-il, rester encore son pilote.



XI

Le 11 novembre 1856, en ouvrant la session législative, Léopold réitéra aux représentants du pays l'expression de sa profonde reconnaissance : « Il me tardait, dit-il, de me retrouver au milieu de vous pour adresser à la nation l'expression du sentiment de bonheur que m'ont fait éprouver les témoignages éclatants d'affection et de dévouement qu'elle vient de me donner, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de mon règne. Ces manifestations, dues à la patriotique initiative des Chambres, n'auront pas été stériles pour le pays : elles le rehaussent à ses propres yeux et l'honorent à l'étranger. » Il disait ensuite que son gouvernement attachait une importance particulière au projet de loi sur les établissements de bienfaisance, et il manifestait l'espoir que ce projet pourrait être prochainement discuté.

Le sage monarque ne prévoyait pas sans doute que cette question, dont il avait pourtant signalé maintes

fois les difficultés, recélaît l'orage qui suit ordinairement les journées les plus splendides.

Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur le mérite ou les imperfections du projet de loi qui avait été présenté le 29 janvier précédent. Bornons-nous à constater que, après avoir donné lieu à des controverses ardentes dans la presse nationale et étrangère, il provoqua des débats violents au sein du parlement belge. En rappelant ces orageuses discussions et les agitations populaires qui en furent la suite, c'est le rôle personnel du roi Léopold que nous devons rechercher exclusivement et mettre en pleine lumière.

X Lorsque, le 21 avril 1857, la discussion s'ouvrit à la Chambre des représentants, les esprits étaient encore sous l'impression d'autres débats, qui avaient révélé les exigences croissantes d'une partie de l'épiscopat et d'une fraction de la presse catholique. Ces exigences et ces exagérations étaient telles, que le cabinet, lui aussi, avait énergiquement désapprouvé tant d'intolérance et un si complet oubli de l'esprit même des institutions constitutionnelles de la Belgique. M. de Decker, ministre de l'intérieur, s'était particulièrement signalé en combattant les ultras de son parti et en cherchant à les ramener dans la voie du gouvernement constitutionnel sainement entendu. Mais la discussion sur la bienfaisance se ressentit bientôt des défiances répandues parmi les libéraux. Elle se prolongea pendant vingt-sept séances avec une animation croissante; elle se transforma en lutte acharnée dont le retentissement au dehors excitait vivement les esprits. Les tribunes devinrent enfin tumultueuses et des groupes se formèrent

autour du palais de la Nation. Le 27 mai, la sortie des représentants fut signalée par des manifestations déplorables : les groupes applaudirent les députés libéraux, huèrent les principaux orateurs catholiques et insultèrent le nonce du pape. Ces manifestations prirent le lendemain un caractère encore plus grave, et l'agitation gagna les provinces.

A neuf heures du soir, le roi, qui venait du château de Laeken à Bruxelles pour présider le conseil des ministres, fut cependant l'objet d'une bruyante ovation. Mais les acclamations du peuple ne dissipèrent point son profond déplaisir : il était irrité, humilié de voir compromise au dehors la bonne réputation de la Belgique. Le conseil s'étant réuni, il émit l'opinion qu'il fallait arriver sans retard au rétablissement de l'ordre, dût-on recourir à l'état de siège. « Je monterai à cheval, s'il le faut, dit-il, pour protéger la représentation nationale ; je ne laisserai pas outrager la majorité. » Sa voix, son geste, son regard, tout révélait une indignation profonde. « C'est la mort du régime parlementaire, continua-t-il avec plus de force encore. Vous comprenez cela, Messieurs ; vous comprenez qu'aujourd'hui, 28 mai, on a clôturé le régime parlementaire, on a violé la Constitution ; oui, on a violé la Constitution. J'ai tenu mon serment depuis vingt-six ans ; on vient de m'en dégager. Qu'on ne l'oublie pas...¹ » Déjà le

¹ On a cherché à mettre en doute le langage qui est prêté ici au roi d'après des notes écrites le jour même par un des ministres qui assistaient au conseil ; mais, d'autre part, il a été affirmé, que ce langage est rigoureusement exact. Voir *Le roi Léopold. Sa politique*, par Ch. Woeste. (Extrait de la *Revue générale*.)

ministre de la guerre, à la suite d'une entrevue avec le roi, avait donné l'ordre de faire diriger sur Bruxelles et les environs les troupes disponibles dans les autres villes. Le roi, après une heure de délibération, déclara que son intention était de réunir le lendemain les principaux membres de l'opposition et de leur exprimer les sentiments pénibles que cette agitation faisait naître en lui. Une pareille démarche pouvait paraître insolite; mais les circonstances l'autorisaient.

Toutefois, le conseil s'étant réuni de nouveau le lendemain, à midi, il ne fut plus question de cette convocation des chefs de la gauche. Le roi avait conçu un autre projet : il présenta au conseil un papier où les trois articles votés le 27 étaient écrits, et il proposa d'en faire une loi spéciale le jour même, séance tenante de la Chambre. Par ce moyen, on préserverait la dignité du gouvernement et on mettrait un terme à une discussion qui agitait le pays. Deux ministres approuvèrent vivement l'idée du roi, et les autres finirent par s'y rallier. Mais, à la suite de conférences qui eurent lieu à la présidence de la Chambre, entre les délégués des deux partis, une proposition d'ajournement au 2 juin finit par prévaloir. On voulait laisser aux esprits le temps de s'apaiser.

Le 30 mai, la situation changea encore : les ministres, ayant appris que jamais la gauche ne consentirait à une transaction impliquant la reconnaissance des principes mêmes de la loi, revinrent à l'idée de faire un projet séparé des articles déjà adoptés et de le faire voter en la séance du jour. Cependant les nouvelles inquiétantes venues des provinces et les informations

données sur les dispositions de Bruxelles occasionnèrent des dissidences au sein même du cabinet. Les ministres s'étant de nouveau réunis sous la présidence du roi, la majorité proposa d'ajourner les Chambres pour quelques jours, et le roi, quoiqu'il eût préféré le vote d'un projet spécial, signa l'arrêté. Le ministre de l'intérieur se rendit à la Chambre et en donna lecture.

Cet ajournement ne fut que le prélude d'une résolution plus décisive. Les conseils communaux de la plupart des chefs-lieux et d'un grand nombre d'autres villes venaient de faire parvenir au roi des adresses pour le supplier de satisfaire au vœu public, en retirant un projet de loi qui avait si vivement alarmé les esprits. Les ministres cédèrent devant ces manifestations, plus redoutables pour eux que les clameurs de quelques centaines de perturbateurs. Le 13 juin, d'accord avec les hommes les plus modérés et les plus sages de la droite, ils conseillèrent au roi de prononcer la clôture de la session législative, s'engageant d'ailleurs à proposer l'ajournement de la loi sur la bienfaisance à l'ouverture de la session suivante. « Un gouvernement prudent, disaient les ministres, doit tenir compte de l'opinion publique, alors même qu'elle est égarée par la passion ou le préjugé. » Le roi les approuva et exprima ses propres pensées dans une lettre célèbre qu'il adressa au ministre de l'intérieur.

« 13 juin 1857.

« Je reçois le rapport du cabinet, en date d'hier, et je m'empresse d'y donner mon approbation. En proposant l'ajournement de la discussion, vous prendrez une

initiative que les circonstances vous indiquent et que le pays comprendra.

« Je profite de cette occasion pour adresser, par votre intermédiaire, quelques paroles au pays qui m'a donné tant de preuves de son attachement.

« Une discussion longue et animée, suivie d'incidents que je déplore, a eu lieu dans la Chambre des représentants, sur un projet de loi présenté par vous.

« Pour la première fois, depuis vingt-six ans que je me suis dévoué à la Belgique, les débats parlementaires ont fait naître des difficultés dont la solution ne s'est pas immédiatement révélée.

« Vous avez agi avec la plus grande loyauté et la plus entière bonne foi. Vous êtes fermement persuadés que le projet de loi, mis à exécution, ne produirait pas les conséquences fâcheuses que l'on y a attribuées. Je ne porterai point de jugement sur le projet; je n'aurais jamais consenti à donner place dans notre législation à une loi qui aurait pu avoir les funestes effets qu'on redoute; mais, sans me livrer à l'examen de la loi en elle-même, je tiens compte, comme vous, d'une impression qui s'est produite, à cette occasion, chez une partie considérable de la population. Il y a, dans les pays qui s'occupent eux-mêmes de leurs affaires, de ces émotions, rapides, contagieuses, se propageant avec une intensité qui se constate plus facilement qu'elle ne s'explique, et avec lesquelles il est plus sage de transiger que de raisonner.

« Les libres institutions de la Belgique ont été pratiquées pendant vingt-six ans, avec une admirable régularité. Que faut-il pour qu'elles continuent à fonction-

ner dans l'avenir avec le même ordre, le même succès?

« Je n'hésite pas à le dire, il faut chez les partis de la modération et de la réserve. Je crois que nous devons nous abstenir d'agiter toute question qui peut allumer la guerre dans les esprits. Je suis convaincu que la Belgique peut vivre heureuse et respectée, en suivant les voies de la modération; mais je suis également convaincu, et je le dis à tout le monde, que toute mesure qui peut être interprétée comme tendant à *fixer* la suprématie d'une opinion sur l'autre, qu'une telle mesure est un danger. La liberté ne nous manque pas, et notre Constitution, sagement et modérément pratiquée, présente un heureux équilibre.

« Mon attachement sincère et profond aux destinées du pays a fait naître chez moi ces graves réflexions. Je les communique au pays, à vous-même, à la majorité de la représentation nationale.

« Dans les circonstances où nous sommes, la majorité de la Chambre, dont les vœux, comme majorité, sont et doivent être mon guide, a une noble position à prendre, position digne d'un grand parti.

« Je lui donne le conseil de renoncer, comme vous le lui proposerez, à continuer la discussion de la loi. C'est à la majorité qu'il appartient de remplir ce rôle généreux. En l'acceptant tout entier, elle donnera au monde une haute idée de sa sagesse et de son patriotisme. Elle conservera dans ses rangs l'étroite union qui, pour tous les partis, est le premier fruit et la première récompense d'une noble et bonne action pratiquée en commun.

« L'année dernière, le pays me remerciait de mon

dévouement; je le remercie aujourd'hui de sa confiance

« Cette lettre vous fera voir combien je suis heureux de me trouver d'accord avec vous, combien j'approuve votre conduite.

« Mon désir est de continuer à veiller, avec vous et avec vos collègues, aux intérêts de ce beau et bien-aimé pays. »

Dans les conseils qui suivirent la clôture de la session, le roi continua de donner à ses ministres des témoignages de sa confiance et de sa sympathie. « Vous avez, leur dit-il, le 21, une grande et noble mission à remplir; vous êtes le bouclier des gens modérés dans ce pays... Vous pouvez compter sur moi. »

Léopold désira connaître, sur la situation résultant des dernières discussions parlementaires, l'opinion de quelques personnages éminents d'Angleterre et de France. Ici, il s'adressa simultanément à M. Guizot et à M. Thiers. Se plaçant à des points de vue qui n'étaient pas les mêmes, ces deux hommes d'État émirent des avis différents. M. Guizot, ne se préoccupant que de la question des principes, formula sur le projet de loi un jugement favorable, qu'il développa ensuite dans un long travail publié par la *Revue des Deux Mondes* sous le titre de: *La Belgique et le roi Léopold, en 1857*. Comprenant toutefois que le rôle de la raison d'État est, dans certaines circonstances, de modérer la rigueur des principes, il rendait hommage à la prudence du roi des Belges. « Le roi Léopold, disait-il, a fait cesser le combat sans rendre les armes; il a protégé la paix du pays troublé, en restant en mesure d'en appeler au

pays à jeun; il a maintenu la question sans la pousser à bout : vraie conduite du roi constitutionnel et de roi.» M. Thiers, préoccupé de la situation de l'opinion publique, envisageait surtout le caractère politique de la loi. Convaincu que, à tort ou à raison, elle était de nature à effrayer la bourgeoisie, il y voyait un véritable danger. Selon lui, le roi Léopold ne devait pas chercher son point d'appui principal dans le clergé et les adhérents exclusifs du clergé; mais le trône belge devait s'appuyer sur les classes intermédiaires. Ces considérations, développées par M. Thiers avec le sens pratique qui le distingue, firent une grande impression sur l'esprit du roi. Il n'abandonna point ses ministres, non; mais il chercha à faire le silence et le calme autour d'une question qui avait déjà donné lieu à tant de graves incidents.

On commençait, en effet, à perdre le souvenir des déplorables scènes qui avaient affligé Bruxelles au mois de mai, lorsque eut lieu le mariage de l'archiduc Ferdinand-Maximilien, gouverneur général du royaume lombardo-vénitien, avec la princesse Charlotte, fille du roi Léopold. Cette union avait été officiellement annoncée le 14 novembre de l'année précédente. Le 22 décembre, l'archiduc était revenu au palais de Bruxelles et son séjour s'y était prolongé jusqu'au 8 janvier. La main de la princesse fut officiellement demandée, au nom de l'empereur d'Autriche, le 24 juillet 1857, et le mariage célébré à Bruxelles six jours après.

X Attaché par loyauté à ses ministres, Léopold avait vu avec chagrin les attaques violentes dont ils étaient

l'objet dans la plupart des journaux de leur propre parti. Les libéraux leur reprochaient d'avoir découvert la couronne; plus audacieux, plus véhéments, les ultracatholiques les accusaient de courber la tête devant l'émeute. Léopold fit agir à Rome même pour apaiser cette effervescence dont il redoutait de graves inconvénients. Selon lui, elle aurait inmanquablement pour effet d'ébranler le cabinet conservateur auquel Rome devait s'intéresser. Pie IX, qui avait eu beaucoup à se louer du roi des Belges, pendant son exil à Gaëte, reçut une lettre dans laquelle ce souverain croyait devoir le mettre en garde contre des exagérations et des violences nuisibles à l'Église. « Mon impression en juin, écrivait le roi Léopold, le 18 septembre, était que le parti conservateur sortirait de ces difficultés par une conduite *modérée* et *généreuse*. Cela a été bien compris, mais une fraction de la presse et quelques individus ont grandement gâté et amoindri cette bonne position. Cela ne devrait pas se répéter, car cela gâterait la position d'une manière désastreuse¹.

Le 18 octobre suivant, les ministres étaient de nouveau réunis à Bruxelles, sous la présidence du roi. Celui-ci se montra plein d'affabilité pour ses conseillers, les encouragea à la fermeté, et fut d'avis, contrairement même à l'opinion de M. de Decker et de quelques-uns de ses collègues, qu'ils ne devaient pas attacher trop d'importance aux prochaines élections communales. « Souvenez-vous, ajouta-t-il, que vous avez toute ma confiance. » En disant ces mots, le roi leva la

¹ Le roi Léopold à..., villa Giulia, 18 septembre 1857.

séance, qui avait déjà duré deux heures ; mais, arrivé à la porte, il revint vers eux, et, debout, s'appuyant sur le dos de son fauteuil, il leur dit encore : « ... Souvenez-vous que vous êtes dans la forteresse, que j'y suis avec vous, et que personne ne peut vous en faire sortir que vous-mêmes. »

Deux jours après, le roi partit pour son château d'Ardenne. Le 27, eurent lieu les élections pour le renouvellement des conseils communaux, et une grande majorité se prononça dans toutes les villes importantes en faveur des candidats du libéralisme. Devant cette nouvelle et puissante manifestation, les ministres se divisèrent : deux membres¹ soutinrent que se retirer, ce serait en quelque sorte trahir la majorité parlementaire qui les avait défendus ; les autres, tout en reconnaissant la valeur de cette doctrine constitutionnelle, prétendaient qu'ils étaient venus au pouvoir pour pratiquer une politique de conciliation et que les événements récents les obligeraient désormais à se subordonner fatalement à un parti. Le chef du cabinet (M. de Decker) déclarait, en outre, qu'il n'avait plus la certitude que la majorité sur laquelle il s'appuyait était à son tour appuyée par la majorité du pays. « Or, à mes yeux, disait-il, c'est une des positions les plus dangereuses que l'on puisse faire à un pays constitutionnel que de le gouverner avec une majorité qui peut être accusée de ne plus représenter fidèlement les sentiments et les vœux de la nation. » Dans ses entretiens avec le roi, M. de Decker lui avait dit aussi : « qu'il ne

¹ M. A. Nothomb, ministre de la justice, et M. Mercier, ministre des finances.

voudrait pas être, par son obstination, le Guizot de la monarchie belge. »

Le 30 octobre, les ministres donnèrent leur démission, chacun persistant d'ailleurs dans l'opinion qu'il avait exprimée précédemment¹.

Après que M. H. de Brouckere eut décliné la mission de former une administration nouvelle, les ministres libéraux de 1847 et de 1850 reprirent le pouvoir, firent prononcer la dissolution de la Chambre des représentants et brisèrent ainsi la majorité parlementaire. Cette métamorphose si prompte du gouvernement fut stigmatisée en termes plus que violents par les journaux qui représentaient les ultra-conservateurs. Dans leur démençe, ils reniaient, pour employer les expressions d'un écrivain célèbre, ils reniaient les anciennes doctrines des catholiques, et désavouaient tous les principes de liberté. « Après tout, ajoutait le comte de Montalembert, il n'est pas nécessaire que les catholiques soient au pouvoir. Ce qui est nécessaire, c'est qu'ils ne désertent pas la vie publique et ne renient pas la liberté. Il leur est bon de se retremper quelquefois dans l'opposition et la disgrâce. Ce sont souvent leurs jours de progrès et de victoire². »

Léopold avait repris sa sérénité et retrouvé sa tranquille confiance dans l'avenir de la Belgique. Lorsque, au mois de février 1858, à l'occasion de la naissance de la princesse Louise-Marie-Amélie, fille aînée du duc de Brabant, les Chambres vinrent lui présenter

¹ Voir, ci-après, *Documents historiques*.

² *Le nouveau Ministère et la Dissolution de la Chambre en Belgique*, par le comte DE MONTALEMBERT, *passim*.

des adresses de félicitation, le roi répondit : « ... C'est en effet une garantie nouvelle que la troisième génération d'une dynastie, et cette garantie est surtout précieuse quand elle se lie intimement à l'existence d'une nation. Vos belles provinces ont longtemps et vainement cherché, dans les siècles passés, à n'exister que par elles-mêmes et à ne dépendre d'aucun autre intérêt que le leur. Malheureusement, ou peut-être heureusement pour nous, leurs efforts pour atteindre ce noble et grand résultat ont toujours échoué. Le présent de la Belgique est beau, l'avenir qui s'offre à elle ne l'est pas moins... »

Ce n'était pas trop dire. Vers ce temps même, lord Palmerston, premier ministre d'Angleterre, s'exprimait en ces termes : « Le peuple belge jouit d'une mesure de liberté politique et de prospérité dont il a été donné à peu de nations sur le continent d'avoir leur part. » Mais écoutons aussi le viril conseil que le duc de Brabant donnait à ses compatriotes : « Une nationalité jeune comme la nôtre doit, disait-il, être hardie, toujours en progrès et confiante en elle-même. Il suffit d'oser pour réussir... » Certes, ils étaient immenses les progrès déjà accomplis par le pays depuis 1831 ; mais il fallait néanmoins s'efforcer de conserver les libertés politiques et d'accroître encore cette prospérité qui excitaient l'envie d'autres nations.

Les 25 janvier 1858, le roi Léopold avait assisté, accompagné du duc de Brabant et du comte de Flandre, au mariage de la princesse Victoire d'Angleterre avec le prince Frédéric-Guillaume de Prusse. Ils retournèrent à Windsor, au mois de juin, et, le 11 août suivant,

regurent à Malines la reine Victoria et le prince Albert qui, après avoir débarqué à Anvers, traversaient la Belgique pour se rendre en Prusse.

Le 24 septembre, le roi, qui avait passé quelque temps à sa villa du lac de Côme, revient à Bruxelles. Le lendemain, il préside à la fête ou revue des écoles, solennité touchante et sans exemple jusqu'alors. En inaugurant, un mois après, le chemin de fer de Bruxelles à Arlon, il déclare de nouveau, et avec force, que sa destinée est inséparable de celle de la Belgique : « Mon règne, disait-il, commence à être long : il a été entièrement consacré à l'existence du pays. »

Plus élevées, plus remarquables encore sont les paroles du roi, lorsque, le 21 juillet 1859, au milieu des préoccupations causées par la guerre d'Italie, il répond à l'adresse que la Chambre des représentants lui présentait à l'occasion de la naissance du comte de Hainaut : « Je remercie la Chambre, dit-il, de l'expression de ses sentiments si bienveillants, et je puis dire tout d'affection. Voilà déjà la deuxième génération qui naît sur le sol de la Belgique, depuis la proclamation de l'indépendance nationale. Dans les années de paix dont la Chambre se félicite à juste titre, la Belgique a eu une situation enviée souvent par les autres nations. Elle le doit surtout à la modération, qui est, je me plais à le reconnaître, l'un des traits distinctifs du caractère belge. Tant que je vivrai, je servirai de bouclier à la Belgique. Mais pour que cette modération, pour que nos bons procédés à l'égard d'autres nations soient appréciés, il faut que la Belgique subsiste par elle-même, qu'elle soit autre chose qu'une aggloméra-

tion de provinces; il faut qu'elle ait un centre d'action. Je fais appel à la confiance de la Chambre et du pays. Il y a vingt-huit ans que je me trouve au milieu de vous. Je ne pense pas qu'on puisse dire que, pendant ce temps, j'ai exposé la Belgique à des complications ou à des dangers. Ce n'est pas en vain, j'en suis convaincu, que l'on fera appel à votre patriotisme et à votre sagesse... » Le roi faisait directement allusion à un projet dont la Chambre venait d'être saisie et qui tendait à concentrer la défense nationale sur Anvers.

Ce projet était dû à l'initiative du lieutenant général Chazal, qui avait dirigé le ministère de la guerre de 1847 à 1850, et qui venait d'être appelé de nouveau à ce poste de confiance. Avant d'adopter les vues de son ministre, le roi Léopold les avait longtemps et vivement discutées; mais enfin il avait cédé à des raisons qui lui paraissaient victorieuses, et il s'était montré dès lors partisan zélé du nouveau système. En le défendant dans les Chambres législatives avec un incontestable talent et une éloquence virile, le général Chazal justifia toutes les espérances que le roi Léopold avait fondées sur lui. Militaire extrêmement distingué et d'un dévouement chevaleresque, le général Chazal tient une place à part dans la vie de Léopold I^{er}. Ce prince avait pour lui une affection presque paternelle, lui écrivant très-fréquemment et librement, le mêlant à ses plus hautes préoccupations, le chargeant des missions les plus honorables, sachant l'encourager et l'écouter, enfin s'appuyant, dans les circonstances les plus difficiles, sur sa fidélité à toute épreuve. Rare fortune qu'une pareille

liaison qui s'est maintenue pendant plus de vingt ans, et que la mort seule a pu rompre.

Léopold venait de traverser une des périodes les plus pénibles de son long règne. De même qu'il avait été opposé à la guerre orientale, de même il avait vu avec effroi l'orage qui allait éclater en Italie, comme plus tard encore il devait redouter l'ébranlement que produirait une autre tempête sur les bords de l'Elbe et de l'Eider. Faut-il le blâmer? mais pourquoi le blâmerait-on! N'était-il pas avant tout le roi des Belges, et n'était-ce pas la sécurité de la Belgique qui devait principalement le préoccuper? Du reste, nous ne dissimulerons pas que Léopold appartenait encore à la vieille école politique : il aurait voulu le maintien de la triple alliance du Nord, parce qu'il y voyait la seule garantie d'un droit public positif en Europe. « La seule barrière réelle que nous avons anciennement, disait-il lui-même, en 1859, était le front imposant de ces trois grandes puissances; cela est fini... » La conduite de l'Autriche lui avait paru au moins imprudente. « La guerre actuelle, écrivait-il, le 30 avril 1859, est un duel où les chances sont mauvaises pour l'Autriche : elle ne pourrait pas garder le Piémont, même si elle était victorieuse; elle ne peut pas avoir la prétention d'aller en France. Je crois que toutes les règles qu'on applique aux duels sont applicables à la guerre actuelle. L'Angleterre et la Prusse pourront beaucoup. La Prusse ne pouvait pas s'engager dans une lutte qui était sans doute importante pour elle, mais qui lui est pourtant étrangère; mais elle a un immense intérêt à ce que cette guerre finisse le plus tôt possible. Si la Prusse,

dans cette attitude, est trop humble, elle manquera son objet : la guerre se généralisera... ¹ » Le 8 juin suivant, il écrivait encore, ne dissimulant point ses angoisses patriotiques : « La lutte en Italie est rude; son issue décidera de la suprématie de la France en Europe. On parle de *localiser*, cela est très-bien; mais la victoire dans ses effets ne se localise pas. L'avenir de l'Allemagne, le nôtre se décidera cet été... ² » Selon le roi Léopold, si la France retournait à la position que lui avait assurée la paix de Lunéville, l'existence indépendante de l'Europe était compromise; la Prusse et l'Allemagne tenaient donc le sort de l'Europe dans leurs mains!...

Au mois de juin, Léopold s'était rendu de nouveau en Angleterre pour y faire sa visite annuelle à la reine Victoria. Vers la fin du mois d'août, après la guerre d'Italie, il se rencontra à Ostende avec le prince régent de Prusse, qu'il connaissait depuis longtemps et qu'il avait toujours, selon ses expressions, beaucoup estimé. Il n'avait garde de négliger le prince qui gouvernait déjà la Prusse et que des événements extraordinaires réservaient à une si haute destinée. Quelque temps après, Léopold se trouvait à Biarritz près de l'empereur des Français. Il séjourna dans cette résidence impériale du 14 au 25 septembre. Il habitait un pavillon voisin de celui qu'occupait l'empereur, dînant chez Napoléon III assez régulièrement tous les deux jours, et ayant

¹ Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin, Laeken, 30 avril 1859.

² Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin, Laeken, 8 juin 1859.

avec ce souverain des entretiens très-prolongés. Pendant l'été de 1864, il se rencontra avec l'empereur des Français à Vichy. Il le revit une dernière fois au château de Compiègne, alors que, revenant de Suisse, il souffrait déjà de la maladie qui l'a emporté. Napoléon III et Léopold I^{er} entretenaient une correspondance qu'on pourrait appeler régulière. Ils ne manquaient jamais de s'écrire à la nouvelle année et chaque fois qu'une circonstance intéressante leur faisait trouver de l'utilité à se communiquer leurs idées.

Le roi Léopold rendait hommage à la bienveillance de l'empereur des Français envers la Belgique. Il est très-vrai, d'ailleurs, que jamais, du moins pendant la vie de Léopold I^{er} et sauf à la sinistre époque du coup d'État du 2 décembre 1851, Napoléon III n'a pensé à tirer parti de nos dissentiments intérieurs ou n'a révélé le dessein d'abuser de sa puissance. « Toute autre serait la situation, disait le roi lui-même, si notre voisin n'était pas bienveillant, ce qui est incontestable, et fort important¹. »

Pendant que Léopold se trouvait, en 1859, dans les Pyrénées, Bruxelles était le théâtre d'une cérémonie imposante. Le 26 septembre, avait lieu, avec une pompe extraordinaire, en présence du duc de Brabant et du comte de Flandre, et avec le concours des Chambres et de toutes les autorités du pays, la solennelle

¹ Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin, Laeken, 11 mars 1865.

Les sentiments de Napoléon III à l'égard de la Belgique changèrent l'année suivante, après que la victoire de Sadowa et ses suites eurent excité la jalousie de la France.

inauguration du monument élevé en l'honneur du Congrès et de la Constitution. Par un sentiment de délicatesse, le roi s'était abstenu de présider lui-même à l'inauguration de la colonne monumentale, comme il avait présidé à la pose de la première pierre. Lorsqu'il s'était agi de décider quelle serait la statue à ériger au sommet de la colonne, en d'autres termes, s'il convenait d'y placer l'image du roi ou la figure allégorique de la Constitution, Léopold refusa de la façon la plus péremptoire l'hommage national qu'on voulait lui décerner. Mais la législature ne crut pas devoir déférer à la volonté du souverain : elle chargea le ministre de l'intérieur de donner à la colonne le couronnement qui lui convenait. M. Rogier justifia avec éloquence le vœu des Chambres; devant les représentants de la nation, il prononça les paroles suivantes : « En décrétant, au mois de septembre 1849, la colonne du Congrès, le Roi avait pris l'initiative d'un acte de gratitude nationale pour une assemblée mémorable entre toutes, disait-il, par son patriotisme, ses lumières, sa modération. Il appartenait aux représentants du pays de prendre à leur tour l'initiative d'un autre acte de gratitude nationale qui était à la fois un témoignage et un emblème. L'emblème, c'est la royauté constitutionnelle couronnant l'édifice de nos institutions. Le témoignage, c'est la glorification dans le passé et dans l'avenir du monarque à qui la Providence avait réservé la rare sagesse et le rare bonheur de fonder et de sauvegarder le gouvernement du pays par le pays, en conservant intacte l'alliance de l'ordre et de la liberté. »

Un incident mémorable devait fournir bientôt un

nouveau témoignage du profond attachement que le peuple belge avait voué à son premier roi.

Comme le projet de réunion de la Savoie et de Nice à l'empire français n'avait pas laissé l'Europe indifférente, le gouvernement impérial crut devoir aller au-devant des objections de l'Angleterre. M. Thouvenel écrivit, le 19 mars 1860, au comte de Persigny, alors ambassadeur de France près la cour de Saint-James, la célèbre dépêche où il disait : « On allègue des analogies, et l'on part de là pour semer la défiance. Mais ces analogies reposent-elles sur des faits et existe-t-il véritablement un rapport entre notre position à l'égard des Alpes et notre situation sur le Rhin? Sans doute, les traités de 1815 avaient constitué au nord un état de choses non sans ressemblance et sans lien avec celui qui subsiste encore aujourd'hui du côté des Alpes. Le royaume des Pays-Bas avait été créé dans une pensée conforme à celle d'où dérive la délimitation territoriale de la Sardaigne. Comme la Sardaigne, il avait la garde de positions qui lui permettaient de livrer les approches et les entrées de notre territoire à des armées étrangères. Après une durée de quinze années, ces arrangements ont été profondément modifiés avec le concours des grandes puissances elles-mêmes. La Belgique s'est formée, et sa neutralité reconnue par l'Europe couvre depuis lors toute la partie de notre frontière qui se trouvait précisément la plus exposée et pour laquelle la France pouvait nourrir de légitimes inquiétudes. En un mot, ce que les traités de 1815 présentaient de menaçant pour nous dans le nord, n'est plus qu'un souvenir relégué dans l'histoire par la conférence de Londres.

Nous n'avons plus de ce côté aucune espèce de garantie à réclamer. »

La réunion de la Savoie et de Nice s'accomplit; mais, au sein de la Chambre des communes, lord John Russell, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, avait fait entendre ces paroles significatives : « S'il surgissait une question dans laquelle il nous paraîtrait que la France eût tort, ou qu'elle agît dans l'esprit d'empiétement qui, quelquefois, a été le mobile d'une grande nation militaire, alors nous formerions une alliance avec les autres grandes puissances pour combattre ces desseins. »

Cependant une partie de la presse française n'avait pas cru devoir imiter le langage réservé du gouvernement impérial. Prenant une attitude agressive, étrange, elle mit en doute l'attachement des Belges à leur nationalité; elle chercha à les éblouir en faisant miroiter à leurs yeux les avantages d'une annexion, comme celle de la Savoie. Mais la nation, outragée par ces imputations et ces tentatives, se leva tout entière pour célébrer, avec un enthousiasme inouï, le vingt-neuvième anniversaire de l'inauguration de Léopold I^{er}. Manifestation grandiose, à laquelle toutes les provinces, toutes les villes et toutes les classes s'associèrent avec une admirable spontanéité; imposante démonstration, qui eut dans l'Europe entière un immense et long retentissement! « Les nations, dit Léopold I^{er} en cette circonstance mémorable, ne meurent que par le suicide, et la Belgique vient de prouver qu'elle sait et veut vivre indépendante. »

Comme en 1856, il visita avec sa famille les princi-

pales villes du pays, et partout il recueillit des témoignages de l'amour du peuple belge; partout aussi il trouva des mots, tantôt bienveillants et tantôt profonds¹.

On se souvient encore du discours si mâle par lequel, répondant, le 8 juillet, au bourgmestre de Gand, à quelques pas de l'antique beffroi, il assigna leur vrai caractère aux manifestations qui allaient s'étendre bientôt dans la Belgique entière. Évoquant les plus beaux titres de gloire de la vieille Flandre, le patriotisme des Breidel et des Artevelde, la vaillance des héros de Courtrai et de Roosebeke, il dit : « Le lieu où nous nous trouvons rappelle d'anciens et glorieux souvenirs. Ces vieilles communes étaient le siège du commerce, de l'industrie et des arts, quand une grande partie de l'Europe était encore plongée dans les ténèbres. Depuis les temps les plus reculés, l'amour du pays et de son indépendance avait été conservé comme un feu sacré dans les cœurs de leurs habitants. Le sang le plus précieux fut souvent versé pour obtenir une existence libre et nationale. Le succès ne couronna pas ces nobles efforts. Il nous a été réservé de fonder sur les bases les plus larges ce que le pays avait tant désiré, de réunir chez lui tous les éléments qui constituent l'existence politique et sociale la plus heureuse. C'est ainsi que nous avons trouvés la tourmente qui en 1848 a bouleversé l'Europe, où seuls, pour notre gloire, nous avons échappé à tous les dangers : notre existence politique a été préservée de toute atteinte. Quel que puisse être l'avenir,

¹ Voir notre tableau historique intitulé *La Belgique en 1860*, *passim*.

1848 nous indique comment nous pourrons en traverser les épreuves avec honneur et avec succès. Deux générations de ma famille sont nées au milieu de vous et ont avec vous une commune patrie. Mon dévouement pour vous durant un long règne vous est connu, et tant qu'il plaira à la Providence de me conserver, je serai fidèle à ma tâche et immuable dans mon affection paternelle pour vous. »

Ces démonstrations nationales furent particulièrement remarquées en Hollande et contribuèrent à rétablir une entente parfaite entre les deux pays qui formaient naguère le royaume des Pays-Bas. Les Hollandais comprenaient que les Belges étaient leurs alliés naturels, et que les deux nations étaient destinées à prospérer ensemble et à trouver dans leur union une garantie de plus de liberté et d'indépendance. Déjà, au mois d'octobre de l'année 1859, le comte de Flandre avait visité au château du Loo la famille royale des Pays-Bas. Après les manifestations de Bruxelles, le roi Léopold eut à Wiesbaden une entrevue avec le roi Guillaume III. L'année suivante, ce souverain donna une preuve manifeste de sa haute estime pour le roi des Belges. En retournant dans ses États, il s'arrêta à Liège, où il fut reçu solennellement par l'élu du Congrès de 1831. Là, dans cette belle cité wallonne, fut scellée l'union nouvelle des Hollandais et des Belges, union volontaire, et partant plus solide que celle qui avait été imposée aux deux peuples en 1814.

La mort si prématurée et si imprévue du prince Albert vint assombrir la fin de cette année. Le 14 décembre 1861, ce prince éminent était enlevé à l'affec-

tion de la reine et du peuple d'Angleterre. Le duc de Brabant et le comte de Flandre assistèrent à Windsor aux funérailles de leur cousin germain. Quant au roi, vivement affecté de la mort de son neveu, du prince dont il avait été l'ami le plus sûr, il partit le 26 décembre pour Osborn et son séjour près de la reine Victoria se prolongea jusqu'au 10 février 1862.

Revenu malade, il dut garder ses appartements pendant plusieurs semaines et se soumettre à des opérations douloureuses. Le mal que, vers le 13 avril, on croyait arrêté, fit bientôt de nouveaux progrès et nécessita une nouvelle opération le 4 mai. Les jours suivants les bulletins, publiés par le journal officiel, étaient peu rassurants. Le duc de Brabant, alors en Espagne, fut mandé par dépêche télégraphique ainsi que la princesse Charlotte et son mari, l'archiduc Maximilien. Des prières étaient ordonnées dans tous les diocèses pour le prompt rétablissement du roi. Au mois de juin, les nouvelles devinrent encore plus alarmantes. Enfin, un mieux sensible se manifesta, et le malade reprit graduellement des forces. La convalescence, cependant, fut longue. Pendant près de six mois le roi ne put quitter le château de Laeken; il y reçut, le 2 septembre, la visite de la reine d'Angleterre. Le 24, il prit le chemin de Bruxelles, où sa guérison presque inespérée donna lieu à une des démonstrations les plus extraordinaires de ce règne mémorable. Jamais on n'oubliera cette belle et chaude journée d'automne, ces rues où flottent les couleurs nationales, ces milliers de citoyens qui se portent au devant du vieux roi, ces acclamations qui annoncent son approche, l'enthou-

siasme de la garde civique, l'enthousiasme plus grand qui éclate lorsque Léopold paraît au balcon du palais, entouré de ses enfants, et tenant le comte de Hainaut dans ses bras¹.

Le 8 octobre, le roi reçut les félicitations du corps diplomatique. A cette occasion il eut avec M. Sanford, ministre des États-Unis, un long et intéressant entretien au sujet de la guerre qui déchirait cette grande république. Léopold ne paraissait pas croire au triomphe prochain de la cause fédérale, tandis que M. Sanford était plein d'espoir et repoussait toute idée de conciliation avec les États du Sud. Il essaya de convaincre le Roi, se faisant en même temps l'interprète de la vive sympathie du gouvernement et du peuple des États-Unis pour sa personne. Léopold répondit que, pendant toute la durée de son règne, il n'avait cessé de recevoir des témoignages de cette bienveillance, et qu'il la croyait justifiée par ses propres sentiments à l'égard de l'Union .

¹ Le lendemain, le roi exprimait sa satisfaction en ces termes : « Le mot du sr Proudhon à l'empereur : *Sire, la Belgique vous attend*, etc., ne s'est pas très-clairement dessiné hier. » (Le roi Léopold au général Chazal, Laeken, 25 septembre 1862.)

² En juillet 1863, M. Seward écrivit à M. Sanford qu'il avait attendu un événement décisif pour combattre les défiances du roi Léopold; il annonçait la défaite du général Lee, et en même temps lui transmettait une carte des États de l'Union sur laquelle était marquée la situation des belligérants. « Le roi verra, disait M. Seward, qu'il n'est pas au pouvoir des esclavagistes de dicter des conditions, mais qu'il est de leur intérêt de proposer un arrangement. Je suis autorisé par le président à soumettre cette idée au roi des Belges. En accomplissant ce devoir, je ne puis omettre d'ajouter que le roi, par son attitude généreuse et désintéressée vis-à-vis des États-Unis, s'est acquis le droit de donner des conseils à notre gouver-

La plus vive préoccupation du roi était alors l'agitation qui, par des causes diverses, se manifestait de plus en plus dans la ville d'Anvers, au sujet des fortifications. Le conseil communal avait résolu depuis longtemps de présenter au chef de l'État une adresse dans un sens contraire aux plans adoptés. Retardée par la maladie du roi, l'audience sollicitée fut accordée à Laeken, le 6 novembre. Après avoir écouté l'adresse du conseil communal, Léopold répondit avec fermeté : « Pour se rendre un compte impartial des agitations qu'on a cherché à produire à Anvers, il faut se reporter à une époque voisine des événements qui ont amené l'indépendance politique du pays. J'ai trouvé à Anvers une place forte de premier rang, mais resserrée dans une enceinte devenue trop étroite pour le développement de la ville, et n'ayant que peu d'ouvrages extérieurs susceptibles de la protéger, en portant la défense plus au loin. Cet état de choses était d'un péril extrême pour la ville, qui se trouvait ainsi, en cas de siège, exposée à une destruction presque certaine. On m'a exprimé de bonne heure, et bien souvent ensuite, le

nement, et que ceux-ci ont été reçus avec des sentiments d'affection respectueuse et reconnaissante. »

Quand M. Sanford remit au roi, qui se trouvait à Ostende, la carte envoyée par M. Seward, le Nestor de l'Europe, comme on l'appelait déjà, réitéra de nouveau son désir de voir la paix se conclure prochainement en Amérique. « Lorsque deux gentlemen, dit le roi, se sont vaillamment battus et ont été atteints tous les deux, il est d'usage que l'on cherche à terminer le combat avant qu'il ait une issue fatale pour l'un des deux adversaires. De même, dans cette circonstance, les sentiments seraient moins amers, et l'harmonie future plus réelle, si l'on profitait de l'épuisement du Sud pour arriver à un compromis. »

désir de voir l'enceinte élargie, et j'ai moi-même, depuis bien des années, émis l'opinion que l'enceinte avait besoin d'être agrandie et qu'il était désirable d'éloigner le danger de la ville en mettant la principale défense dans les forts détachés. L'état de profonde paix dans lequel se trouvait l'Europe, l'impossibilité de consacrer plus tôt une partie des ressources du pays à cette grande œuvre, ont été cause qu'on a remis ces travaux, sans cependant perdre de vue les vœux si souvent renouvelés de la ville d'Anvers. Dès 1848, on a pu sérieusement s'occuper des mesures à prendre, et dès 1854 de nombreux plans ont vu le jour, dont plusieurs et les plus vastes étaient dus à l'initiative d'Anvers. Ce sont ceux-là qui ont été définitivement adoptés, nonobstant les sacrifices considérables qui devaient en résulter pour le pays. La surface de la ville d'Anvers avant l'agrandissement était, non compris les fortifications, de 182 hectares. Depuis l'agrandissement, l'intérieur de la place se trouve être de 1,023 hectares, non compris les fortifications, c'est-à-dire d'une étendue de près de six fois plus grande. La distance moyenne des nouveaux forts au clocher d'Anvers, est de 7,500 mètres. Les anciennes servitudes pour les vieilles fortifications ont presque en totalité disparu et le gouvernement s'appliquera à rendre les nouvelles aussi peu gênantes que possible. Quant au nouveau fort du Nord, il devrait avoir, du côté de la ville, la même zone de servitudes qu'avait l'ancien fort du Nord. Cependant, par esprit de conciliation, mon gouvernement a consenti à réduire de plus de moitié cette zone. — On a fait des efforts pour jeter l'inquiétude dans les esprits relativement à ce

nouveau fort. L'ancien était loin de protéger la ville du côté de la rivière : il était donc indispensable de le remplacer par le nouveau, qui peut offrir de ce côté une défense efficace. Les dangers auxquels la ville était anciennement exposée du côté de la rivière ont été démontrés en 1830 par l'arrivée des bâtiments de guerre devant les quais mêmes de la ville, qui, si cette force navale avait été plus considérable, se trouvait exposée à être détruite en grande partie. Le nouveau fort du Nord complète un système de défense qui n'a rien d'exclusif et dont la destination est de protéger la ville contre tous dangers, de quelque côté qu'ils puissent venir. Le grand objet de la politique nationale doit être de maintenir la neutralité du pays, mais cette politique n'obtiendra la confiance de tous nos voisins que lorsqu'elle leur donnera la conviction que le pays est réellement fort et en mesure de remplir les obligations qui lui sont imposées par son existence politique. Vous connaissez l'affectueux dévouement que j'ai toujours porté à la ville d'Anvers. J'ai toujours cherché à éloigner de vous tout danger et, quand cela a été impossible, je l'ai partagé avec vous¹. »

Ce souverain, dont la sagesse et la droiture étaient appréciées au delà de l'Atlantique aussi bien qu'en Europe, avait été choisi comme arbitre dans une contestation entre l'Angleterre et le Brésil. Le 24 juin 1863, il reçut, au château de Laeken, lord Howard de Walden, ministre d'Angleterre, et M. do Amaral, chargé

¹ Le 17 novembre suivant, le roi écrivait au général Chazal : « J'ai vu avec plaisir que le *Journal des débats* et la *Revue des Deux Mondes* approuvent ma réponse. Lord Russell l'a également approuvée. »

d'affaires du Brésil, et leur remit le texte de sa décision arbitrale : celle-ci était favorable au Brésil. Une autre fois, son arbitrage fut invoqué dans une contestation entre les États-Unis et l'Espagne. Encore malade, il écrivait : « Sans vanité j'ose dire que je suis utile dans ces éternelles complications auxquelles l'Europe est encore exposée, et je suis bien touché de la confiance qu'on me témoigne et des preuves d'intérêt que je reçois¹. »

Plus s'avavançait le règne de Léopold I^{er}, plus s'éten-
daient et se fortifiaient son ascendant et sa popularité. Il allait s'associer à un acte qui devait le rendre encore plus cher aux Flamands. Le 14 septembre, sur l'ancienne et célèbre place du Vendredi à Gand, il préside à l'inauguration solennelle de la statue de Jacques d'Artevelde. Chef de la Belgique indépendante et neutre, il honore la mémoire du sage bourgeois, du politique prévoyant, du vaillant capitaine qui, pendant les violentes commotions du xiv^e siècle, avait proclamé la neutralité de la Flandre et, en jetant les bases d'une confédération avec le Brabant et le Hainaut, laissé comme entrevoir la Belgique libre, la Belgique du xix^e siècle. Au banquet royal, qui suivit l'hommage rendu au citoyen éminent qu'Édouard III appelait son grand ami, Léopold s'exprima en ces termes : « Je suis heureux de me trouver de nouveau au milieu de vous, et je saisis cette occasion pour vous exprimer combien j'ai été touché de la patience et de la constance avec lesquelles les populations ont supporté

¹ Le roi Léopold au général Chazal, Laeken, 3 juin 1863.

une crise industrielle sur laquelle nous n'avons malheureusement pu exercer aucune influence. Il vous est connu que, depuis trente ans, l'industrie gantoise n'a jamais cessé d'être l'objet de ma plus vive sollicitude. Nous avons aujourd'hui honoré la mémoire d'un homme énergique qui, à une époque remplie de périls, a, par son rare courage, défendu l'existence de cette grande commune. Ces faits appartiennent à des siècles qui sont loin de nous, mais l'indépendance des peuples est basée sur la valeur et l'intelligence. J'espère que jamais dans notre bon pays ni la valeur ni l'intelligence ne feront défaut; il s'assurera ainsi un avenir plein d'honneur et de prospérité. »

On remarqua encore l'accueil plus que respectueux fait au vieux roi lorsque, le 10 novembre, il ouvrit pour la dernière fois la session des Chambres législatives. Il eut alors la satisfaction de pouvoir annoncer la suppression du péage de l'Escaut. « Depuis la dernière session législative, dit-il, le pays a vu s'accomplir un événement qui était l'objet de ses légitimes et séculaires aspirations : l'Escaut est irrévocablement affranchi. Opérée de commun accord avec les Pays-Bas, la suppression du péage qui grevait la navigation fortifie nos bons rapports avec un peuple voisin et ami; la liberté complète de notre beau fleuve, sanctionnée par toutes les puissances, fait désormais partie du droit public des États maritimes. »

Un savant magistrat, qui avait été membre du cabinet de M. H. de Brouckere, fut, au mois de janvier 1864, au moment d'une grande crise ministérielle, appelé par le roi, qui voulait le charger de la formation d'une

nouvelle administration. L'entrevue dura plus de deux heures. M. Faider en a consacré le souvenir dans une notice qui contient aussi des observations très-fines et très-pénétrantes sur le caractère de Léopold I^{er}. « Quoique éprouvé, dit-il, par de longues souffrances, il avait le corps droit, l'attitude noble et ferme et sa tenue de roi; je fus, comme toujours, frappé de cette bienveillance sévère mais courtoise qui caractérisait ses relations officielles : il discuta d'abord sérieusement les affaires qui nous préoccupèrent tous à cette époque; il énonça ses vues, apprécia les opinions, jugea les hommes et les expédients, chercha et posa des conclusions; il avait toute la vigueur de son caractère et toute la verdeur de son esprit : puis, abandonnant le chapitre sérieux qui semblait épuisé, il modifia le tour de la conversation et se livra peu à peu à cette gaieté calme qui était dans sa nature et dont l'expression, mêlée de souvenirs abondants et d'une fine ironie, avait un charme entraînant.

« J'ai rappelé cette entrevue, parce que j'y ai vraiment retrouvé ce que j'avais toujours observé dans cet homme extraordinaire : une intelligence vraie des affaires qu'il jugeait avec une lucidité calme; un mélange de passion et de bonhomie; une grande habileté à juger les hommes et à débrouiller les caractères; une douce gaieté servie par un langage pittoresque; l'ironie parfois très-acérée mais sans fiel; du penchant pour les souvenirs littéraires; les curieuses anecdotes; une gaieté de bon aloi terminant un entretien commencé sous l'empire de sérieuses préoccupations. C'était là l'homme tout entier : alliant tous les genres d'esprit,

discutant les grandes questions, faisant retour sur lui-même, épanchant ce qu'il avait en lui de grâces d'esprit, d'innombrables souvenirs et de fine plaisanterie...

« Il avait infiniment d'esprit, et je puis répéter, ce qu'on a dit souvent, qu'il a toujours eu plus d'esprit que les plus spirituels de ses conseillers; il objectait peu, parce qu'il comprenait avec promptitude et profondeur; il demandait peu; il obtenait sans imposer; il temporisait lorsqu'il n'était pas satisfait; il se montrait, dans le courant des affaires, Roi vraiment constitutionnel, assuré de la probité de ses ministres, respectant leur responsabilité.

« Il n'a jamais fait de mal à personne; il n'avait point l'esprit de vengeance; il n'a, de sa vie, infligé ni blessure, ni offense. Certes, il n'a pas aimé tous ceux qui l'ont servi, et il n'a pas régné trente-cinq ans sans éprouver un ressentiment ou une colère; je puis même dire que sa colère était terrible, et alors son œil fin, profond, un peu voilé, se remplissait d'un éclair pénétrant; mais il revenait promptement, et l'idée d'une vengeance n'était pas entrée dans son esprit, sa vengeance se bornait à un sarcasme dont le tranchant était parfois sans égal.

« Il était naturellement indulgent; il aimait à exercer le droit de grâce; il apostillait lui-même des pétitions que lui remettaient des personnes aimées: il n'a jamais autorisé une exécution capitale sans de longues hésitations et sans une cruelle angoisse; il étudiait avec soin les dossiers et les rapports avant de refuser à un grand coupable une commutation de peine. Il exerçait largement la bienfaisance trop souvent implorée dans

les sphères royales. Il ne voulait point de poursuite contre les écrivains de bas étage qui osaient l'outrager; il se sentait trop aimé et trop fort pour accepter contre eux une réparation légale; il était sûr d'être assez vengé d'insolents folliculaires par le jugement du pays...¹. »

La crise ministérielle, qui avait éclaté au mois de janvier et devait se prolonger jusqu'au moi de mai, fit de nouveau ressortir, en les mettant à une nouvelle et dernière épreuve, les hautes qualités du souverain qui était considéré comme le modèle des chefs constitutionnels. En présence d'une sorte d'interrègne parlementaire, car les forces des partis se balançaient, il montra une loyale impartialité. Au mois de janvier, les conservateurs ayant décliné l'offre qui leur était faite en la personne de leurs chefs, MM. A. Dechamps et de Theux, de prendre le pouvoir, le roi essaya vainement de composer un ministère d'affaires. Il se rendit lui-même chez le prince de Ligne et fit appel à son dévouement; mais le président du Sénat fut d'avis qu'un ministère de transaction serait mort en naissant. Le roi partit alors pour l'Angleterre, où il resta plus d'un mois, laissant aux partis, avec leur pleine liberté, le temps de se reconnaître et d'arriver à une solution. Au retour du roi, vers la fin d'avril, M. Dechamps fut appelé de nouveau au château de Laeken : il soumit au chef de l'État un programme politique auquel la plupart des conservateurs s'étaient enfin ralliés. Eux aussi, comme les libéraux, en 1847, voulaient inau-

¹ *Le roi Léopold I^{er} et la royauté belge*, par M. CH. FAIDER, ancien ministre de la justice. (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2^e série, t. XXI.)

gurer une politique nouvelle, politique progressive et démocratique; ils proposaient donc à la fois une réforme communale et une réforme électorale. M. Dechamps développa ses vues, et le roi, qui avait pour lui une grande estime et une véritable affection¹, l'écouta avec une attention sérieuse; puis il lui fit quelques objections très-graves. « Ce que vous dites est très-sensé, très-séduisant même, lui répondit-il; mais il faut aussi vous placer au point de vue de la royauté. Si vous, conservateurs, vous commencez un *steeple-chase* avec les libéraux, où cela nous mènera-t-il? » Les pourparlers se prolongèrent encore : le roi se montrait accommodant pour ce qui concernait sa propre prérogative, mais non pour ce qui touchait au système électoral : il ne voulait point s'aventurer sur un terrain dont la solidité lui paraissait suspecte; il répugnait à bouleverser en quelque sorte le caractère et les tendances des deux partis avec lesquels il avait jusqu'alors gouverné. Cette partie du programme n'ayant pas été admise, les anciens ministres consentirent à retirer leurs démissions afin de ne point perpétuer une crise qui avait duré déjà trop longtemps. Mais de nouveaux incidents étant venus compliquer une situation grave et embarrassante, le roi, de l'avis de son conseil, prononça, le 17 juillet, la dissolution de la Chambre des représentants. Les électeurs, convoqués le 11 août, donnèrent la majorité aux libéraux. Tel fut le dénouement d'un des plus importants épisodes des annales parlementaires de la Belgique.

¹ Il lui écrivait en 1845 : « Je suis heureux de penser que j'ai en vous un ministre dont le cœur et la tête méritent la plus sincère estime. »

Pendant ces discussions, si intéressantes pour un pays libre, l'attention avait été quelquefois distraite par les efforts qui étaient faits pour ériger, sous les auspices de la France, un empire au Mexique. Le 14 avril, le noble archiduc Maximilien et sa courageuse compagne s'embarquaient pour cette terre qui devait leur être, hélas, si fatale! Si le roi Léopold suivit avec un intérêt bien légitime les premières péripéties de l'expédition mexicaine, il n'en avait pas pris l'initiative. On assure même que sa haute raison et sa grande expérience avaient d'abord condamné cette entreprise hasardeuse. Grâce à sa mort, il a ignoré, comme on l'a dit, les terribles malheurs qui en ont été la suite et qu'il ne pouvait prévoir, malgré ses alarmes¹!

La divination, la prescience : quel politique, si grand qu'il soit, possède complètement ce don? Les vicissitudes du présent suffisent pour absorber son attention. Lorsque, l'année précédente, Napoléon III avait proposé un congrès européen, Léopold écrivait : « On ne peut pas se cacher que l'Europe est entrée dans une

¹ Dans un rapport adressé le 30 septembre 1867 à M. Seward, secrétaire d'État, M. Sanford, ministre des États-Unis à Bruxelles, rectifiait une *erreur* populaire d'après laquelle Léopold I^{er} aurait été le promoteur et l'instigateur de l'empire du Mexique. « Il n'est pas à nier, disait M. Sanford, que le roi, mu par un sentiment de sollicitude paternelle, après que ses enfants se furent décidés à entreprendre cette périlleuse aventure, ne favorisât la reconnaissance de l'empire du Mexique et la formation d'une légion belge de volontaires qui pût servir de protection à sa fille; mais l'histoire ne pourra lui reprocher d'avoir été directement ou indirectement responsable du projet de former l'empire du Mexique. » Cf. aussi un article important du *Journal des Débats*, reproduit par le *Moniteur belge* du 23 juin 1868.

crise formidable, et il est d'une haute importance de la surveiller ¹. » Le projet de l'empereur des Français lui paraissait, croyons-nous, réalisable, puisque déjà il s'informait des règles admises pour la préséance entre les rois dans ces assemblées amphycioniques.

A la fin de l'été de 1864, Léopold désira se montrer dans la province qui, en 1831 et en 1839, lui avait témoigné le dévouement le plus affectueux et le plus énergique. Le 5 septembre, accompagné du comte de Flandre, il se rendit à Maeseyck pour y assister à l'inauguration du monument érigé à la mémoire des créateurs de l'école flamande de peinture, Jean et Hubert Van Eyck. « Je suis heureux, dit-il, de m'associer à la fête d'aujourd'hui. Honorer la mémoire de ces hommes dont la gloire, comme celle des frères Van Eyck, a traversé les siècles, c'est s'honorer soi-même. Je saisis cette occasion pour vous exprimer la satisfaction que m'a toujours fait éprouver ce bon et fidèle Limbourg. Après un long règne de trente-trois ans (car dans l'état où l'Europe s'est trouvée placée, trente-trois ans sont un long règne), je suis heureux de dire que j'ai toujours reçu du Limbourg des gages de fidélité et de patriotisme. Je bois à la prospérité de cette province si dévouée et qui aida si puissamment à consolider la nationalité. »

Léopold avait toujours attaché une importance capitale aux progrès de l'agriculture : il se tenait person-

¹ Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin, Laeken, 12 novembre 1863. — Le 8 janvier suivant, plus rassuré, il écrivait au général Chazal : « Le monde est en assez grande confusion ; mais je ne crois pas à la guerre. »

nellement au courant de toutes les découvertes et les signalait lui-même à son ministre de l'intérieur.

Le 19 septembre, il visita l'exposition agricole à Dinant, et, pour donner un témoignage de sympathie aux bons voisins de son domaine d'Ardenne, il assista au banquet qui lui était offert par la *Société agricole et forestière* de la province de Namur.

Quelques jours après, il partait pour Baden-Baden, Genève, Nice, voulant revoir ces belles contrées qui lui rappelaient d'autres et brillantes époques de sa vie. Se ressouvenir, n'est-ce pas revivre?

Le prince royal, réalisant un projet arrêté depuis longtemps, allait, de son côté, visiter l'Égypte, Ceylan, l'Inde anglaise et la Chine.



XII

Quand reparut le printemps, le 23 mars 1865, Léopold se rendit de nouveau en Angleterre. Il resta au château de Windsor jusqu'au 19 avril. La question danoise le préoccupait : « Les affaires du Schleswig, écrivait-il, marchent assez lentement. On ne voit pas comment des alliés pourront s'entendre¹. » Un temps très-froid lui avait fait beaucoup de mal : il revint avec une forte bronchite qui ne tarda point à inspirer de sérieuses inquiétudes. Prévoyait-il sa fin prochaine ? Moitié souriant, moitié mélancolique, il disait déjà l'année précédente à un de ses anciens ministres : « Je deviens vieux, je ne vivrai probablement plus longtemps ; mais

¹ Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin, Laeken, 11 mars 1865. — Un an auparavant, il écrivait au général Chazal (15 février 1864) : « Mon régiment autrichien (*Roi des Belges*) s'est admirablement battu ; nous pourrons toujours le citer aux régiments belges. »

je pourrai dire après un long règne que j'ai été un heureux roi. » Au mois de juillet, un autre homme d'État, pour lequel il avait toujours eu la plus haute considération, l'ayant félicité, à l'occasion du trente-quatrième anniversaire de son avènement au trône, il lui répondit quelques mots qui dénotaient une sorte de résignation avec un retour mélancolique sur le passé : « ... Nous restons encore, lui disait-il, de cette époque qui avait son beau côté, et qu'on a bien changé... Ma santé a été bien ébranlée par ce malheureux temps, si froid, en Angleterre. Maintenant la faculté dit que je vais bien : puisse-t-elle ne pas se tromper !..¹. » Il écrivait encore avec plus de tristesse : « ... Je suis fâché de dire qu'ici on se donne du mal pour se créer des ennuis. Cela n'est pas dans le véritable esprit du pays... »

Croyant que l'air de la mer contribuerait à rétablir ses forces, le roi se rendit à Ostende, le 17 août, et y resta jusqu'au 18 septembre. Le 7, la reine Victoria était venue le visiter : ce devait être leur dernière entrevue.

De retour à Laeken, Léopold y reçut, le 13 octobre, son arrière-neveu, le roi dom Luiz de Portugal, qui était accompagné de la jeune reine, fille de Victor-Emmanuel, roi d'Italie. Quelques jours après, la mort de lord Palmerston fut comme un nouvel avertissement pour l'illustre vieillard. Il voyait ainsi disparaître successivement les principaux de ceux qui l'avaient aidé à fonder la Belgique indépendante : hier, Joseph

¹ Le roi Léopold à M. H. de Brouckere, ministre d'État, Laeken, 21 juillet 1865.

Lebeau, le ministre courageux et éloquent de 1831 ; aujourd'hui, lord Palmerston, un ami inébranlable, un défenseur constant et énergique.

Lord Palmerston s'était éteint, le 18 octobre, à Brocket-Hall. La veille, quoique déjà bien affaibli, il évoquait encore ses vieux souvenirs ; il se rappelait avec satisfaction qu'il avait prévenu, selon les expressions de M. Roebuck, une guerre européenne en rejetant des conseils perfides, en ne s'opposant pas à la séparation de la Belgique et de la Hollande, et en prêtant son actif concours à la fondation et à la reconnaissance du nouvel État, qui était comme la clef de voûte de l'équilibre européen. Pendant un assoupissement, on l'entendit murmurer : « Le traité avec la Belgique!... Oui... lisez-moi la sixième clause de nouveau... » M. Ashley, son petit-fils, lui lut effectivement l'article qui consacrait l'indépendance et la neutralité de la Belgique. La lecture achevée, lord Palmerston, se transportant en esprit à cette fameuse conférence de Londres qui avait posé les fondements du nouveau royaume, dit ces mots : *France acknowledge...* Puis, sa pensée s'arrêta, et les paroles qu'il murmurait encore devinrent inintelligibles. Quelques jours après, l'homme d'État populaire, le fidèle conseiller de la reine Victoria, l'ami loyal du roi Léopold, reposait sous les voûtes de l'abbaye de Westminster.

Le séjour d'Ostende lui ayant été favorable, le roi se montra moins docile aux conseils de ses médecins. Le 9 novembre, il voulut partir pour son domaine d'Ardenne, où, pendant tant d'années, il s'était livré au mâle exercice de la chasse. Mais cette excursion lui

devint fatale. Le 23, il était ramené à Laeken, dans un état déjà fort grave. Le 2 décembre, le *Moniteur belge* annonça officiellement la maladie du roi.

Cette nouvelle se répandit bientôt dans l'Europe entière, et les journaux de France, d'Allemagne et d'Angleterre discutèrent les éventualités qui pourraient se produire lorsque disparaîtrait le souverain illustre qui avait personnifié pendant si longtemps l'indépendance de la Belgique. Les hypothèses les plus redoutables étaient émises par les uns, tandis que les autres démontraient le néant de ces suppositions. En réalité, l'inquiétude était plus grande au dehors que dans le pays même. Les Belges envisageaient l'avenir avec calme. Ils avaient foi dans les engagements solennels de l'Europe, et ils étaient assurés que la nation tout entière proclamerait avec enthousiasme et saurait défendre avec énergie le noble et sage prince qui allait être Léopold II.

Le mal qui devait conduire Léopold I^{er} au tombeau faisait des progrès rapides. Le roi était sans illusion. Le 9, il traça au crayon quelques mots en allemand : il disait qu'il se sentait calme et attendait la mort comme une délivrance. Dans la nuit, on put croire que la crise finale était imminente. Les ministres se rendirent au château de Laeken ; mais, à leur arrivée, l'auguste malade venait de s'endormir. Le 10, au matin (c'était un dimanche), il fit appeler le duc et la duchesse de Brabant et leurs enfants ainsi que le comte de Flandre. Il était d'une sérénité et d'un calme parfaits ; cependant la respiration bruyante et oppressée trahissait l'approche du moment suprême.

Près des princes se trouvaient les deux plus anciens serviteurs de Léopold I^{er} : M. Jules Van Praet, ministre de sa maison, et M. de Conway, intendant général de la liste civile. Pendant trente-quatre années M. Van Praet avait vécu aux côtés de Léopold, toujours consulté et voyant constamment grandir la confiance dont le souverain l'honorait. Confident intime, conseiller écouté, intermédiaire entre le chef de l'État et ses ministres, politique éminent et d'une expérience consommée, mais aussi modeste que fort, il avait, avec un tact peu ordinaire, toujours cherché à s'effacer, à circonscrire son rôle difficile et délicat plutôt qu'à l'étendre. En apercevant ce vieil ami, le roi lui tendit la main et la lui serra affectueusement. Il tendit également la main à M. de Conway et lui dit adieu en allemand, l'appelant, lui aussi, son ami dévoué.

Voyant venir l'heure fatale, la duchesse de Brabant se pencha vers le roi et lui adressa quelques paroles émues. Le révérend docteur Becker s'approcha ensuite; et le monarque, qui conservait toute sa connaissance, s'entretint avec son chapelain. Lorsque, vers onze heures, le président du Sénat, le président de la Chambre des représentants et les ministres furent introduits dans la chambre de l'auguste malade, il était entouré de ses enfants et de ses petits-enfants en larmes, et avec une de ses mains entre les mains de la duchesse de Brabant agenouillée au pied de son lit. Il s'éteignait doucement, sans plainte, et presque sans agonie. A onze heures et quarante-cinq minutes, Léopold I^{er} n'existait plus.

Les ministres, appelés chez l'héritier du trône, lui

remirent leurs démissions. Il les pria de garder le gouvernement et les remercia des services qu'ils avaient rendus. L'un d'eux l'ayant appelé *Sire*, il répondit : « Pas encore ; avant d'être roi, il faut que je prête le serment constitutionnel. » Il leur dit ensuite avec émotion qu'il avait un devoir à remplir non comme l'héritier du trône, mais comme fils ; qu'il voulait consacrer par un monument la mémoire de son père ; qu'il savait que l'opinion publique, pendant la maladie du feu roi, tendait à consacrer le souvenir de son règne, et qu'il désirait contribuer à réaliser ce vœu. Dans une lettre remise au ministre de l'intérieur ¹, il s'inscrivit en tête des souscripteurs pour une somme considérable, et le comte de Flandre suivit cet exemple.

Les ministres publièrent la proclamation suivante :

« La Belgique a perdu le Roi qui s'est associé à ses destinées avec un inaltérable dévouement pendant tout le cours d'un règne long, paisible et glorieux.

« Après avoir lutté avec une héroïque constance contre les douleurs physiques qu'il avait eu à combattre dans les dernières années de sa vie, il a fini par être vaincu par la mort. Celui que la Belgique, dans sa douleur et dans sa reconnaissance, a déjà proclamé le père de la patrie.

« Plein de vénération pour la mémoire du sage et loyal monarque dont il pleure la perte, le peuple belge, fidèle à lui-même, attendra avec confiance le jour prochain où les représentants de la nation recevront le serment de l'héritier du trône.

¹ M. A. Vandenpeereboom.

« Pour garantir à la Belgique sa liberté, sa prospérité et son indépendance, Léopold II, qui a déjà conquis le cœur des populations, suivra les grands exemples de son illustre père, et il trouvera toute la nation unie pour le soutenir énergiquement dans l'accomplissement de sa noble et patriotique mission. »

Le journal officiel rappelait ensuite qu'en vertu de la Constitution, à dater de la mort du roi et jusqu'à la prestation du serment par son successeur au trône, les pouvoirs constitutionnels du roi étaient exercés, au nom du peuple belge, par les ministres réunis en conseil et sous leur responsabilité.

Le lendemain, le Sénat et la Chambre des représentants furent informés officiellement de la mort du roi. Le ministre des affaires étrangères (M. Rogier) se rendit, avec ses collègues, dans l'une et l'autre Chambre et s'exprima en ces termes : « Nous venons accomplir la pénible mission d'annoncer la mort du chef illustre et à jamais populaire de la grande famille belge.

« La tristesse est profonde au sein de nos populations qui, accablées de regrets pour le passé, se relèvent pleines de confiance dans l'avenir. L'émotion ne se renferme pas dans les limites du pays : partout, à l'étranger, où le nom du roi était universellement respecté, se manifestent, avec l'expression de la plus haute estime pour le règne qui finit, les vœux les plus sympathiques pour le règne qui commence.

« Bientôt l'héritier du trône viendra au sein des Chambres réunies prêter le serment constitutionnel, qu'il gardera avec la même fidélité que son auguste père. Votre patriotique et unanime concours, acquis

désormais à Léopold II, lui permettra, Messieurs, de continuer et d'affermir l'œuvre nationale, si glorieusement poursuivie par Léopold I^{er}, et d'assurer ainsi à la Belgique de nouveaux jours de liberté, de paix et de prospérité. »

Le 12 décembre, à neuf heures du soir, les restes mortels de Léopold I^{er} furent conduits du château de Laeken au palais de Bruxelles. Toute la population était sur pied malgré une température glaciale et l'heure avancée. Le départ du château fut précédé d'une cérémonie très-émouvante. Le corps, déposé dans un cercueil tout drapé de noir, avait été placé sur une estrade dans une des salles du rez-de-chaussée; derrière était une table portant un crucifix et deux flambeaux; à la tête du cercueil se tenait le chapelain; à gauche étaient les princes en costume de deuil; à l'entrée de la salle les dignitaires de la maison du roi. Après une allocution du chapelain, douze sous-officiers du régiment des grenadiers se rangèrent autour du cercueil, l'enlevèrent et le transportèrent, suivis des princes, dans le corbillard qui l'attendait au bas du perron. Lorsque le corps fut déposé, le duc de Brabant et le comte de Flandre remontèrent lentement les degrés et rentrèrent au château. A neuf heures précises, le funèbre cortège se mit en marche, escorté par le régiment des guides, tandis que le canon retentissait de minute en minute. La foule, qui s'étendait depuis le château de Laeken jusqu'au palais de Bruxelles, gardait un silence religieux. L'aspect général de cette scène funèbre était vraiment saisissant. A l'arrivée du cortège au palais de Bruxelles, tous les plus hauts personnages de l'État descendirent

au bas de l'escalier royal pour recevoir le corps. Le cercueil, recouvert d'un grand drap de velours noir frangé d'or et parsemé de lions brodés en or, fut porté au premier étage par des sous-officiers des différents corps de l'armée. Les dignitaires de la maison du roi le précédaient; immédiatement après venaient trois pasteurs protestants, puis les présidents des Chambres, les membres du cabinet, les ministres d'État et les autres personnages convoqués.

Pendant trois jours, le public fut admis, au palais de Bruxelles, dans la chambre funéraire où était exposé le corps du roi. La foule se pressa constamment aux abords du palais, chacun voulant revoir une dernière fois les traits du prince qui avait conquis une si grande popularité.

Depuis la mort des archiducs Albert et Isabelle, la Belgique n'avait plus été appelée à conduire au tombeau les restes mortels d'un de ses souverains. L'imposante cérémonie des funérailles eut lieu le 16. De la salle attenante à la chapelle ardente on pouvait jeter un dernier coup d'œil sur le cénotaphe que gardaient, la pointe de l'épée abaissée; un aide de camp et un officier d'ordonnance. A la tête du cercueil, sous le dais, se tenait le chapelain; des deux côtés étaient rangés les autres ministres du culte protestant, au nombre de vingt. A dix heures et demie, la porte de la salle du trône s'ouvrit et livra passage à la famille royale. A la droite de l'héritier du trône marchait dom Luiz I^{er}, roi de Portugal. Venaient ensuite le comte de Flandre avec le prince de Galles; puis le prince royal Frédéric-Guillaume de Prusse et l'archiduc Joseph d'Autriche; puis

toujours, deux par deux : le prince Louis de Hesse et le jeune prince Arthur d'Angleterre; le prince Adalbert de Prusse, amiral de la flotte prussienne, le prince Guillaume de Bade, le prince Nicolas de Nassau, le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince George de Saxe, le prince de Wurtemberg, le duc de Cambridge, le prince héritier de Hohenzollern-Sigmaringen; le duc de Nemours, le prince de Joinville et le duc d'Aumale, beaux-frères du roi défunt¹. Immédiatement après les princes venaient les envoyés extraordinaires des souverains étrangers et la députation du régiment autrichien *Roi des Belges*. Les représentants des puissances étrangères à la cour de Bruxelles, les présidents du Sénat et de la Chambre des représentants, les ministres entrèrent ensuite dans la chapelle funéraire, bientôt trop étroite. Les magistrats, les fonctionnaires civils et militaires, les délégués des conseils communaux et provinciaux et les députations particulières se pressaient dans la grande salle voisine. Les princes s'étant agenouillés au pied du catafalque, le pasteur Becker prononça l'oraison funèbre de Léopold I^{er}. Les assistants rentrèrent ensuite dans la salle du trône, et, pendant que le cortège se formait sur la place du Palais, le cercueil était enlevé par vingt-quatre sous-officiers de la garde civique et de l'armée, et porté jusqu'au char. A onze heures précises, le cortège, composé de tous les grands corps de l'État, se mit en marche. Les cordons du poêle étaient tenus à droite par le président du

¹ Le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, malade, avait exprimé ses regrets de ne pouvoir assister aux funérailles de son oncle.

Sénat, le ministre des affaires étrangères et le commandant de la division territoriale; à gauche, par le président de la Chambre des représentants, le ministre de la justice et le commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles. Le char était entouré des dignitaires de la maison civile et des officiers de la maison militaire du roi. Immédiatement après marchaient les ministres du culte réformé. Ils étaient suivis de la famille royale, des princes étrangers et des envoyés extraordinaires, en voiture. Venaient ensuite les représentants diplomatiques de la Belgique près des cours étrangères et des députations qui résumaient en quelque sorte la nation entière. Partout, sur le parcours de cet immense cortège, les maisons avaient reçu des décorations funèbres; à toutes les fenêtres on voyait des dames et des enfants en deuil; les hommes portaient le crêpe au chapeau ou au bras. La foule, qui se pressait dans les rues, était silencieuse et recueillie : au passage du char, les têtes se découvraient. De cinq minutes en cinq minutes, le canon retentissait. La commune de Laeken était toute pavoisée de noir. Un temple avait été élevé sur la place Léopold devant la nouvelle église; là devait se faire la cérémonie funèbre. Lorsque le char fut arrivé à sa destination, les princes, les membres des chambres, les ministres, les généraux, les principales autorités prirent place dans la nef. A ce moment, et pendant que les pasteurs protestants venaient se ranger autour du sarcophage, pendant que des sous-officiers de différentes armes transportaient le cercueil, on entendit les deux premières strophes d'un cantique. Les chants cessèrent, et un des pasteurs appela sur l'auguste

défunt les bénédictions du Très-Haut. La cendre jetée sur le cercueil, les chants reprirent, et la dépouille mortelle du roi quitta le temple, passa sous le portique élevé vis-à-vis de la vieille église, traversa la nef de celle-ci et fut déposée dans le caveau où reposaient, depuis 1850, les restes mortels de la reine Louise. A la suite du cercueil de la reine on plaça celui du roi, en présence de ses fils, des princes étrangers, des représentants des divers souverains, des ministres, des membres des Chambres et des autorités communales de Laeken. Le ministre de la justice ayant fermé et scellé le tombeau, chacun se retira, pensif et recueilli.

Parmi les manifestations les plus touchantes auxquelles donnèrent lieu les funérailles royales, il faut signaler celle dont la jeunesse prit l'initiative. Le 23 décembre, les étudiants de Liège, de Gand, d'Anvers, de Mons et de Bruxelles se dirigèrent à pied vers Laeken, où ils furent admis dans la chapelle sépulcrale renfermant les restes de Léopold I^{er} et de la reine Louise. Le chef de la députation, après avoir rendu un pieux hommage au souverain qui avait assuré à la Belgique trente-quatre années de paix et de prospérité, déposa sur la tombe royale une couronne d'immortelles sur laquelle on lisait ces simples mots en lettres noires : *A Léopold I^{er}, les étudiants.*

Tous les souverains de l'Europe s'étaient associés au deuil de la famille royale de Belgique.

L'empereur Napoléon III, qui se trouvait alors au château de Compiègne, fut le premier à rendre un solennel hommage à la sagesse et à la haute intelligence

du prince qui avait tenu une place éminente parmi les chefs d'États, ses contemporains¹.

Des assemblées représentatives vinrent aussi rendre de glorieux hommages à la mémoire du sage roi constitutionnel. Au Corps législatif de France, M. Thiers s'exprima en ces termes : « On a dit quelquefois qu'un prince supérieur ne pourrait pas supporter le simple rôle de monarque constitutionnel. Je renvoie à des souvenirs bien récents et bien frappants. Il y a eu pendant trente-cinq ans, à côté de nous, un prince incontestablement supérieur, un prince que j'ai eu l'honneur de connaître, — et c'est un des souvenirs de ma vie dont je m'honore le plus, — un prince qui a régné avec tant d'utilité et de dignité pour la Belgique, et qui a pu, avec un caractère ferme et un esprit très-arrêté, remplir dignement le rôle que lui assignaient les institutions constitutionnelles de son pays, et personne n'osera dire qu'il y ait en Europe aujourd'hui une considération plus grande que celle dont jouissait ce prince, chef d'une nation de quatre millions d'hommes! » A la

1

« Compiègne, 10 décembre 1865.

« *A Son Altesse Royale le Duc de Brabant, à Bruxelles.*

« C'est avec le sentiment du plus sincère regret que l'Impératrice et moi nous venons d'apprendre la mort du Roi, votre père.

« Par sa sagesse et sa haute intelligence, il s'était placé au premier rang des souverains de l'Europe. Il m'avait toujours témoigné tant d'amitié, que je déplore vivement sa perte.

« Je ne doute pas que Votre Altesse Royale ne suive sur le trône de si nobles exemples, et je serai toujours heureux de lui témoigner mon amitié.

« NAPOLÉON. »

chambre des pairs du royaume de Portugal, le marquis de Vallada, ayant proposé d'adresser des compliments de condoléance au roi-régent, dom Fernando, neveu de Léopold I^{er}, déclara que ce souverain avait droit à la reconnaissance des patriotes de tous les pays. Puis, s'adressant au roi-régent, conformément à la décision de la Chambre, le comte de Lavradio, qui avait eu de longues relations avec Léopold I^{er}, disait de lui : « La sagesse éminente de ce monarque, sa prudence consommée et sa longue expérience ont consolidé l'indépendance de la Belgique, le seul pays de l'Europe à peu près où le gouvernement représentatif soit une vérité. Pendant le règne de Léopold, jamais question importante n'a été débattue dans les conseils de l'Europe sans qu'il ait été appelé à participer directement ou indirectement à sa solution ; et ses avis étaient toujours marqués au coin de la conciliation et de la justice. La mort du roi des Belges, Sire, excitera de légitimes regrets, non-seulement en Belgique, mais encore dans l'Europe entière dont il était le conseiller sagace. Le vide qu'il laisse après lui sera difficilement comblé ¹. »

En Angleterre, les sentiments de sympathie et de vénération pour le premier roi des Belges se firent jour d'une manière saisissante. Quand la sombre nouvelle

¹ Dans la dernière édition de son *Essai historique et politique sur la révolution belge*, le baron Nothomb, après avoir fait revivre dans un magnifique portrait l'illustre souverain qui l'honorait de sa confiance, caractérise noblement le grand règne de Léopold I^{er}. « Les Belges, dit-il, lui doivent plus de trente-quatre années de paix, de prospérité et de considération ; ils ne peuvent mieux honorer sa mémoire qu'en montrant que son esprit est encore avec eux. Pour se guider dans les circonstances les plus difficiles, il leur suffira de se demander ce qu'il aurait fait. »

arriva au delà du détroit, on rapporte que ce ne fut qu'un cri, cri de douleur et de crainte. Mais bientôt on se calma en voyant avec quelle unanimité et quel généreux enthousiasme les Belges affirmaient leur résolution de s'appartenir; et on conclut du langage si sage et si élevé du nouveau roi qu'il était résolu à marcher sur les traces de son père. Un jour le prince de Galles devait dire lui-même aux Belges venus à Wimbledon : « J'ai été témoin, dans votre capitale, de votre profonde reconnaissance pour un passé glorieux, de votre juste confiance dans l'avenir; et je n'oublierai jamais le grand et beau spectacle que vous avez donné à l'Europe à l'avènement de votre roi bien-aimé. » Déjà la reine Victoria avait décidé qu'un monument serait élevé, à la mémoire de Léopold I^{er}, dans la chapelle Saint-Georges du château de Windsor, à côté du cénotaphe de la princesse Charlotte. Au-dessous de l'effigie de Léopold I^{er}, dont la tête est supportée par le lion belge, deux plaques en marbre blanc rappellent la haute destinée du souverain défunt et la reconnaissance de la reine d'Angleterre. La première inscription est ainsi conçue : « Léopold, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, élu premier roi des Belges. Marié d'abord à la princesse Charlotte de Galles; secondement, à la princesse Louise d'Orléans, à côté de laquelle il repose à Laeken, en Belgique. Né le 16 décembre 1790, mort le 10 décembre 1865, après un règne prospère de trente-quatre années. » La seconde inscription respire les plus nobles sentiments : « Ce monument a été élevé par la reine Victoria à la mémoire de l'oncle qui tint la place d'un père dans ses affections. »

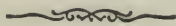
Belges, vous pour qui Léopold I^{er} fut aussi un père, gardez religieusement son souvenir ! Après un long et glorieux règne, il a laissé votre pays le plus peuplé relativement, le moins imposé, le plus riche et le plus libre du continent européen. Il a, selon les expressions d'un vaillant et infortuné prince, laissé sans tache l'écusson et le noble drapeau de la Belgique. Ne l'oublions pas, ce drapeau seul a flotté sur les clochers de notre patrie. Quel contraste avec les tristes époques qui suivirent le premier déchirement des Pays-Bas ! Quel contraste avec le lugubre tableau des innombrables calamités qui remplissent les deux derniers siècles ! Pendant plus de cent cinquante années, nos aïeux ont été sans cesse assaillis et pressurés : après des batailles dont on répète encore le nom avec effroi, les bannières de Castille, de France, d'Autriche, d'Angleterre, de Hanovre et des Provinces-Unies étaient tour à tour arborées sur les murailles de nos cités conquises ; et nos campagnes ravagées, l'industrie paralysée, le commerce anéanti attestaient la durée et la violence de ces luttes !

Indépendante et neutre, la Belgique, sous son premier roi, n'a pas connu ces effroyables calamités. Elle a également ignoré les tourments et les humiliations que l'on subit sous une suprématie étrangère. D'espagnole, d'autrichienne, de française, de hollandaise, elle était devenue exclusivement belge.

Que l'on évoque même les plus heureuses périodes de notre histoire ; peuvent-elles être comparées au règne du premier chef de la Belgique indépendante ? Ah ! si les contemporains des archiducs Albert et Isabelle, si même les admirateurs de Marie-Thérèse pou-

vaient se réveiller, ils constateraient que la Belgique a su acquérir de 1831 à 1865 une tout autre renommée que celle dont elle jouissait au xvii^e et au xviii^e siècle; ils diraient eux-mêmes que Léopold I^{er} a fait cent fois plus pour les Belges que les archiducs et que Marie-Thérèse; ils avoueraient enfin que, en comparant leur sort à celui des Belges d'aujourd'hui, ils n'étaient, hélas! ni libres, ni prospères. Laissons venir maintenant la postérité : elle sera équitable. Elle conservera pour les siècles futurs le nom du premier et sage roi de la Belgique régénérée.

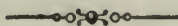
Avant de descendre dans la tombe, Léopold I^{er} aurait pu dire avec une légitime fierté : « J'ose me rendre ce
« témoignage que j'ai eu le bonheur de comprendre
« mon peuple. J'ai respecté ses croyances et ses tradi-
« tions; j'ai défendu ses droits et ses intérêts. Médiateur
« entre la Belgique et l'Europe, j'ai su faire à mon
« Gouvernement une place honorable dans les conseils
« des Nations et entourer le nom belge d'universelles
« et légitimes sympathies. Médiateur entre tous les
« Belges, j'ai laissé la nation développer librement toutes
« ses forces vives, ne cherchant, au milieu de ses luttes
« pacifiques, qu'à dégager constamment la véritable
« pensée nationale. En un mot, j'ai tenu loyalement
« les engagements que j'ai pris en 1831 : *Belge par*
« *votre adoption, je me suis fait une loi de l'être toujours*
« *par ma politique.* »



LÉOPOLD II

LÉOPOLD II

ROI DES BELGES



I

Le nouveau règne commença le 17 décembre 1865. Léopold II quitta le château de Laeken et, salué par les acclamations du peuple, suivit à cheval l'itinéraire parcouru par son père, le 21 juillet 1831. Bientôt il arrive sur le territoire de la capitale et, répondant aux félicitations du bourgmestre, il s'adresse en ces termes aux magistrats de Bruxelles :

« Messieurs, je vous remercie de vos hommages, des funérailles que vous avez faites hier au Roi mon père bien-aimé, et de l'accueil que vous me faites aujourd'hui. Le Roi qui, il y a trente-quatre années, est entré à Bruxelles par cette même porte, avait exprimé un vœu. Il souhaitait de voir la capitale se développer et

s'embellir. Ce vœu, messieurs, vous et vos prédécesseurs, vous l'avez réalisé.

« J'espère que, bien avant l'entrée de mon successeur, la capitale recevra de nouveaux embellissements, et notamment qu'elle ne souffrira plus des émanations d'une rivière malsaine.

« Il est presque inutile d'ailleurs que je vous dise mes sentiments pour Bruxelles. Je suis comme vous un enfant de la capitale. »

Puis il ajouta avec émotion : « Encore un mot, messieurs, votre population a été admirable. Je l'en remercie du fond du cœur. »

Léopold II entre dans Bruxelles et se dirige vers le palais de la Nation, accueilli à chaque pas par les témoignages de l'affection populaire. La salle de la Chambre des représentants, où allait avoir lieu l'inauguration du second roi des Belges, présentait un spectacle imposant. Les membres des deux Chambres étaient réunis sous la présidence du prince de Ligne. La reine fut introduite la première avec ses enfants, le comte de Hainaut et la princesse Louise-Marie-Amélie. Puis vinrent prendre place dans sa tribune le roi de Portugal, le comte de Flandre, le prince de Galles, le prince royal de Prusse, le prince Arthur d'Angleterre, le duc de Cambridge, l'archiduc Joseph d'Autriche, le prince George de Saxe, le prince Guillaume de Bade, le prince Nicolas de Nassau, le prince Louis de Hesse, le prince Auguste, duc de Saxe-Cobourg-Gotha et le prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen. Dans l'assemblée on remarquait les représentants et envoyés extraordinaires des puis-

sances, les membres de tous les grands corps de l'État et les chefs des cultes.

A midi et demi, le roi est annoncé. Il entre dans l'enceinte de la Chambre suivi de son état-major. Après avoir salué l'assemblée qui l'acclamait, il monte les degrés du trône et prononce, debout, d'une voix fortement accentuée et en étendant la main, la formule du serment constitutionnel : « *Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.* »

Puis le roi s'assied et, toujours découvert, s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« La Belgique a comme moi perdu un père. L'hommage si unanime que la nation rend à sa mémoire répond dignement aux sentiments qu'elle lui a voués pendant sa vie. — J'en suis aussi touché que reconnaissant. L'Europe elle-même n'est pas restée indifférente à ce deuil : les souverains et les princes étrangers ont voulu prendre part aux derniers honneurs que nous rendons à celui qu'ils avaient placé si haut dans leur confiance et dans leur amitié. En notre nom et au nom de la Belgique, je les en remercie. » (*Le roi se lève pour prononcer ces paroles, et salue les princes étrangers qui, de la tribune de la reine, lui répondent en s'inclinant respectueusement ; l'assemblée éclate en applaudissements.*)

« Succédant aujourd'hui à un père si honoré de son vivant, si regretté après sa mort, mon premier engagement, devant les élus de la nation, est de suivre reli-

gieusement les préceptes et les exemples que sa sagesse m'a légués, de ne jamais oublier quels devoirs m'impose ce précieux héritage.

« Si je ne promets à la Belgique ni un grand règne, comme celui qui a fondé son indépendance, ni un grand Roi comme celui que nous pleurons, je lui promets du moins un Roi belge de cœur et d'âme, dont la vie entière lui appartient. (*Ici les applaudissements, les bravos, les cris enthousiastes de VIVE LE ROI, éclatent sur tous les bancs et dans les tribunes. Les sénateurs et les députés agitent leurs chapeaux en l'air.*)

« Premier Roi des Belges à qui la Belgique ait donné le jour, je me suis, depuis mon enfance, associé à toutes les patriotiques émotions de mon pays. Comme lui, j'ai suivi avec bonheur ce développement national qui féconde dans son sein toutes les sources de force et de prospérité. Comme lui, j'aime ces grandes institutions qui garantissent l'ordre en même temps que la liberté et sont la base la plus solide du trône. (*Longs applaudissements.*)

« Dans ma pensée, l'avenir de la Belgique s'est toujours confondu avec le mien; et toujours je l'ai considéré avec cette confiance qu'inspire le droit d'une nation libre, honnête et courageuse, qui veut son indépendance, qui a su la conquérir et s'en montrer digne, qui saura la garder. (*Le roi s'était levé pour prononcer ces mots qui, fortement accentués, majestueusement dits, électrisent l'assemblée et le public. D'un mouvement unanime, les membres de la Chambre et du Sénat se lèvent avec le roi, comme pour s'associer plus visiblement à ses nobles sentiments. Dans les tribunes publiques et*

réservées, les hommes agitent leurs chapeaux ou leurs casquettes, les dames leurs mouchoirs. La scène est indescriptible.)

« Je n'ai point oublié, messieurs, les marques de bienveillance que j'ai reçues à l'époque de ma majorité, quand je suis venu m'associer à vos travaux législatifs, et, quelques mois après, lors de mon mariage avec une princesse qui partage tous mes sentiments pour le pays et les inspire à nos enfants. (*Bravos enthousiastes; cris répétés de : VIVE LA REINE!*)

« Il m'a été doux de reconnaître, dans ces manifestations spontanées, l'accord unanime des populations. De mon côté, je n'ai jamais fait de distinction entre les Belges. — Tous dévoués à leur patrie, je les confonds dans une affection commune. Ma mission constitutionnelle me range en dehors des luttes d'opinions, laissant au pays lui-même à décider entre elles.

« Je désire vivement que leurs dissidences soient toujours tempérées par cet esprit de fraternité nationale qui réunit en ce moment autour du même drapeau tous les enfants de la famille belge.

« Messieurs, pendant les trente-cinq dernières années, la Belgique a vu s'accomplir des choses qui, dans un pays de l'étendue du nôtre, ont rarement été réalisées par une seule génération. Mais l'édifice dont le Congrès a jeté les fondements peut s'élever et s'élèvera encore.

« Mon sympathique concours est assuré à tous ceux qui dévoueront à cette œuvre leur intelligence et leur travail.

« C'est en persistant dans cette voie d'activité et de sage progrès que la Belgique affermira de plus en plus

ses institutions au dedans, et qu'au dehors elle conservera cette estime dont les puissances garantes de son indépendance et les autres États étrangers n'ont cessé de lui donner et renouvellent, aujourd'hui encore, le bienveillant témoignage.

« En montant sur le trône, mon père disait aux Belges : Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir heureux.

« Ces paroles que son règne entier a justifiées, je ne crains pas de les répéter en mon nom.

« Dieu a daigné exaucer le vœu qu'elles exprimaient. Puisse-t-il l'entendre encore aujourd'hui, me rendre le digne successeur de mon père, et, je le lui demande du fond de mon âme, continuer à protéger notre chère Belgique. »

Léopold II descend du trône et se retire, tandis que la salle entière se lève de nouveau et manifeste son enthousiasme par des acclamations prolongées. En termes d'une saisissante éloquence, Léopold II avait tracé le programme de son règne; il avait révélé son cœur de roi et de patriote. Les représentants de la Belgique, en entendant ces nobles paroles, pouvaient saluer dans le nouveau souverain le digne continuateur de l'œuvre qui avait immortalisé le fondateur de la dynastie.

Le roi, entré au palais, parut bientôt au balcon avec la reine et ses enfants. Après le défilé de la garde civique et de l'armée, la reine, cédant à une heureuse inspiration, présente au peuple, qui couvrait la place, le comte de Hainaut, héritier du trône.

Les anciens souverains de la Belgique, rois d'Espagne ou empereurs d'Allemagne, n'étaient *inaugurés* qu'après avoir juré de maintenir et de respecter les privilèges de la nation. C'était une garantie, mais insuffisante, comme de douloureuses épreuves le démontrèrent plus d'une fois. Aussi nos aïeux étaient-ils ombrageux. Mais à l'avènement de Léopold II, quelle noble foi dans la loyale parole du roi ! On voyait la nation et le souverain, la main dans la main, comme on l'a dit, affirmer leur union et leur confiance mutuelle.



II

Né à Bruxelles, le 9 avril 1835, Léopold II avait donc accompli sa trentième année lorsqu'il monta sur le trône. Il s'était préparé à sa haute mission par une étude approfondie des institutions, des mœurs et des besoins du pays; il avait voulu tout examiner de près et par lui-même; aucun Belge ne connaissait mieux la Belgique que le jeune prince auquel était réservée la tâche de diriger un jour ses destinées. Dès lors l'héritier du trône se distinguait par l'élévation de son intelligence, un tact qu'il est donné à peu d'hommes de posséder, une noble affabilité et une éloquence qui eût fait de lui un des plus remarquables orateurs du Parlement.

Les discours prononcés au Sénat par le duc de Brabant, lorsqu'il faisait partie de cette assemblée comme prince royal et héritier du trône, attestaient la maturité de son jugement en même temps que l'ardeur de son

patriotisme. Ce qu'il recherchait avant tout, c'était le progrès, le progrès dans les arts, dans les lettres, dans l'industrie, dans le commerce. Il stimulait les uns, il encourageait les autres. En toutes choses, il avait en vue l'honneur et le prestige de la Belgique.

Dans la séance du 29 décembre 1855, après une appréciation rapide de son voyage en Orient, il démontrait les avantages qui résulteraient de la création d'un service régulier de navigation à vapeur entre Anvers et les principales villes du Levant. « Les nombreuses observations que j'ai recueillies, pendant mon dernier voyage, disait-il, me permettent d'affirmer que l'entreprise en faveur de laquelle je parle, sagement dirigée, est de nature à faire époque dans les annales du commerce et, par conséquent, de l'industrie de notre pays. Ce résultat, nous l'avons tous à cœur, et le Sénat, je le constate avec plaisir, s'est constamment efforcé de l'atteindre. — J'ai parcouru pendant plusieurs mois, avec une attention et un soin tout particuliers, l'Égypte d'abord, puis le littoral de la Syrie, celui de l'Asie Mineure, les îles et enfin la Grèce. — Je tenais à rechercher sur les lieux les bénéfices qu'il était possible de retirer de rapports plus fréquents avec ces contrées. Tous mes renseignements sont unanimes sur ce point : l'établissement de telles relations présente des avantages réels et réciproques, le gouvernement égyptien le reconnaît comme moi. — Le Levant offre d'excellents débouchés aux sucres, aux étoffes, aux armes, aux clous, aux verres à vitre, aux glaces, etc., etc. Malheureusement peu d'efforts ont été tentés jusqu'ici pour nous les assurer. Nos fabricants n'y arrivent

guère que par deuxième ou troisième main. Loin de lutter avec les autres nations, nous avons recours à leurs expéditions. Nos produits, le plus souvent confondus au milieu des cargaisons étrangères, avant de parvenir à leur destination, ont perdu tout cachet de nationalité. Aussi le nom belge, il faut bien l'avouer, est-il complètement inconnu dans ces parages de l'Orient. La première chose à faire était donc l'établissement d'un service de navigation à vapeur que possèdent déjà l'Angleterre, la France, l'Autriche, la Turquie et, je crois, la Sardaigne. On devait évidemment commencer comme nous le faisons, créer des voies de communication, montrer notre pavillon. — Mais il n'est pas moins urgent d'accroître le nombre de nos agents consulaires et surtout de les mieux rétribuer. — Certaines accusations ont été portées contre la société. Pour ma part, je n'hésite pas à féliciter le gouvernement de l'accord qu'il a conclu avec des armateurs anversois. La perfection de nos produits et la modicité de nos prix nous donnent le droit de revendiquer une large place sur tous les marchés du monde. Une nationalité jeune comme la nôtre doit être hardie, toujours en progrès et confiante en elle-même. Nos ressources sont immenses; je ne crains pas de le dire, nous pouvons en tirer un parti incalculable. — Il suffit d'oser pour réussir. C'est là un des secrets de la puissance et de la splendeur dont jouirent pendant plus d'un siècle nos voisins du Nord, les Provinces-Unies. Nous possédons, sans aucun doute, autant d'éléments de succès : pourquoi nos vues se porteraient-elles moins haut? »

Cette virile et patriotique éloquence, nous la retrouvons avec le même éclat dans le discours que le duc de Brabant prononça, le 11 mars 1836, en l'honneur des arts et des lettres. Il s'exprimait en ces termes :

« J'ai eu, messieurs, à différentes reprises, occasion de soutenir, dans cette enceinte, des projets de loi destinés tantôt à assurer la défense de la nation, c'est-à-dire sa vie dans les moments des crises et de tempête, tantôt ayant pour but de faciliter certaines grandes entreprises commerciales qui serviront, je n'en doute pas, de nouveau stimulant à l'industrie et développeront même cette source si importante de la richesse publique. — Mais, messieurs, un peuple doit vouloir autre chose qu'une prospérité toute matérielle, et je ne crains pas de démenti lorsque j'avance que, pour briller dans la grande famille européenne, il a besoin d'accorder aux arts d'intelligents et actifs encouragements. Un tel but mérite la sollicitude des mandataires d'une nation. Son accomplissement tient particulièrement au cœur des Belges. — Peu d'écoles sont restées, comme la nôtre, toujours dignes d'admiration : depuis des siècles, nous la voyons se maintenir au premier rang et, dans ce moment encore, elle demeure, pour nous tous, une cause de légitime fierté. — Si la Providence nous a prodigué des compositeurs, des statuaires et des peintres hors ligne, nos provinces possèdent aussi des écrivains qui ont su se distinguer et produire, en français comme en flamand, pendant les vingt-cinq années écoulées depuis notre émancipation, plus d'une œuvre remarquable. Ce résultat est important, car une sage politique nous enseigne qu'un peuple, jaloux de son

existence indépendante, doit tenir à posséder une pensée à lui, à la revêtir d'une forme qui lui soit propre et qu'en un mot, la gloire littéraire est le couronnement de tout édifice national. — Les temps difficiles que nous avons traversés ont forcé la législature à se montrer sobre de dépenses et économe des deniers de l'État. — J'espère pourtant que les circonstances permettront bientôt aux Chambres d'augmenter le crédit dont nous nous occupons. — En tout état de chose, je le sais, et j'aime à le redire, la protection à accorder aux arts et aux lettres est une tâche qui incombe surtout aux princes. C'est, à mes yeux, un de leurs plus beaux privilèges, et, si Dieu me prête vie, les occasions ne me manqueront point de leur témoigner, d'une manière efficace, mes vives sympathies. »

En 1857, le prince royal recommanda les travaux à exécuter pour améliorer le port d'Ostende et prit, à certains égards, l'initiative de la création de l'avenue monumentale qui devait relier Bruxelles au bois de la Cambre. Plein de sollicitude pour les classes laborieuses, il émit aussi le vœu que, dans la capitale agrandie, les familles d'ouvriers pussent trouver des habitations salubres et en devenir propriétaires au moyen d'un loyer qui se transformerait en système d'achat.

Après avoir, dans une autre occasion, pris la parole en faveur de l'augmentation du traitement des membres inférieurs du clergé, des officiers subalternes de l'armée et des petits employés de l'État, il démontra (4 mars 1858) l'urgente nécessité d'augmenter les traitements des agents diplomatiques.

« Le diplomate, dit-il, est la figure comme l'incarnation de son pays tout entier. Du rang qu'il parvient à conquérir dépend souvent celui de l'État qu'il représente. Le laisser végéter dans une position mesquine et difficile, ce serait abaisser volontairement le niveau de notre nationalité, que chacun de nous désire au contraire élever aussi haut que possible. En un mot, il y a, entre l'agent et l'État qui l'envoie, une corrélation si intime qu'il faut les traiter tous deux sur le même pied. — M. le ministre des affaires étrangères sait que la cause de notre diplomatie est celle de l'honneur national, et je suis convaincu qu'il nous proposera les moyens d'assurer aux agents de notre puissance matérielle et morale une position digne de nous et en harmonie avec le rôle que nous avons le droit et le devoir de jouer dans le monde. »

Revenant sur une question qui ne cessait de le préoccuper, il signala, le 25 décembre suivant, ce qu'il fallait faire pour créer, en faveur de notre commerce et de notre industrie, des relations suivies avec la Chine et le Japon.

En 1859, le duc de Brabant assiste aux fêtes organisées par la chambre de commerce d'Anvers pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la promulgation de la loi du 1^{er} mai 1834 qui avait doté la Belgique de son réseau de chemins de fer. Voici comment il s'adresse aux représentants de la métropole commerciale :

« Cette fête déjà si belle, ne le deviendrait-elle pas encore plus si, en alliant au souvenir des progrès passés la volonté de les continuer dans le présent, il était permis

de la considérer comme le point de départ d'efforts nouveaux qui doteraient enfin notre métropole commerciale de ces grandes lignes de navigation, complément indispensable de notre railway national? Un pays industriel comme le nôtre, entouré d'autres pays qui le sont également, doit s'attacher, avant tout, à se créer des débouchés nouveaux, afin d'augmenter sans cesse le nombre de ses consommateurs étrangers et de s'assurer, sur le marché extérieur, une place en rapport avec sa force de production. Notre rade est une des plus belles du monde; notre position géographique est sans pareille; sachons profiter de ces avantages naturels, et faisons d'Anvers un immense entrepôt où les marchandises de toutes les nations aient un abri solidement assuré contre toutes les tempêtes. »

L'héritier du trône revenait sans cesse sur une question qu'il regardait comme vitale pour la Belgique. Le 17 février 1860, dans un discours qui révélait les plus consciencieuses recherches, il entretenait le Sénat de la compagnie d'Ostende qui avait été créée au xviii^e siècle pour nouer aussi des relations entre la Belgique et les pays lointains. Enfin, le 21 mars 1861, il recommandait de nouveau l'extension de nos rapports de commerce avec l'extrême Orient.

Le duc de Brabant prenait, comme on le voit, une part active et prépondérante aux travaux de la représentation nationale. Peut-être un jour les discours qu'il prononça de 1854 à 1865 seront-ils réunis pour servir de patriotique enseignement. Nous aurions voulu les citer tous : ce sont de nobles témoignages d'une haute

sollicitude et d'une rare clairvoyance. Ce que veut l'orateur, ce que poursuit le prince, c'est la prospérité, c'est la gloire de la nation. Dans toutes les occasions, enfin, il montre l'inébranlable volonté de mériter la confiance et l'affection des Belges.



III

Un an après l'avènement de Léopold II, une conspiration permanente contre l'indépendance de la Belgique s'ourdît mystérieusement. Elle eut son siège au palais des Tuileries. Jaloux des agrandissements de la Prusse qu'il n'avait pas su prévenir, et en présence du mécontentement qui se faisait jour en France, Napoléon III cherchait la revanche de Sadowa. Il aurait reconnu les acquisitions récentes de la Prusse, il l'aurait même aidée à étendre son hégémonie sur l'Allemagne entière, moyennant une compensation pour la France, c'est-à-dire la cession du territoire entre le Rhin et la Moselle. N'ayant pu obtenir de Guillaume I^{er} et de M. de Bismarck un seul village allemand, Napoléon III reporta ses convoitises sur la Belgique. Il foula aux pieds des engagements qui auraient dû être sacrés ; il ne se souvint plus que naguère il promettait à l'héritier de Léopold I^{er} de toujours lui témoigner son amitié.

Avec l'assentiment de l'empereur des Français, et d'après ses instructions formelles, le comte Benedetti vint secrètement proposer à M. de Bismarck un pacte inouï : Napoléon III admettrait et reconnaîtrait les acquisitions que la Prusse avait faites à la suite de la dernière guerre qu'elle avait soutenue contre l'Autriche et ses alliés ; il ne s'opposerait pas à l'union fédérale de la confédération du Nord avec les États du midi de l'Allemagne, moyennant la cession à la France du Luxembourg et de la Belgique. « De son côté, disait le projet « de traité présenté à M. de Bismarck, S. M. le roi de « Prusse, au cas où S. M. l'empereur des Français serait « amenée par les circonstances à faire entrer ses « troupes en Belgique ou à la conquérir, accordera « le secours de ses armes à la France, et il la soutiendra « avec toutes ses forces de terre et de mer, envers et « contre toutes les puissances qui, dans cette éventua- « lité, lui déclareraient la guerre ¹. » Ce marché infâme fut repoussé par le roi de Prusse.

Aux machinations de son redoutable voisin Léopold II opposait l'affection de son peuple et les sympathies qu'il avait su conquérir au delà du détroit. En 1867, ces sympathies se manifestèrent avec éclat dans une fête donnée à Windsor, par ordre de la reine, aux gardes civiques belges.

Napoléon, cependant, ne se décourageait point. Quand il vit que la Belgique ne se donnait pas à lui et qu'il

¹ Art. 4 du traité Benedetti. — On a eu raison d'appeler ce sinistre factum le *traité secret*. Le cabinet des Tuileries regardait la Belgique comme une proie sur laquelle il fallait se jeter soudainement.

aurait vainement recours à la force ou à la ruse, il feignit de vouloir se contenter du Luxembourg et proposa d'en faire l'acquisition; mais, de nouveau, la Prusse déjoua son dessein.

En 1869, troisième tentative. L'empereur des Français essaye de s'emparer d'une des grandes lignes stratégiques de notre pays, du chemin de fer du Luxembourg, comme acheminement vers la réalisation de son immuable projet. Le gouvernement belge, appuyé par l'Angleterre et la Prusse, résiste énergiquement et fait à son tour reculer Napoléon III¹.

En ces graves conjonctures, le roi des Belges, surmontant les plus douloureuses, les plus poignantes préoccupations², avait gardé d'une main ferme le gouvernail. Pilote sage et prévoyant, il cherchait à éviter les écueils, mais il était prêt aussi à affronter courageusement la tempête si elle devait éclater.

On approcha enfin d'une crise décisive. L'acceptation de la couronne d'Espagne par le prince de Hohenzollern allait devenir le prétexte attendu par le parti belliqueux en France pour tâcher d'abaisser la Prusse. Napoléon III, excité par les oppositions mêmes, va se laisser dominer par ses anciennes convoitises et entraîner dans une lutte où il perdra le trône.

¹ Dans les cercles officiels de Paris on parlait de l'occupation de la Belgique, et le maréchal Niel, ministre de la guerre, s'était rendu à Maubeuge afin d'inspecter les frontières. M. Frère-Orban, chef du cabinet belge, rendit à cette époque de grands services; il se montra prompt, habile et résolu. Il était, d'ailleurs, soutenu par tous les partis.

² Le duc de Brabant, prince royal, était mort au château de Laeken, le 22 janvier 1869.

IV

Le lendemain du jour où Napoléon III avait irrévocablement résolu d'attaquer la Prusse, il adressa au roi des Belges la lettre suivante (16 juillet 1870) :

« Monsieur mon frère,

« Dans les circonstances graves qui se préparent, je dois déclarer formellement à Votre Majesté que mon intention, d'accord avec mes devoirs internationaux, est de respecter la neutralité de la Belgique.

« J'espère que Votre Majesté recevra la même assurance du côté de la Prusse, et je serais bien aise qu'elle voulût me confirmer dans l'opinion que j'ai que la Belgique fera respecter sa neutralité par tous les moyens en son pouvoir. »

Léopold II répondit immédiatement :

« Monsieur mon frère,

« Je viens de recevoir la lettre que Votre Majesté m'a adressée de Saint-Cloud sous la date d'hier.

« Je la remercie de la déclaration si formelle et si catégorique qu'elle me fait.

« De mon côté, je n'hésite pas à lui donner l'assurance que la Belgique, fidèle à ses devoirs, fera respecter sa neutralité par tous les moyens en son pouvoir.

« J'ai déjà prescrit à cet effet les dispositions les plus énergiques. »

En effet, l'armée était mise sur le pied de guerre pour défendre envers et contre tous la neutralité du pays.

En prenant spontanément l'engagement de respecter la neutralité de la Belgique, Napoléon III montrait-il un remords? Avait-il pour but, comme on l'a dit, de neutraliser les révélations compromettantes qui pouvaient venir de Berlin? Elles arrivèrent bientôt, éclatant comme un coup de tonnerre. Le *Times* du 25 juillet publia le texte de l'indigne projet de traité que trois ou quatre ans auparavant le comte Benedetti, ambassadeur de Napoléon III, avait proposé à M. de Bismarck. On eut alors la certitude que l'empereur des Français avait conspiré contre l'indépendance de la Belgique et qu'il ne s'était décidé à faire la guerre à la Prusse que parce qu'il avait fini par se convaincre de l'impossibilité d'arriver par la connivence de celle-ci à une augmentation du territoire français.

La divulgation du *traité secret* émut profondément

l'Angleterre. Dès le 1^{er} août, le cabinet de Saint-James, en vue de défendre la Belgique, demandait au Parlement un crédit supplémentaire de deux millions de livres sterling pour l'entretien, durant la guerre européenne, de 20,000 hommes à ajouter aux forces disponibles.

Cette proposition, qui devait être accueillie par une imposante majorité, fournit l'occasion aux orateurs les plus éminents des deux Chambres de manifester plus hautement encore leur sollicitude pour la Belgique.

Mais déjà le gouvernement anglais avait poursuivi sa tâche ; il avait proposé à la France et à la Prusse un traité qui devait être une nouvelle sauvegarde pour la sécurité de nos provinces. Le 9 août, l'ambassadeur de la Confédération de l'Allemagne du Nord signa et l'ambassadeur de France reçut l'autorisation de signer le traité par lequel la Grande-Bretagne s'imposait l'obligation de combattre celui des belligérants qui violerait le sol belge. L'adhésion de la Prusse avait été immédiate ; Napoléon III, espérant encore un retour de fortune, avait hésité avant de donner son acquiescement.

Le 8 août, Léopold II avait rendu un solennel et juste hommage à l'Angleterre. En ouvrant la session extraordinaire des Chambres législatives de la Belgique, il s'exprimait en ces termes : « Parmi les témoignages bienveillants que j'ai reçus des puissances étrangères, je me plais à mentionner, avec une reconnaissance que tout le pays partagera, la sollicitude du gouvernement de Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne pour les intérêts de la nationalité belge et le

généreux appui que ces sentiments ont rencontré dans le Parlement comme dans l'opinion publique de l'Angleterre. » Il ajoutait : « La Belgique a déjà été soumise à plus d'une épreuve périlleuse. Aucune n'a eu la gravité de celle qu'elle traverse aujourd'hui. Par sa prudence, par ses loyaux sentiments, par son ferme patriotisme, elle saura s'y montrer digne d'elle-même, digne de l'estime que les autres nations lui accordent, digne de la prospérité que lui ont assurée ses libres institutions. »

La Belgique, pendant la formidable crise qu'elle allait traverser, voulut remplir rigoureusement les devoirs que lui imposait la neutralité¹.

Ne dissimulons pas toutefois que les embarras du gouvernement furent souvent pénibles. Il était incontestable que la Belgique devait à la Prusse le maintien de son indépendance; car que serait-il arrivé si Guillaume I^{er} avait accepté le pacte proposé par Napoléon III? L'Allemagne avait donc, elle aussi, des droits à la gratitude des Belges. Ceux-ci le savaient,

¹ Le ministre des affaires étrangères avait déclaré à la Chambre : 1^o Que le gouvernement venait de prendre les mesures nécessaires pour attester son intention de rester fidèle à tous les engagements de neutralité qui lui ont été imposés par les traités; 2^o que l'armée était mise sur le pied de guerre; 3^o que toutes les routes franchissant nos frontières étaient gardées par les troupes pour empêcher le passage des armées belligérantes.

En même temps, l'ordre suivant fut donné à l'armée :

1^o Si une force étrangère tentait de pénétrer sur notre territoire ou de le traverser, il fallait repousser l'agresseur ;

2^o Si des soldats isolés ou des corps de troupes étaient refoulés sur notre territoire, il fallait les faire prisonniers, les désarmer, interner les soldats et les sous-officiers et ne laisser circuler les officiers que s'ils donnaient par écrit leur parole d'honneur de ne point repasser la frontière.

et ils ne se montraient pas ingrats. Malheureusement l'Allemagne confondait les Belges avec les publicistes français qui s'étaient établis au milieu d'eux et qui compromettaient la cause nationale.

Le gouvernement appliquait avec la plus grande impartialité à l'égard des deux belligérants les mesures prescrites par le droit des gens. Mais, quoi qu'il fit, une grande irritation se manifestait en Allemagne contre la Belgique et la situation, selon des expressions officielles, devint même jusqu'à un certain point périlleuse. Les principaux organes de la presse allemande, mal renseignés sur les dispositions véritables de notre pays, se montraient menaçants et leurs attaques redoublaient d'intensité chaque jour. D'accord avec le roi, le chef du cabinet, M. le baron d'Anethan, déchira le voile et, du haut de la tribune, fit entendre à tous de sérieux avertissements. « ... L'irritation qui se manifeste en Allemagne dans l'opinion publique, dans la presse et dans d'autres régions encore, dit-il au Sénat (21 décembre 1870) est due principalement, on n'en fait pas mystère, à l'attitude de certains journaux qui paraissent en Belgique.

« La direction de ces journaux est en des mains étrangères; il en est de même en grande partie de la rédaction.

« Par leur langage, où l'on voit, à tort, l'expression de l'opinion publique, ces journaux nous font attribuer par l'étranger des sentiments et des préférences qui ne sont pas les nôtres.

« Loin de servir les intérêts belges, ils les compromettent ainsi gravement.

« J'ai sous la main le message récent du conseil fédéral suisse et je vous demande la permission de vous en lire quelques passages qui s'appliquent parfaitement à la situation de la Belgique :

« La position des neutres a toujours été difficile.
« Le neutre doit défendre son droit et tenir la balance
« égale entre deux adversaires irrités l'un contre l'autre
« jusqu'à vouloir s'entre-tuer. Cette tâche excède pres-
« que les forces humaines. Depuis les anciens temps
« jusqu'à l'époque actuelle, les combattants ont cherché
« à entraîner dans la lutte même les dieux immortels et
« à les attirer de leur côté. Il n'est pas surprenant dès
« lors qu'ils s'efforcent de mettre dans leurs intérêts les
« États neutres, spectateurs de la lutte, et de s'assurer
« de ce qu'on appelle leur neutralité « bienveillante, »
« qui, de l'autre côté, est taxé de neutralité « malveil-
« lante. » La guerre actuelle a montré une fois de plus
« que les neutres, sans exception, s'attirent peu de
« reconnaissance. »

« Cette position est bien celle de la Belgique dans les circonstances actuelles. La tâche si difficile et si ardue à remplir par les États et les gouvernements neutres, nous avons le droit d'attendre qu'elle ne soit pas rendue plus difficile encore par ceux qui reçoivent chez nous l'hospitalité et vivent sous la protection de nos lois libérales. C'est un devoir pour un ministre responsable de la sécurité extérieure, c'est un devoir, dis-je, pour ce ministre de faire connaître publiquement aux Chambres et au pays cette grave situation.

« Messieurs, le gouvernement et tous les citoyens sont obligés de respecter les lois de la neutralité; la

presse seule ne peut avoir la prétention et n'a pas le privilège de s'en affranchir; je crois, dans l'intérêt du pays, devoir la rappeler à l'observation de ces lois; j'espère que cette recommandation patriotique que je fais du haut de la tribune nationale sera entendue de ceux à qui je crois nécessaire d'adresser des conseils de modération, de prudence et d'impartialité. »

Quant à l'armée, elle avait justifié l'attente du souverain et rempli noblement son devoir. Dans sa déposition devant la commission d'enquête de l'assemblée nationale, le maréchal de Mac-Mahon a dit que, s'il avait conservé le commandement à Sedan, il aurait pu, en cas de revers, se rejeter en Belgique; d'autres chefs n'ont pas dissimulé qu'ils avaient eu également l'idée de chercher un refuge au delà de nos frontières, mais au risque d'être suivis par les Allemands et de faire de la Belgique un nouveau champ de bataille. L'armée nationale servit alors de rempart à nos provinces. « C'est l'armée, a dit un éloquent orateur, qui nous a préservé de l'invasion étrangère et qui a empêché notre libre et prospère Belgique d'être le théâtre de luttes sanglantes : elle a rendu alors un service qui, si on le traduisait en chiffres et en millions, serait supérieur à tout ce que l'armée a coûté depuis trente ans. »



V

La Belgique était sortie avec honneur d'une redoutable épreuve; en accomplissant religieusement les devoirs que lui imposait la neutralité, elle avait affermi son existence et s'était concilié l'estime et les sympathies des autres nations. Léopold II avait vu aussi grandir sa renommée : comme chef de la Belgique indépendante et neutre, il avait montré une impartialité et une prudence au-dessus de tout éloge; comme souverain constitutionnel, il avait, dans un moment de crise intérieure, calmé la tempête par sa fermeté et sa loyauté ¹.

¹ Les élections de 1870 avaient enlevé la majorité aux libéraux et presque à la veille de la guerre franco-allemande un ministère conservateur avait été formé par M. d'Anethan. A la suite de graves incidents, mais encore trop rapprochés de nous pour les juger avec impartialité, ce ministère fut remplacé en 1871 par un autre cabinet pris également dans la droite et présidé par M. le comte de Theux. C'est ce ministère qui gouverne la Belgique depuis le mois de décembre 1871. M. Malou a succédé à M. de Theux comme chef du cabinet.

Les peuples étrangers aussi rendirent hommage aux nobles qualités qui distinguaient le roi des Belges. Parmi les manifestations dont on a conservé le souvenir, une des plus imposantes fut le banquet du *Literary Fund*. Léopold avait, le 8 mai 1872, accepté la présidence de cette fête où étaient réunis les princes de la maison royale d'Angleterre, les membres du gouvernement, les représentants des puissances étrangères et l'élite de la société anglaise. Au dessert, le roi des Belges s'exprima en ces termes :

« Mylords et Messieurs,

« Je propose maintenant le toast spécial de la soirée : A la prospérité du « *Literary Fund* ! » En même temps, je crois que c'est pour moi le moment de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant au fauteuil que j'occupe.

« En Angleterre, où tout est marqué du sceau de la grandeur, en politique, en commerce, en industrie, dans les arts, c'est-à-dire dans tous les domaines de l'activité humaine, le champ de la littérature est aussi un des plus vastes. Ceux qui cultivent ce champ magnifique sont sans nombre; la concurrence est active, énergique, les profits sont souvent incertains et précaires.

« C'est un glorieux champ de bataille où même les plus courageux et les plus favorisés sortent fréquemment blessés de la lutte. C'est pour secourir les vaillants soldats de la plume, pour panser leurs blessures, pour les rendre à la santé et à l'action, pour leur tendre une main amicale et sympathique dans leurs fortunes

adverses et difficiles, que cette noble institution a été fondée, une institution sans rivale dans le monde! — Ayant eu, en ma qualité de votre président, le privilège de jeter un coup d'œil sur vos travaux, sur vos intéressantes et touchantes archives, je puis attester avec quelle tendre et fraternelle délicatesse, avec quel secret vous dispensez vos précieux secours parmi ces infortunes inconnues, si fréquentes dans la vie des hommes de lettres, et auxquelles n'échappent pas même ceux qui ont recueilli pour moisson une glorieuse immortalité. Sans votre assistance opportune et prévoyante, combien de grandes productions seraient restées inachevées, combien d'inspirations pleines de promesses auraient péri avant d'éclorre!

« Et quand je réfléchis que votre influence vivifiante, que votre assistance ne se limitent pas aux littérateurs de l'Angleterre, que tout citoyen de la république des lettres a droit à votre bienveillance éclairée aux jours du besoin et de la difficulté, je puis en toute sûreté affirmer que je ne connais pas d'institution assise sur des bases plus libérales. Messieurs, je suis fier d'occuper ici le fauteuil de la présidence, et c'est avec un profond sentiment d'admiration que je propose ce toast : « A la prospérité de l'Association royale de secours. »

« Je joins dans ce toast le nom de votre excellent président, le comte Stanhope. C'est avec un grand plaisir que j'ai lu les intéressants ouvrages historiques de lord Mahon et de lord Stanhope, et je suis heureux de profiter de cette occasion pour porter la santé de l'éminent historien qui est à la tête de votre institution. »

Ce fut M. Disraëli (aujourd'hui lord Beaconsfield et

premier ministre de la Grande-Bretagne) qui répondit à ce noble langage :

« Sire, il y a quarante ans, dit-il, un pays de l'Europe, et ce n'était pas un des pays de l'Europe les moins importants, semblait condamné au sort inexorable de la dépendance permanente et de la dévastation périodique, et cependant ce pays se trouvait dans des conditions favorables à la civilisation et au bien-être de l'humanité : il possédait un sol fertile et habilement cultivé; un territoire couvert de villes magnifiques et habité par une race amie de la liberté et de la religion, et au sein de laquelle les beaux-arts avaient toujours excellé.

« Au milieu d'une convulsion européenne, un grand homme d'État, animé de la résolution de mettre fin à la destinée déplorable que subissait ce pays, conçut l'idée d'établir l'indépendance de la Belgique sur le principe de la neutralité politique.

« Cette idée ne rencontra au début qu'un dédain sceptique. Mais nous qui avons succédé à la génération de 1830, nous pouvons attester le triomphant succès de ce principe, et nous saisissons l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui de féliciter la noble politique à laquelle l'Europe doit d'avoir vu la paix régner sur les anciens champs de bataille.

« Ce résultat heureux est dû sans doute, pour une grande partie, aux qualités du peuple qui habite ce pays, car ce peuple a prouvé, en plus d'une occasion et dans les moments les plus critiques, qu'il possède ces deux qualités qui, seules, donnent à une nation le pou-

voir de maintenir le principe de la neutralité : l'énergie et la prudence.

« Mais nous ne devons pas oublier qu'il eut ce bonheur que le premier monarque qui en occupa le trône était l'homme d'État le plus éminent du XIX^e siècle.

« Doué d'une prudence consommée, d'un jugement sûr, d'une expérience vaste et variée, il possédait, en outre, les qualités qui conquièrent et conservent les sympathies des populations. En ce moment surtout, nous pouvons nous ressouvenir avec orgueil que c'était virtuellement un prince anglais, non pas seulement parce qu'il était doublement allié à notre race royale, mais parce qu'il avait été habitué, — et cette circonstance avait un prix incalculable pour un esprit observateur comme le sien — parce qu'il avait été habitué, dis-je, pendant des années, dans ce pays, à la pratique de la liberté constitutionnelle.

« Et lorsqu'il monta sur le trône, il montra immédiatement qu'il était décidé à être non pas le chef d'un parti, mais le monarque d'une nation.

« Lorsqu'il nous quitta, l'Europe était découragée. Les temps étaient troubles et menaçants, et tout le monde sentait l'importance qui s'attachait au caractère de son successeur.

« Aujourd'hui que nous avons ce successeur parmi nous, il ne s'agirait pas de faire son panégyrique. Mais qu'on me permette d'user vis-à-vis d'une carrière publique du langage de l'appréciation critique, et je pense que tout le monde sera d'accord avec moi pour déclarer que le roi des Belges, du premier moment où il est entré dans la vie publique, a prouvé qu'il était

à la hauteur de l'esprit de notre époque; qu'il a compris que l'autorité, si elle veut être respectée, doit être éclairée, et qu'il n'est pas de trône plus sûr que celui du monarque qui a confiance dans ses sujets.

« Le roi des Belges, notre président de ce jour, a hérité de son royal père autre chose encore que le beau pays de Belgique, il a hérité son affection pour le peuple anglais. Il l'a prouvé en maintes occasions, mais jamais avec plus de franchise qu'en traversant le détroit avec la pensée de se rendre à notre invitation et d'accepter la présidence de l'association littéraire.

« Nous sommes tous témoins du sentiment de bonheur qui l'anime en remplissant ses devoirs de président. J'appartiens à l'association depuis un grand nombre d'années; d'autres de mon nom m'y ont précédé, et je crois pouvoir dire que les annales de l'association ne rappellent pas de président qui ait rempli ses fonctions d'une manière plus admirable.

« C'est quelque chose de charmant, bien que contradictoire à première vue, que de voir un monarque présider la république des lettres; mais s'il y a, dans cette circonstance, une charmante contradiction, répondons-y par une manifestation de circonstance, et souhaitons en ce jour à notre roi président une royale bienvenue. C'est avec ces sentiments, messieurs, que je vous propose de boire à la santé du roi des Belges. »

De bruyants applaudissements accueillirent ce discours.

Le roi prit de nouveau la parole et dit :

« Je remercie sincèrement M. Disraëli de son toast et des termes dans lesquels il l'a proposé. Je vous suis également reconnaissant, à vous, Votre Altesse Royale (le prince de Galles), à vous, mylords et messieurs, pour la manière bienveillante avec laquelle vous avez accueilli son éloquent discours.

« Ce que le très-honorable gentleman a dit de mon cher et regretté père m'a profondément ému. Je me rappelle combien de fois mon père m'a parlé dans les termes de la plus grande admiration de l'habileté et du talent du très-honorable gentleman, et l'opinion publique a depuis longtemps confirmé unanimement les paroles de mon père.

« Je n'ai pas été moins touché par ce que le très-honorable gentleman a dit de mon cher pays, et je suis fier de dire que la Belgique mérite l'éloge que le grand orateur et homme d'État a fait d'elle.

« Quant à moi, j'avoue franchement que je ne puis me reconnaître dans le portrait flatteur que M. Disraëli a fait de moi avec de si brillantes et éclatantes couleurs. M. Disraëli, j'en ai peur, a considéré mes bonnes intentions comme des faits accomplis.

« En acceptant l'invitation de prendre le fauteuil de la présidence à ce banquet, j'ai compté sur votre bienveillante indulgence. A cette indulgence vous avez ajouté la plus cordiale réception. Je conserverai toujours un souvenir reconnaissant de cette soirée, pendant laquelle, grâce à votre bienveillance, je me suis trouvé associé à votre œuvre utile et hautement méritoire. »

Quand l'année suivante l'honorable M. Gladstone fut appelé à présider le banquet du *Literary fund*, il eut un éloquent souvenir pour son royal prédécesseur. Il s'exprima en ces termes :

« Mylords et messieurs, si cette institution jouit de moins d'influence qu'elle ne mérite, ce n'est point par le défaut du patronage le plus distingué et le plus efficace. Ce fauteuil a été occupé pendant une longue série d'années par des personnages qui ont apporté à la cause de cette institution tout l'appui que pouvaient lui donner la position, le caractère, l'influence, le talent et la célébrité dans le champ littéraire.

« Je dois plus particulièrement rappeler l'événement de l'année dernière, époque où Sa Majesté le roi des Belges occupa cette place et en rehaussa la dignité à un point d'où, je le crains, elle descend lourdement aujourd'hui.

« Mais je tiens à mettre en lumière le sentiment qui vit dans vos cœurs, le sentiment de gratitude que vous éprouvez pour Sa Majesté à cause du service qu'elle vous a rendu en cette occasion.

« Ce service ne résulte pas seulement de la haute position du Roi et de la véritable condescendance dont il fit preuve en acceptant les fonctions de présider cette assemblée, fonctions rendues difficiles par la différence de langue, mais ce fut un plaisir et une satisfaction pour nous tous d'être réunis dans un sentiment de respect et presque de fidélité pour ce souverain distingué, que j'appellerai sans vanité un Roi à la mode anglaise.

« Le Roi est un de ces souverains de qui nous ne serions pas honteux, si besoin était, de recevoir ces leçons de gouvernement constitutionnel que nous avons parfois la prétention d'enseigner, et nous considérons ses visites en Angleterre, non-seulement comme des actes gracieux et aimables, qui laissent une impression indélébile dans les esprits, mais aussi comme des actes solennels d'amitié nationale, qui tendent à confirmer et à consolider les sentiments d'affection qui unissent le peuple belge au nôtre. »

Quelques jours après le banquet du *Literary fund* de 1872, l'Académie royale de Belgique célébrait le centième anniversaire de sa fondation ¹. Le roi voulut également présider ces fêtes commémoratives, et, dans cette occasion encore, il sut émouvoir ceux qui l'écoutaient. S'adressant aux membres de l'Académie, il leur dit :

« Messieurs, je prie l'Académie d'accepter les félicitations que j'ai tenu à lui apporter moi-même, le jour du centième anniversaire de sa fondation. Je prends la part la plus sincère à cette fête. Elle me rappelle un épisode remarquable du règne de Marie-Thérèse et un acte intéressant de celui du Roi, mon père. — L'Académie a dignement répondu au but pour lequel elle avait été créée. Dans notre patrie désormais libre et indépendante, l'activité des esprits est appelée à s'exercer sans entraves. Le champ que vous cultivez est un terrain neutre où se retrouvent, la main dans la main,

¹ 28 mai 1872.

ceux que la vie active entraîne dans des directions souvent bien différentes. — Quand je vois cette communion dans les sciences et dans les arts de tant d'esprits d'élite, je rends hommage à la bienfaisante influence de l'Académie sur le développement moral et intellectuel de mon pays. — Ce n'est pas seulement en Belgique, messieurs, que vos travaux sont estimés; l'étranger apprécie vos remarquables publications, comme il admire les chefs-d'œuvre de l'art belge, et s'il me fallait une preuve de l'intérêt qui s'attache au dehors à notre Académie, je la trouverais dans la présence parmi nous de ces savants et de ces artistes renommés qui ont voulu s'associer à cette solennité. Ils me permettraient de les remercier de la marque d'estime et de sympathie qu'ils nous donnent. — Que l'Académie reçoive mes vœux les plus ardents! Poursuivez votre mission, messieurs; concourez avec persévérance à notre gloire scientifique, artistique et littéraire. Tracez la voie, donnez des exemples sûrs à toute cette jeunesse honnête, laborieuse, intelligente et patriotique qui vous suit et qui ne demande qu'à travailler au bien et à la splendeur de la Belgique. Rappelez-vous, rappelez-lui sans cesse quels éléments de grandeur une nation emprunte aux actifs efforts de l'intelligence, alors même que ses limites territoriales sont restreintes. Que notre Académie continue à former un noble lien entre la Belgique et le reste du monde éclairé; que vos travaux soient toujours un des titres du pays à cette bienveillance que l'étranger lui accorde avec tant d'unanimité et dont, en toute circonstance, je suis heureux et fier de pouvoir recueillir les témoignages. »

Léopold II réalisa en 1874 les intentions qu'il avait déjà manifestées lorsqu'il était encore duc de Brabant : croyant que les œuvres de l'intelligence n'étaient pas suffisamment récompensées, il créa, par un acte spontané de munificence, un prix vraiment royal.

Le 3 décembre 1874, il adressa au ministre de l'intérieur la lettre suivante :

« Mon cher Ministre,

« Désirant contribuer, autant qu'il est en moi, au développement des travaux intellectuels en Belgique, j'ai l'intention d'instituer, pour la durée de mon règne, un prix annuel de 25,000 francs, destiné à encourager les œuvres de l'intelligence. Cette fondation, dans ma pensée, doit avoir un double caractère. Elle a pour but, d'abord, de stimuler les travaux intellectuels dans notre pays; en second lieu, elle doit appeler l'attention de l'étranger sur des questions d'intérêt belge et associer la Belgique aux progrès que les sciences, les lettres et les arts accomplissent au dehors.

« En conséquence, le prix que j'institue sera décerné aux conditions et d'après le mode suivant :

« Pendant *trois* années consécutives, il sera accordé au meilleur ouvrage publié en Belgique, par un Belge, sur des matières qui seront désignées d'avance et de telle sorte que le concours n'ait lieu que cinq ans après cette désignation. La quatrième année, les étrangers seront admis au concours et le prix sera offert au meilleur ouvrage publié soit par un Belge,

soit par un étranger, sur un sujet d'intérêt belge, également déterminé d'avance. De cette manière, tous les quatre ans, il sera fait appel aux progrès et aux lumières de l'étranger au profit de la Belgique. La cinquième, la sixième et la septième année, le prix sera de nouveau mis au concours exclusivement belge ; la huitième année, les étrangers seront admis, et ainsi de suite pour chaque période de quatre ans.

« Un jury de sept membres sera désigné par le Ministre de l'intérieur, de concert avec moi, pour juger les ouvrages présentés.

« La matière du concours devant changer chaque année, le jury sera modifié tous les ans.

« L'année où les étrangers concourront, le jury sera composé de trois membres belges et de quatre membres étrangers, de nationalités différentes. Le président sera Belge. Je me flatte de l'espoir qu'il se trouvera dans les pays amis des savants qui ne me refuseront pas de venir s'asseoir à la table du jury de Bruxelles.

« Ne voulant pas ajourner à cinq ans l'exécution de mes intentions, je désire que, par disposition transitoire, la première remise du prix ait lieu pendant les fêtes de septembre de l'année 1878. Pour les quatre premières années, le prix sera décerné : en 1878 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur l'histoire nationale, en 1879 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage d'architecture ; en 1880 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur le développement des relations commerciales de la Belgique ; en 1881 (concours mixte), au meilleur ouvrage sur les moyens d'améliorer les ports établis

sur des côtes basses et sablonneuses comme les nôtres.

« L'année prochaine, on publiera le sujet du concours de 1882 et ainsi de suite, chaque année, pour le prix à disputer cinq ans après. Je vous prie, mon cher Ministre, de prendre les dispositions nécessaires pour mettre à exécution le plan dont je viens de vous tracer le contour et de recevoir la nouvelle expression de mes sentiments affectueux.

« Bruxelles, le 3 décembre 1874.

« LÉOPOLD. »

Cette noble pensée (on l'a dit justement) fut accueillie avec un sentiment de vive reconnaissance par la Belgique entière. Parlant au nom de la Chambre des représentants, le président de l'assemblée se fit l'interprète de ce sentiment de gratitude : « Votre Majesté, dit-il, désirant contribuer, autant qu'il est en Elle, au développement des travaux intellectuels dans ce pays, vient d'instituer un prix annuel destiné à encourager les œuvres de l'intelligence. Nous ne pouvons que lui en témoigner notre respectueuse reconnaissance. La Belgique est confinée dans des limites relativement étroites; sa neutralité l'oblige à concentrer ses forces sur elle-même : mais elle n'en est que plus favorablement constituée pour s'assurer des triomphes dans le vaste et lumineux domaine des sciences, des arts et des lettres comme dans toutes les sphères de l'activité humaine. La haute intelligence de Votre Majesté a compris cette situation. Elle a voulu, par un acte de munificence

spontanée, engager la nation à en tirer des trésors de plus en plus enviabiles — et Elle a eu mille fois raison. Sire, il n'y a pas de petits États pour la gloire. Un cavalier traversait l'Attique en un jour et quelle renommée peut se mesurer à celle d'Athènes? Les Médicis étaient chefs d'une république à peine supérieure en étendue à une de nos provinces, et, pour employer l'expression d'un illustre écrivain, « ils ont donné leur nom à l'un des trois grands siècles de l'humanité. »

Pour nous résumer, affirmons sans crainte que, selon le vœu exprimé par Léopold II, « *l'édifice dont le Congrès a jeté les fondements s'élèvera encore* » pendant le règne d'un souverain ardemment dévoué à son peuple et pénétré de la grandeur de son auguste mission.



VI

Léopold II ne s'est pas borné à stimuler, avec une incessante sollicitude, le développement intérieur du pays. De bonne heure il a senti la nécessité pour les Belges, sous peine de déchoir, de prendre part sérieusement à l'activité du monde; d'imiter, dans de justes proportions, l'exemple des Anglais, des Écossais, des Allemands, des Suisses; de chercher, pendant qu'il en est temps encore, à s'assurer des débouchés sur les marchés dont on prévoit la prochaine extension. Les voyages du duc de Brabant en Égypte, dans l'Inde, en Chine, lui avaient montré de nouvelles perspectives. Et jamais il n'avait cessé de se préoccuper de l'avenir qu'il entrevoyait pour l'industrie belge et européenne.

L'Afrique attira surtout l'attention du roi; il en fit l'objet d'études persévérantes. Il sondait les destinées probables de ce vaste continent qui a trois fois l'étendue de l'Europe et dont la région centrale. sept fois grande

comme la France, est encore inconnue ; il suivait avec un intérêt croissant les intrépides voyageurs qui, depuis vingt-cinq années, cherchent les moyens de pénétrer dans cette terre mystérieuse, héroïques dans leur dévouement à la science et à l'humanité ; il se révoltait contre l'horrible trafic qui enlève chaque année plus de 80,000 hommes, sans parler des tribus entières qui périssent dans l'attaque et l'incendie des villages¹.

Mû par d'ardentes convictions, le roi des Belges prit l'initiative d'une œuvre qui suffirait pour lui assurer une place éminente dans les annales de ce siècle. Il se fit le promoteur d'une croisade dont la civilisation de l'Afrique était le but. Chercher le moyen de civiliser le centre de l'Afrique et d'ouvrir dans cette région des communications qui feraient profiter le commerce de tous les pays des productions riches et variées de ces contrées jusqu'ici presque inconnues, tel était le projet qu'il s'agissait de réaliser.

Le roi des Belges, à la suite d'entretiens avec plusieurs membres de la célèbre société géographique de Londres, s'était convaincu, selon les termes d'un document officiel, combien il serait utile d'imprimer plus d'unité aux efforts tentés de divers côtés pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique. On faisait remarquer que les explorateurs appartenaient à des nations diverses ; qu'ils opéraient chacun pour son propre compte, ne concertaient pas, ne combinaient pas entre

¹ On a évalué à un million d'hommes le chiffre des pertes que le trafic des esclaves inflige annuellement aux populations africaines. Mais il ne faut pas perdre de vue que la traite sévit sur un territoire habité par environ 80 millions de nègres.

eux leur action; souvent aussi des circonstances imprévues venaient leur enlever les moyens de se porter en avant : ils étaient alors contraints de revenir sur leurs pas, et leurs premiers efforts demeuraient presque stériles. Pour obvier à cet inconvénient, le roi des Belges prit l'initiative d'une conférence internationale à laquelle furent conviés les présidents des sociétés de géographie de Paris, de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Berlin, de Vienne et de Rome, ainsi que les voyageurs et explorateurs de l'Afrique les plus connus et quelques personnalités qui consacraient depuis longtemps leurs efforts à la suppression de la traite des nègres. Le but de la conférence devait être à la fois scientifique, commercial et humanitaire.

Cette conférence se réunit, le 12 septembre 1876, au palais de Bruxelles, sous la présidence du roi des Belges. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie y avaient des représentants éminents, voyageurs, géographes, philanthropes. Léopold II prit le premier la parole pour indiquer le but que devait se proposer le pacifique congrès réuni d'après son invitation. Il s'exprima en ces termes :

« Messieurs,

« Permettez-moi de vous remercier chaleureusement de l'aimable empressement avec lequel vous avez bien voulu vous rendre à mon invitation. Outre la satisfaction que j'aurai à entendre discuter ici les problèmes à la solution desquels nous nous intéressons, j'éprouve le plus vif plaisir à me rencontrer avec les hommes dis-

tingués dont j'ai suivi depuis des années les travaux et les valeureux efforts en faveur de la civilisation.

« Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est de ceux qui méritent au premier chef d'occuper les amis de l'humanité. Ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières, c'est, j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle de progrès, et je suis heureux de constater combien le sentiment public est favorable à son accomplissement; le courant est avec nous.

« Messieurs, parmi ceux qui ont le plus étudié l'Afrique, bon nombre ont été amenés à penser qu'il y aurait avantage, pour le but commun qu'ils poursuivent, à ce que l'on pût se réunir et conférer en vue de régler la marche, de combiner les efforts, de tirer parti de toutes les ressources, d'éviter les doubles emplois.

« Il m'a paru que la Belgique, État central et neutre, serait un terrain bien choisi pour une semblable réunion, et c'est ce qui m'a enhardi à vous appeler tous ici, chez moi, dans la petite conférence que j'ai la grande satisfaction d'ouvrir aujourd'hui. Ai-je besoin de dire qu'en vous conviant à Bruxelles, je n'ai pas été guidé par des vues égoïstes? Non, Messieurs, si la Belgique est petite, elle est heureuse et satisfaite de son sort; je n'ai d'autre ambition que de la bien servir. Mais je n'irai pas jusqu'à affirmer que je serais insensible à l'honneur qui résulterait pour mon pays de ce qu'un progrès important, dans une question qui marquera dans notre époque, fût daté de Bruxelles. Je serais heureux que Bruxelles

devînt en quelque sorte le quartier général de ce mouvement civilisateur.

« Je me suis donc laissé aller à croire qu'il pourrait entrer dans vos convenances de venir discuter et préciser en commun, avec l'autorité qui vous appartient, les voies à suivre, les moyens à employer, pour planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale; de convenir de ce qu'il y aurait à faire pour intéresser le public à votre noble entreprise et pour l'amener à y apporter son obole. Car, Messieurs, dans les œuvres de ce genre, c'est le concours du grand nombre qui fait le succès, c'est la sympathie des masses qu'il faut solliciter et savoir obtenir.

« De quelles ressources ne disposerait-on pas, en effet, si tous ceux pour lesquels un franc n'est rien ou peu de chose consentaient à le verser à la caisse destinée à supprimer la traite dans l'intérieur de l'Afrique?

« De grands progrès ont déjà été accomplis, l'inconnu a été attaqué de bien des côtés; et si ceux ici présents, qui ont enrichi la science de si importantes découvertes, voulaient nous en retracer les points principaux, leur exposé serait pour tous un puissant encouragement.

« Parmi les questions qui seraient encore à examiner, on a cité les suivantes :

« 1^o Désignation précise des bases d'opération à acquérir, entre autres, sur la côte de Zanzibar et près de l'embouchure du Congo, soit par conventions avec les chefs, soit par achats ou locations à régler avec les particuliers;

« 2^o Désignation des routes à ouvrir successivement

vers l'intérieur et des stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices à organiser comme moyens d'abolir l'esclavage, d'établir la concorde entre les chefs, de leur procurer des arbitres justes, désintéressés, etc.;

« 3^o Création, l'œuvre étant bien définie, d'un comité international et central et de comités nationaux pour en poursuivre l'exécution, chacun en ce qui le concernera, en exposer le but au public de tous les pays et faire au sentiment charitable un appel qu'aucune bonne cause ne lui a jamais adressé en vain.

« Tels sont, Messieurs, les divers points qui semblent mériter votre attention; s'il en est d'autres, ils se dégageront de vos discussions et vous ne manquerez pas de les éclaircir.

« Mon vœu est de servir comme vous me l'indiquerez la grande cause pour laquelle vous avez déjà tant fait. Je me mets à votre disposition dans ce but, et je vous souhaite cordialement la bienvenue. »

Explorer scientifiquement les parties inconnues de l'Afrique, faciliter l'ouverture des voies qui puissent faire pénétrer la civilisation dans l'intérieur du continent africain; rechercher des moyens efficaces pour la suppression de la traite des nègres: tel était donc le programme proposé par le roi aux délibérations de la conférence internationale. Les débats durèrent quatre jours; ils furent dirigés par le roi lui-même « avec infiniment de tact et de suite », dit un témoin. Ils aboutirent à une délibération de la conférence au sujet des stations à établir pour l'exploration des parties encore inconnues de l'Afrique et à des résolutions con-

cernant le système d'organisation de l'œuvre qui venait d'être fondée. Cette œuvre de civilisation, entreprise au profit de l'humanité tout entière, fut placée sous le patronage de l'Europe. Un comité exécutif, dont le roi Léopold II accepta la présidence, devait représenter les comités nationaux qui se constitueraient dans les différents pays. Ces comités nationaux auraient pour mission de populariser autour d'eux le programme adopté, de recueillir des souscriptions et de faire parvenir au conseil international les propositions pour le meilleur emploi des fonds¹.

En installant le 6 novembre suivant le comité belge, le roi avait insisté de nouveau sur l'importance du but qu'il s'agissait d'atteindre et sur les moyens à employer pour assurer le succès de l'œuvre commencée sous d'heureux auspices. « L'esclavage qui se maintient encore sur une notable partie du continent africain constitue, dit-il, une plaie que tous les amis de la civilisation doivent désirer de voir disparaître. — Les horreurs de cet état de choses, les milliers de victimes que la traite des noirs fait massacrer chaque année, le nombre plus grand encore des êtres parfaitement innocents qui, brutalement réduits en captivité, sont condamnés en masse à des travaux forcés à perpétuité, ont vivement ému tous ceux qui ont quelque peu approfondi l'étude de cette déplorable situation, et ils ont conçu la pensée de se réunir, de s'entendre, en un mot, de fonder une association internationale pour

¹ Voir *l'Afrique et la conférence géographique de Bruxelles* par E. BANNING, membre de la conférence, et dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1^{er} avril 1877, un article de M. E. de Laveleye sur le même sujet.

mettre un terme à un trafic odieux, qui fait rougir notre époque, et pour déchirer le voile de ténèbres qui pèse encore sur cette Afrique centrale¹. Les découvertes, dues à de hardis explorateurs, permettent de dire, dès aujourd'hui, qu'elle est une des contrées les plus belles et les plus riches que Dieu ait créées. »

Après avoir fait connaître les résolutions de la conférence géographique tenue à Bruxelles au mois de septembre, le roi poursuivait :

« La Conférence a voulu, pour se mettre de plus près en rapport avec le public, dont la sympathie fera notre force, fonder, dans chaque État, des comités

¹ On lit dans la *Note sur la constitution du Comité national français pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique* :

« Depuis le commencement du siècle, les explorations géographiques se sont surtout portées du côté de l'Afrique. Ce continent, grand dix fois comme l'Europe, dont le sépare une traversée de quelques heures, compte encore, malgré les efforts et les sacrifices qu'en a déjà coûtés l'exploration, *quatre millions de kilomètres carrés de terres inconnues*; c'est à peu près sept fois la superficie de la France. Les parties déjà visitées du continent africain sont, d'ailleurs, loin d'être complètement étudiées, et la question des sources du Nil résolue, il en reste nombre d'autres d'une haute importance pour la géographie; le sol et les habitants de l'Afrique ont encore bien des secrets à livrer à la science. — Il faut considérer également que les trésors de toute nature de l'immense continent dorment encore, à peu près inutiles au commerce du monde, qu'ils enrichiront dans une proportion incalculable. — Enfin, c'est par *centaines de mille* chaque année que des créatures humaines enlevées de force sont conduites, comme des troupeaux, sur les marchés d'Afrique où le trafic des esclaves est encore en pleine activité. Les voyageurs sont unanimes à rapporter les souffrances inouïes qu'entraîne ce trafic à la destruction duquel la charité a le devoir de travailler sans relâche. — Les intérêts les plus considérables comme les plus élevés s'unissent ainsi pour presser les sociétés éclairées d'ouvrir largement l'intérieur de l'Afrique à la civilisation... »

nationaux. Ces comités, après avoir chacun désigné deux membres pour faire partie du Comité international, populariseront, dans leurs pays respectifs, le programme adopté.

« L'œuvre a recueilli déjà en France et en Belgique des souscriptions importantes qui constituent pour nous une dette de reconnaissance vis-à-vis de leurs auteurs. Ces actes de charité si honorables pour ceux qui les ont accomplis stimulent notre zèle dans la mission que nous avons entreprise. Notre première tâche doit être de toucher le cœur des masses et, en croissant en nombre, de grouper nos adhérents dans une union fraternelle et peu onéreuse pour chacun, mais puissante et féconde par l'accumulation des efforts individuels et de leurs résultats.

« L'association internationale ne prétend pas résumer en elle tout le bien que l'on peut, que l'on doit faire en Afrique. Elle doit, dans les commencements surtout, s'interdire un programme trop étendu ; soutenus par la sympathie publique, nous avons la conviction que si nous parvenons à ouvrir des routes, à établir des stations sur les lignes parcourues par les marchands d'esclaves, cet odieux trafic sera enrayé et que les routes et les stations, en servant de point d'appui aux voyageurs, aideront puissamment à l'évangélisation des noirs et à l'introduction, parmi eux, du commerce et de l'industrie modernes.

« Nous affirmons hardiment que tous ceux qui veulent l'affranchissement de la race noire sont intéressés à notre succès.

« Le Comité belge, émanation du Comité interna-

tional et son représentant en Belgique, s'efforcera de procurer à l'œuvre le plus d'adhérents possible. Il aidera mes compatriotes à prouver une fois de plus que la Belgique est non-seulement une terre hospitalière, mais qu'elle est aussi une nation généreuse où la cause de l'humanité trouve autant de défenseurs qu'on y compte de citoyens.

« Je remplis un bien agréable devoir en remerciant cette assemblée et en la félicitant chaleureusement de s'être imposé une tâche dont l'accomplissement vaudra à notre patrie une belle page de plus dans les annales de la charité et du progrès. »

Le Comité belge, fondé sous la présidence du comte de Flandre, recueillit dans toutes les classes des souscriptions qui prouvaient une sympathique adhésion¹. Dans les autres pays, à l'exception de l'Amérique et de la France, ce furent aussi des princes appartenant aux maisons souveraines qui acceptèrent la présidence des comités nationaux. Le Comité de l'Allemagne se constitua sous les auspices du prince impérial. Le Comité néerlandais eut pour président le prince Henri des Pays-Bas et le Comité autrichien obtint le patronage de l'archiduc Rodolphe, prince impérial. En venant présider le Comité italien, le prince de Piémont, prononça les nobles paroles que nous allons citer :

« ... Je suis fort sensible à l'honneur d'avoir été

¹ Le Comité belge recueillit une somme de 298,000 francs à titre de souscriptions simples versées ou promises pour 1877, et une somme totale de 102,000 francs, à titre de souscriptions *annuelles* versées ou promises. On calcule que l'annuité de 102,000 francs, qui s'élèvera à 107,000 francs à partir de 1878, escomptée à 4 p. c., rapportera 68,000 francs de rente.

choisi pour présider le comité italien, et je suis enchanté d'avoir pu en assumer la présidence et répondre ainsi au désir qui m'en avait été exprimé par S. M. le Roi des Belges. En agissant ainsi, j'ai suivi l'exemple d'autres princes royaux, qui se sont mis à la tête des comités constitués dans le même but chez les diverses nations européennes.

« C'est une œuvre de haute civilisation, messieurs, que celle à laquelle nous allons vouer aujourd'hui nos études, nos efforts et notre dévouement; et l'Italie, notre cher pays, ne devait certainement pas venir à la remorque des autres nations dans une œuvre de cette nature.

« Il y a de quoi satisfaire largement tous les amis de l'humanité dans cette grandiose entreprise, dont l'idée première est due à l'initiative de S. M. le Roi des Belges. Son but est de porter la civilisation à toute une partie du monde où elle n'a jamais pénétré et de dissiper les épaisses ténèbres dans lesquelles la population entière de ces contrées est ensevelie. Ce sont les paroles mêmes du Roi Léopold, qui, avec juste raison, qualifie cette entreprise de « croisade digne de ce siècle de progrès. »

« Notre Italie, avec sa population essentiellement commerçante et maritime, doit être désireuse de voir s'accomplir ces nobles et grandes choses; ses intérêts matériels, l'extension des différentes branches de son commerce, le développement de sa marine lui en font une loi... »

Ainsi, de toutes parts, l'œuvre due à la généreuse initiative de Léopold II reçut les plus éclatantes adhésions. Elle a conquis dans les deux mondes une véri-

table popularité. « Le courant est avec nous, » disait le roi à la Conférence de Bruxelles. Mais c'est lui, le promoteur de l'œuvre qui a su éveiller ces sympathies universelles; c'est grâce à lui que le XIX^e siècle verra s'accomplir la transformation de l'Afrique.



VII

On a vu les adeptes mêmes de la foi républicaine soutenir le trône de Léopold II. Naguère un de leurs plus éloquents interprètes disait au corps électoral de Bruxelles : « Il n'en coûte rien à un républicain, qui a des convictions sincères, de dire qu'il ne regrette pas la république lorsqu'il a le bonheur de vivre sous une monarchie à la tête de laquelle est placé un monarque qui, comme Léopold II, observe sincèrement, loyalement la Constitution. — Le roi lui-même a l'âme trop haute pour croire qu'il y ait en Belgique un républicain qui puisse vouloir son renversement... » M. Paul Janson, devenu membre de la représentation nationale, ajoutait : « ... J'ai dit devant le corps électoral de l'arrondissement de Bruxelles, et je répète dans cette chambre que la foi républicaine n'est ni injuste ni intolérante. Quand... elle se trouve en face d'un roi, Belge de cœur et d'âme, qui ne dédaigne pas de

s'appeler le premier citoyen du pays, en face d'un roi, fidèle à la foi jurée, qui rêve d'élever encore l'édifice du Congrès, elle n'éprouve aucune difficulté à le respecter et à l'honorer, parce qu'en le respectant et en l'honorant, elle se respecte et s'honore elle-même¹. »

Jamais il n'a été fait un éloge plus désintéressé et plus vrai du sage monarque qui est à la tête de la Belgique indépendante. Et qu'est-ce que la Belgique constitutionnelle pourrait d'ailleurs envier à la république? Est-elle moins libre? Est-elle moins prospère?

Un ancien ministre de l'empire français, M. Drouyn de Lhuys, assistant en 1876 au concours agricole des deux Flandres, s'exprimait en ces termes : « C'est en faisant simultanément un énergique appel à toutes les ressources de son commerce, de son industrie et surtout de son agriculture, que la Belgique a pu procurer non-seulement des moyens de subsistance, mais encore de bien-être à son exubérante population². » Puis, s'adressant plus directement à ceux qui l'écoutaient, l'ancien ministre de Napoléon III ajoutait :

« Assez et trop longtemps vos guérets ont été arrosés par le sang des batailles; assez et trop longtemps votre terre, arène ouverte aux ambitions rivales, a été foulée par les armées étrangères!

« Le droit public européen vous a désormais assuré les avantages d'une paix perpétuelle. Puissiez-vous à jamais, sous l'égide de la neutralité, sous le régime

¹ *Annales parlementaires* (session de 1876-1877), p. 812.

² La population du royaume qui, au 31 décembre 1866, était de 4,827,833, s'élevait, au 31 décembre 1875, à 5,403,006. — En 1845, le nombre des propriétaires était de 914,937; en 1875, il était de 1,124,222.

d'institutions sagement libérales, sous la bannière d'une dynastie populaire et respectée, développer librement les richesses de votre sol et les nobles qualités de votre caractère national! ¹ »

Un savant économiste a également signalé en termes éloquents la transformation graduelle de la Belgique : « Quand on étudie, dans les *Exposés décennaux de la situation du royaume*, le travail du législateur et du gouvernement, on ne tarde pas, dit-il, à être frappé d'admiration par un ensemble méthodique de réformes économiques, dignes d'un véritable homme d'État, et qui ont activé si favorablement la circulation des produits : réforme postale, abolition des octrois, suppression des droits de péage, construction de chemins de fer, de télégraphes, de canaux, de routes vicinales, lois de libre échange, suppression de l'impôt du sel, etc., etc. »

Depuis 1870, le gouvernement a consacré à des

¹ Le roi adressa la lettre suivante à M. Drouyn de Lhuys, président de la Société des Agriculteurs de France :

« Bruxelles, 4 août 1876.

« Monsieur,

« Je suis très-sensible à votre lettre du 30 juillet, et au désir que vous exprimez de me compter parmi les membres de la Société des agriculteurs de France. C'est avec plaisir que j'accède à votre demande, vous priant de vouloir bien inscrire mon nom parmi ceux des membres.

« Vous avez su trouver à Gand des paroles flatteuses pour le progrès de notre agriculture, et avec éloquence et chaleur vous avez formé des vœux en faveur de la Belgique. Je vous en remercie. J'ai regretté qu'une indisposition m'ait empêché de vous dire de vive voix combien j'apprécie la manière dont vous avez bien voulu vous exprimer.

« Agrérez, Monsieur, l'assurance de la sincérité des sentiments que je vous porte.

« LÉOPOLD. »

travaux publics de tous genres, en dehors des ressources ordinaires des budgets, un capital de 329,000,000 de francs. Il s'est efforcé de compléter l'admirable réseau de chemins de fer qui doit sillonner le pays tout entier. Il n'a cessé de seconder l'industrie et le commerce. Il a poursuivi les immenses travaux qui doivent faire d'Anvers l'inexpugnable boulevard de la nationalité belge et la première place commerçante du continent. Le roi lui-même a pris l'initiative des embellissements qui élèveront Bruxelles au rang de véritable capitale.

Les progrès accomplis en Belgique depuis 1863 sont indéniables. Par l'importance de ses affaires, la Belgique — a-t-on dit — dépasse de grands pays, l'Italie, l'Autriche, la Russie¹. Que serait-ce si, répondant à l'appel réitéré du roi, le commerce avait montré plus d'initiative et de hardiesse? On se souvient que le duc de Brabant, après avoir visité les principales contrées du globe et y avoir douloureusement constaté presque partout l'absence de relations commerciales avec la Belgique, proclamait, dans l'enceinte du Sénat, que l'avenir industriel et commercial du pays dépendrait des relations extérieures que nos producteurs parviendraient à se créer dans les contrées lointaines dont la consommation était, pour longtemps encore, supérieure à la production indigène. Or, ces conseils prévoyants ont été malheureusement trop négligés. Il est très-vrai que les Belges ont su prendre en Europe une place considérable comme industriels; mais, au point de vue commercial, la Belgique se laisse

¹ La valeur des importations et exportations réunies a été (commerce général) en 1870 : = 3,282,000,000 ; en 1874 : = 4,328,700,000.

distancer par ces nations plus hardies, qui ont des comptoirs dans le monde entier.

Dans son *Étude de statistique nationale*, publiée à l'avènement de Léopold II, M. Ch. Faider ne dissimulait pas qu'il fallait encore de grands efforts. « Nous croyons pouvoir affirmer, disait-il, que le développement du pays, dans l'ensemble des faits intellectuels et matériels, est admirable. Que quelques parties laissent à désirer, qu'il reste beaucoup à faire, que la situation normale offre des lacunes, qui songe à le nier? Qui d'ailleurs peut espérer d'atteindre l'idéal dans une organisation humaine d'où le vice ne saurait être exclu? Mais nous soutenons avec fermeté que nous avons les éléments d'améliorations continues et rapides et que par suite nous sommes tous, et particulièrement ceux qui dirigent les affaires publiques, dans l'obligation de maintenir et de défendre, en les perfectionnant, toutes nos institutions; d'étendre la liberté que ces institutions ont fondée et qu'elles perpétuent; de propager l'instruction qu'elles garantissent à tous, le travail qu'elles protègent sans l'entraver, la circulation qu'elles favorisent; d'éclairer les classes ouvrières sur leurs vrais intérêts et sur les saines doctrines économiques. »

X En 1843, les dépenses de toute nature pour l'instruction primaire dépassaient à peine deux millions et demi; en 1874, elles s'élevaient à plus de dix-neuf millions. En 1840, le nombre des enfants qui fréquentaient les écoles primaires était de 450,000; en 1876, il s'élevait à 650,000¹.

¹ « Plus l'âge des habitants les rapproche de l'époque actuelle, plus grand est le nombre des lettrés, ce qui est un indice favorable des progrès

Léopold II n'a cessé de montrer pour la classe nécessiteuse, pour la classe populaire, une active sollicitude. Il a toujours voulu le progrès social, le progrès humanitaire, sainement entendu. Lorsqu'il vint, le 26 juin 1876, présider à l'ouverture de l'Exposition d'hygiène et de sauvetage, organisée à Bruxelles, il prononça les paroles suivantes :

« Nous avons applaudi, dès le début, à l'idée de cette exposition et nous sommes très-heureux aujourd'hui de pouvoir sincèrement nous féliciter de son succès.

« C'est avec une vive satisfaction que nous avons vu les nations étrangères répondre d'une manière aussi large à l'appel que vous leur avez adressé. C'est avec une satisfaction non moins profonde que nous avons constaté l'intérêt tout particulier que tant d'illustres souverains et princes ont pris à votre œuvre.

« J'ai vu enfin, avec le plus grand plaisir, cette œuvre recevoir en quelque sorte l'hospitalité ici, dans mon pays, et la Belgique accueillir une foule d'inventions ayant pour but de soulager l'humanité souffrante, ainsi que de stimuler les progrès de l'hygiène publique.

« Les progrès de cette science seront considérables et, si nous parvenons à nous conformer complètement aux grandes lois qu'elle nous indique, les épidémies deviendront plus rares et la durée de la vie humaine sera prolongée.

« Cette exposition sera visitée, je l'espère, par un grand nombre de personnes qui y trouveront une

scolaires, une preuve évidente de l'extension que prend de nos jours l'instruction primaire. » *Annuaire statistique de la Belgique.*

foule d'inventions et de procédés présentant à la fois un haut caractère d'utilité et d'intérêt.

« Elles s'associeront ainsi à la bonne action dont je suis heureux de vous féliciter. »

Le Congrès d'hygiène fut ensuite informé que le roi avait résolu de mettre à la disposition de la prochaine assemblée philanthropique une coupe d'or de la valeur de cinq mille francs ¹.

Une cérémonie imposante devait fournir au second roi des Belges l'occasion de rappeler le programme de son règne et d'exhorter de nouveau la nation à consolider sans cesse l'œuvre de 1830.

Le 20 mai 1877, la famille royale s'était rendue dans le chef-lieu du Hainaut pour assister à l'inauguration de la statue du roi Léopold I^{er}, élevée dans cette ville en mémoire du fondateur de la dynastie. M. Fr. Dolez, bourgmestre de Mons, prononça un discours qui était un brillant et véridique tableau du règne du premier roi et un juste hommage au patriotique dévouement de son successeur.

Sire,

« En décrétant, au début du règne de Votre Majesté, l'érection d'un monument à la mémoire du roi

¹ « Ce prix, dans la pensée du Roi, disait la lettre officielle, sera décerné par le Congrès, à la ville, à l'autorité locale, à l'association ou au particulier qui, en améliorant les logements des classes nécessiteuses, sera parvenu à réduire, de la manière la plus notable et au moins de frais, la moyenne de la mortalité dans ces mêmes classes. — La Reine, de son côté, met à la disposition du prochain Congrès d'hygiène une médaille d'or. Le Congrès la décernera à l'institution publique ou privée, chargée de l'entretien d'orphelins, où la préservation de la vie des enfants aura atteint la moyenne la plus élevée. »

Léopold I^{er} et aux libertés constitutionnelles dont la Belgique est dotée, l'administration de la ville de Mons était l'interprète fidèle des sentiments de la population montoise.

« Unis dans une même pensée de reconnaissance, nous nous montrions les justes appréciateurs des immenses services rendus à la patrie par notre premier roi et du rare bonheur de vivre sous une Constitution respectée qui, consacrant toutes les libertés, garantit aux Belges l'exercice des droits civils et politiques.

« Aujourd'hui cette population tout entière, par son empressement à prendre part à la cérémonie qui nous réunit, atteste bien haut que ses sentiments n'ont fait que grandir. Elle affirme d'une manière éclatante qu'elle garde précieusement le souvenir des bienfaits du règne du monarque vénéré qui, après s'être rendu à l'appel de notre immortel Congrès, aux jours périlleux de la fondation de notre indépendance, présida, pendant tant d'années, aux destinées de la Belgique.

« Le roi Léopold I^{er} a été pour elle l'expression la plus haute et la plus vraie de la royauté populaire, du premier citoyen d'une nation libre et fière de ses droits. Par la prudence et la sagesse qui le distinguaient, par son autorité, il a élevé le peuple belge au rang des nations les plus prospères et les plus enviées. Confiant dans la foi jurée, qu'il pratiquait lui-même avec tant de fidélité, il a su, s'appuyant sur la nation, prouver à l'Europe que le peuple belge, au sortir d'une révolution, était digne d'exister par lui-même et capable de traverser, sans en être atteint, les bouleversements qui, autour de nous, agitaient les nations les plus puissantes.

« Avec lui, Sire, nous avons maintenu l'indépendance, pour laquelle nos aïeux ont combattu pendant tant de siècles, et qu'ils n'ont pu acquérir au prix des plus sanglants sacrifices; il leur avait manqué un roi qui fût l'expression de la volonté nationale et qui se consacraît tout entier au bonheur et à la prospérité du pays, au maintien de ses institutions et de ses libertés.

« Ce roi, la Belgique contemporaine eut le bonheur de le posséder.

« Pendant un long règne consacré tout entier à son peuple, il a maintenu intactes nos libérales institutions, assurant par là l'union indissoluble de la dynastie et de la nation. Aussi a-t-il emporté dans la tombe la reconnaissance de tous les Belges et son souvenir restera-t-il à jamais vivant parmi nous.

« Son règne a inauguré une ère de prospérité et de grandeur, inconnue sous les régimes politiques précédents. Par son empressement à saisir et à appuyer toutes les idées grandes et généreuses, ce prince illustre a exercé la plus heureuse influence sur le développement des arts et de l'industrie nationale; il a présidé à la création des chemins de fer et à l'exécution de travaux publics grandioses, qui ont ouvert à la Belgique des sources nouvelles d'activité et de richesses.

« C'est sous son règne encore, et nous serions ingrats de ne pas le rappeler, en ce moment et à cette place, que notre ville a vu disparaître ses remparts, cette ceinture de pierres qui comprimait depuis si longtemps son essor.

« Aussi la capitale du Hainaut a-t-elle tenu à être la première à décréter l'érection d'un monument qui fût

à la fois d'éternelle gratitude envers notre premier Roi, et d'hommage à ses libertés constitutionnelles, qu'il a si noblement respectées...

« Sire, Votre Majesté, en consentant à assister avec Sa Majesté la Reine et Leurs Altesses Royales le comte et la comtesse de Flandre à l'inauguration de ce monument, a comblé les vœux de notre population qui vous en adresse avec nous ses respectueux remerciements. Animée des sentiments les plus patriotiques, profondément attachée à nos institutions, elle est heureuse de pouvoir, en cette circonstance solennelle, témoigner au Roi la confiance inébranlable qu'elle a placée dans le loyal observateur de notre Constitution, et à la famille Royale tout entière son amour et son inaltérable dévouement.

« Sire, en prenant possession du trône, Votre Majesté nous avait promis un roi Belge de cœur et d'âme. Chaque jour des années déjà nombreuses qui se sont écoulées a montré que jamais promesse ne fut plus fidèlement respectée. Notre second roi est le digne fils, le continuateur éclairé de Léopold I^{er}; et à notre tour, c'est du fond de nos cœurs et de nos âmes que nous pouvons unir les deux premiers souverains de la Belgique indépendante et libre dans une même acclamation, celle de : Vive le roi! »

La réponse de Léopold II peut nous servir de conclusion : elle résumait le passé; elle éclaire l'avenir.

Le roi dit :

« L'hommage que vous rendez à une mémoire si chère me touche profondément. Pour marcher d'un pas

assuré vers un avenir prospère, ayons toujours présents à l'esprit les sages conseils de celui qui, pendant trente-cinq ans, a veillé avec succès sur les destinées de ce pays.

« Que sous l'égide de ce souvenir se resserre chaque jour notre patriotique union, base de l'existence nationale. Souvent, il la recommandait aux membres de la grande famille dont il aimait à s'entendre nommer le père. Que nos efforts redoublés développent la grandeur intellectuelle comme la richesse publique du pays; qu'ils nous assurent une place de plus en plus respectable parmi les nations, et rappelez-vous avec moi que la constante préoccupation de mon père a été de constituer la force matérielle et morale de la Belgique.

« Au milieu de cette fête de famille, laissez-moi vous le répéter : pour atteindre ce but, il faut que tous s'attachent énergiquement à le poursuivre. Dans un pays libre où la tâche du citoyen est si importante, sa responsabilité si grave, chacun d'eux concourt à l'œuvre générale, chacun d'eux apporte sa pierre au grand monument de notre histoire. Souffrez que, m'inspirant des sentiments dont j'ai hérité, animé du désir d'être l'un des serviteurs les plus zélés de mon pays, je vous conjure de ne rien négliger pour affermir sans cesse, en l'élevant, le noble édifice de 1830. »

Que Dieu exauce ce vœu, et puisse la nation belge le réaliser!

DOCUMENTS HISTORIQUES

I

(Page 14.)

ACTE DE NAISSANCE ET DE BAPTÊME.

(Extrait du registre baptistaire de la paroisse de la cour ducale à Cobourg.)

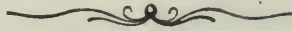


LEOPOLD-GEORG-CHRISTIAN-FRIEDRICH, der dritte Prinz und das achte Kind Sr. Herzogl. Durchlaucht, Herrn Franz-Friedrich-Anton, Erbprinzen zu Sachsen-Coburg-Saalfeld, etc., etc., und höchst dero Durchl. Gemahlin, Frau Augusta-Carolina-Sophia, Erbprinzessin zu S. C. S., geb. Reichsgräfin Reuss, wurde den sechszehnten December (16 déc.) früh zwischen 1 und 2 Uhr im Jahre siebzehn hundert und neunzig (1790) zu Coburg geboren und am folgenden Tage, den siebzehnten December, Abends zwischen 4 und 5 Uhr getauft.

Die hohen Taufzeugen waren :

1. Ihre Rom. Kaiserl. Majestät Leopold II.
2. Ihre Churfürstl. Durchl. Clemens Wenzeslaus, Churfürst zu Trier; Königl. Polnischer Prinz von Sachsen.
3. Ihre Herzogl. Durchl. Herr Albrecht-Casimir, Herzog zu Sachsen-Teshen.

4. Ihre Herzogl. Durchl. Georg zu S. Meiningen.
5. Ihre Herzogl. Durchl. Herr Christian-Franz, Prinz zu S. C. S.
6. Ihre Herzogl. Durchl. Herr Friedrich-Josias, Prinz zu S. C. S.
7. Ihre Durchl. Herr Maximilian-Joseph, Prinz zu Pfalze Zweibrück.
8. Ihre Durchl. Herr Carl-Ludwig, Fürst zu Hohenlohe Langenburg.
9. Ihre Erlaucht Herr Heinrich XIII, Erbprinz zu Graiz.



II

(Page 58.)

RENONCIATION A LA SOUVERAINETÉ HÉRÉDITAIRE DE LA GRÈCE.



Londres, 21 mai 1830.

« Le soussigné, après l'examen le plus approfondi, ne peut changer l'opinion qu'il a communiquée aux plénipotentiaires des Cours alliées. Il ne peut admettre que la réponse du président de la Grèce renferme une adhésion pleine et entière aux protocoles. Le soussigné pense qu'elle annonce à peine une soumission forcée à la volonté des puissances; cette soumission forcée est même accompagnée de réserves de la plus haute importance.

« Le caractère et les sentiments du soussigné ne lui permettent ni de se soumettre à être ainsi imposé à un peuple mécontent, ni de se trouver rattaché dans l'esprit de cette nation à une diminution de territoire, à l'abandon de ses forces militaires, et à l'évacuation de la part des Grecs de leurs terres et maisons, d'où les Turcs ne les avaient expulsés jusqu'à ce moment que par une excursion temporaire.

« Le soussigné redoutait toujours ce résultat. Dans sa communication, adressée au premier lord de la trésorerie, le 9 février, il avait déclaré ne pouvoir gouverner les Grecs, conformément à un traité qui pouvait avoir pour résultat l'effusion du sang et le massacre de leurs frères; il avait élevé des objections contre les nouvelles frontières, à cause de leur faiblesse sous le point de vue militaire, et réclamé formellement, pour les Grecs, le droit de s'opposer à sa nomination.

« Le soussigné doit faire observer ici qu'à aucune époque on n'a fait des démarches pour la rédaction d'un traité dont il n'a regardé le protocole (n° 1 du 3 février) que comme les bases sur l'importance desquelles il a appelé l'attention du duc de Wellington dans la même note¹. Si ce traité a été retardé, il ne l'a pas été par la faute du soussigné; il n'a jamais caché aux plénipotentiaires que, quelque disposé qu'il fût à faire de grands sacrifices personnels à la Grèce, on n'avait pas le droit d'exiger qu'il allât dans ce pays sans obtenir, pour lui et les Grecs, cette sécurité que l'on ne peut trouver que dans les dispositions d'un traité solennel. Dans un *memorandum* du 8 mai, il s'est exprimé en termes aussi positifs : il a annoncé qu'il faudrait conquérir les provinces cédées par les Grecs pour les livrer aux Turcs, et que le nouveau souverain ne pouvait commencer son règne par des mesures de police, pour faire abandonner aux Grecs leurs propres foyers.

« Si le sénat grec n'eût manifesté aucune opinion, ou du moins s'il l'eût manifestée en termes qui permettent d'avoir l'espoir raisonnable qu'il adhérerait plus tard à ces mesures, le soussigné eût pu, bien que involontairement, se soumettre à devenir l'instrument de l'exécution des décisions des puis-

¹ Du 9 février.

sances alliées; et il se serait efforcé d'en adoucir la rigueur et d'en prévenir la tendance; mais le langage du sénat est aussi franc que ses sentiments sont naturels.

« Le soussigné se trouve ainsi, par sa nomination, dans la pénible position d'être rattaché, par le même acte, à des mesures coercitives. Il faudra donc que son premier acte comme souverain soit, ou de forcer ses propres sujets, par le secours des armes étrangères, à se soumettre à la cession de leurs biens et propriétés à leurs ennemis, ou de se réunir à eux pour repousser ou éluder l'exécution d'une partie de ce même traité qui le met sur le trône de la Grèce.

« Il est certain qu'il sera placé dans l'une ou l'autre alternative, parce que le pays situé entre les deux lignes, l'Acarnanie et une partie de l'Étolie, qui doit être abandonné aux Turcs, est, ainsi que les forteresses, dans la paisible possession des Grecs; c'est le pays d'où la Grèce peut, avec le plus d'avantages, se pourvoir de bois pour la construction des navires, c'est le pays qui a fourni les meilleurs soldats pendant la guerre. Les principaux chefs militaires grecs appartiennent à des familles de l'Acarnanie ou de l'Étolie. Après l'arrivée en Grèce du protocole du 22 mars 1828, et la publication de l'adhésion des Turcs à l'extension des frontières fixées par le traité d'Andrinople, toutes les familles qui avaient survécu à la guerre réparurent et commencèrent à reconstruire leurs maisons et leurs villes, à cultiver leurs champs. Ces peuples ne se soumettront jamais de nouveau au joug turc, sans résistance, et les autres Grecs ne veulent ni ne peuvent les abandonner à leur sort.

« Dans ces circonstances, le devoir du soussigné envers la Grèce est tout tracé. Dans toutes les transactions, il n'a vu que les intérêts du pays; il a constamment protesté, dans ses communications écrites et ses entrevues personnelles avec les ministres d'Angleterre et les plénipotentiaires des cours